

P.32 LE GRAND ENTRETIEN

ARTICULER LA LUTTE
CONTRE LE RACISME
À LA QUESTION SOCIALE
Fabienne Haloui

P.36 COMBAT D'IDÉES

«L'AMI» AMÉRICAIN
Gérard Streiff

P.44 SCIENCES

SCIENCE ET DÉMOCRATIE,
LES LIAISONS
DANGEREUSES ?
Jean-Noël Aqua et
Janine Guespin-Michel

LA REVUE DU
PROJET

DOSSIER

FÉMINISME

au cœur des luttes révolutionnaires

EXPRESSION COMMUNISTE

THÈMES DES PROCHAINS
NUMÉROS DE
LA REVUE DU PROJET :

Nation, La « question musulmane », Les mots glissants

Vous avez des idées sur ces dossiers n'hésitez pas à nous contacter : **Écrivez à** revue@pcf.fr

3 ÉDITO

Jean Quétier Les milliardaires et le Minotaure

4 POÉSIES

Francis Combes Yanniss Ritsos

5 REGARD

Étienne Chosson Nicolas Momein, Coup de pouce, caoutchouc pouce

6 ► 30 LE DOSSIER

FÉMINISME : au cœur des luttes révolutionnaires

Nadhia Kacel et Igor Martinache Résolument féministes !

- Le genre et les études de genre

Laurence Cohen Féminisme et luttes de classes

- Affaire du Carlton : L'émancipation humaine passe par l'abolition de la prostitution

Maurice Godelier La production des Grands Hommes

Jean-Michel Galano Émancipation féminine, l'apport de la pensée de Marx

Marie-George Buffet Pas de révolution possible sans féminisme

Jocelyne George Les travailleuses et le féminisme (1945-1979)

Sylvie Jan La révolution des femmes de Kobanê

Muriel Roger Que les hommes et les femmes soient belles !

Margaret Maruani et Rachel Silvera Dans l'emploi, les inégalités font de la résistance

Ana Azaria Sous-traitance, commerce, des secteurs en ébullition

Marilyn Baldeck Le harcèlement sexuel, une réalité au travail

Ernestine Ronai Ne nous résignons jamais !

Maya Surduts Droit à l'IVG : l'histoire d'une lutte féministe, toujours d'actualité

- L'histoire du féminisme contemporain et occidental

Clément Arambourou La parité : entre progressisme et conservatisme

Xavier Dunezat Le militantisme n'échappe pas au patriarcat

- UEC La semaine du féminisme du 9 au 15 mars 2015

31 LECTRICES & LECTEURS

Ernest Brasseaux Toute la recherche française derrière des barbelés ?

32 ► 35 TRAVAIL DE SECTEURS

LE GRAND ENTRETIEN

Fabienne Haloui Articuler la lutte contre le racisme à la question sociale

PUBLICATIONS DES SECTEURS

Frédéric Genevée Pour une politique communiste de la mémoire au XXI^e siècle

36 COMBAT D'IDÉES

Gérard Streiff « L'ami » américain

38 MOUVEMENT RÉEL

Tony Andreani Au cœur d'un projet alternatif, la planification (2/2)

40 HISTOIRE

Laurent Feller Le salaire au Moyen Âge

42 PRODUCTION DE TERRITOIRES

Violette-Ghislaine Lorion-Bouvreuil La carte n'est pas le territoire, mais l'outil de son pouvoir

44 SCIENCES

Jean-Noël Aqua et Janine Guespin-Michel Science et démocratie, les liaisons dangereuses ?

46 SONDAGES

Gérard Streiff Envie de changer et attachement au système français

47 STATISTIQUES

Michaël Orand Les Français se marient de moins en moins

48 REVUE DES MÉDIA

Sarah Chakrida et Anthony Maranghi La place des femmes dans les médias

50 CRITIQUES

- LIRE : **Florian Gulli, Jean Quétier, Irène Théroux** Le PCF et les classes populaires

- **Annie-Thébaud Mony** La science asservie

- *Jaurès* – « le courage c'est de chercher la vérité et de la dire » – Anthologie d'un inconnu célèbre

- **Daniel Zamora (dir.)** Critiquer Foucault - Les années 1980 et la tentation néolibérale

- **Comité invisible** À nos amis

- « Max Frisch, Ludwig Hohl » *Europe* - janvier-février 2015

54 DANS LE TEXTE

Florian Gulli et Jean Quétier La survaleur

57 BULLETIN D'ABONNEMENT

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Jean Quétier.

La Revue du Projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Patrice Bessac

Rédacteur en chef : Guillaume Roubaud-Quashie • **Secrétariat de rédaction** : Noëlle Mansoux • **Comité de rédaction** : Caroline Bardot, Hélène Bidard, Davy Castel, Igor Martinache, Nadhia Kacel, Victor Blanc, Stéphanie Loncle, Clément Garcia, Maxime Cochard, Alexandre Fleuret, Marine Roussillon, Étienne Chosson, Alain Vermeersch, Corinne Luxembourg, Léo Purguette, Michaël Orand, Pierre Crépel, Florian Gulli, Jean Quétier, Séverine Charret, Vincent Bordas, Anthony Maranghi, Camille Ducrot, Stève Bessac • **Direction artistique et illustrations** : Frédo Coyère • **Mise en page** : Sébastien Thomassey • **Édité par** l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) **Imprimerie** : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) • **Dépôt légal** : Mars 2015 - N°45. ISSN 2265-4585 - Numéro de commission paritaire : 1019 G 91533.

Les milliardaires et le Minotaure

Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, déclarait il y a peu que la France manquait de jeunes aspirant à devenir milliardaires. Comme souvent lorsqu'une « petite phrase » est prononcée, les journaux et les responsables politiques ont été nombreux à relever et à commenter le propos. Bien évidemment, il était tout à fait opportun de faire remarquer qu'on devait cette déclaration sur les milliardaires à un millionnaire, ancien banquier d'affaires qui plus est – c'est l'être social des hommes qui détermine leur conscience, comme nous l'a appris Marx. Loin d'être secondaire, c'est un fait qui en dit long sur la composition sociale du personnel dirigeant du Parti socialiste. Qu'un ancien banquier d'affaires mette en œuvre une politique favorable aux banquiers d'affaire et à leurs amis, quoi de plus logique ? Que les intérêts matériels des plus hauts responsables du parti au pouvoir soient aux antipodes de ceux du peuple qu'il prétend représenter, là encore, cela ne devrait même plus surprendre. En effet, il suffit d'observer quelques-unes des mesures les plus emblématiques de la loi Macron pour s'apercevoir de la désastreuse cohérence de la vision du monde dont elle est porteuse et qui lui vaut à juste titre les foudres des syndicats.

La loi Macron n'est pas seulement une loi taillée sur mesure pour les milliardaires, imposée avec le renfort du 49.3, elle est aussi une loi intégralement dirigée contre les salariés et les chômeurs. La logique dont elle est porteuse est évidemment insidieuse : il s'agit d'essayer de faire croire aux salariés et aux chômeurs qu'en perdant encore un peu plus leur vie à la gagner, ils pourront être plus heureux et consommer davantage. Peu de temps avant d'être assassiné, Charb avait su dévoiler avec une grande finesse et beaucoup d'humour la perversité de ce raisonnement. Dans un dessin publié en une du supplément de *L'Humanité dimanche* consacré à la loi Macron, il avait représenté un couple, paisiblement endormi au beau milieu de la nuit. Le mari s'éveille en sursaut et dit à sa femme : « J'ai envie de changer de voiture, là, tout de suite ! » Sa femme lui remet les idées en place et lui rétorque : « Oh ! C'est le temps d'ouverture des magasins qui va augmenter, pas ton pouvoir d'achat... » On ne saurait proposer une meilleure synthèse de la loi Macron. Les pauvres doivent rester pauvres, cela va de soi. Mais comme il s'agit de les exploiter davantage, on cherche à leur imposer des comportements consuméristes insensés pour mieux leur faire accepter des conditions de travail dégradées. L'injonction est claire et le discours bien rodé : vous devez avoir envie d'aller faire les courses le dimanche ! Il n'est pas imaginable que vous puissiez avoir autre chose à faire de votre temps libre que de consommer. C'est d'ailleurs pour cette raison que certains d'entre vous devront réduire encore leur temps libre pour

que vous puissiez consommer davantage. Même rengaine concernant les transports : vous ne pouvez pas vous payer de billet de train ? C'est parce que le secteur ferroviaire est public et que les syndicats, qui y sont encore puissants, ont permis aux salariés de gagner des droits, il est donc urgent de le détruire en le mettant en concurrence avec des lignes de bus longue distance libéralisées, pour que vous puissiez enfin voyager dans des conditions inconfortables et nuisibles à l'environnement !

Cette logique du sacrifice et de l'abrutissement est celle du capitalisme lui-même. L'obsession de la hausse du taux de profit n'est pas une simple affaire de rapacité personnelle de la part de quelques patrons-voyous, elle constitue la structure même du mode de production capitaliste. On pourrait d'ailleurs appliquer à ce système l'image dont se sert Yanis Varoufakis, le ministre grec des Finances, pour désigner la manière dont la finance de *Wall Street* a absorbé pendant des décennies les excédents commerciaux allemands, japonais et chinois alimentés par le déficit américain, conduisant par là même le monde à la crise de 2008 : celle d'un Minotaure planétaire.

D'après le récit mythologique grec, Minos, le roi de Crète, exigeait chaque année le sacrifice de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles en offrande au Minotaure, monstre au corps d'homme et à la tête de taureau enfermé dans le célèbre labyrinthe crétois. Pas plus que dans la légende grecque, il n'est probable que l'appétit du Minotaure capitaliste s'apaise si l'on continue à lui verser des offrandes. Nul ne peut dire aujourd'hui avec certitude que, comme dans la fabuleuse histoire, la solution viendra d'Athènes. Néanmoins, la victoire de Syriza aux élections législatives grecques du 25 janvier dernier marque sans aucun doute un tournant dans la conjoncture politique européenne. Car le vote du peuple grec n'exprime pas seulement la déroute de décennies de politiques au service du capital, il n'est pas que le cri de douleur d'un pays où le taux de chômage dépasse les 25%, il est avant tout un message d'espoir. Au-delà des frontières.



JEAN QUÉTIER,
Vice-rédacteur en chef

Yannis Ritsos

J'ai parlé plusieurs fois avec Yannis Ritsos au téléphone, (il s'exprimait très bien en français), mais je ne l'ai jamais rencontré. C'est un des principaux regrets de ma vie d'éditeur... Quand je me suis décidé à l'appeler pour lui dire que je voulais lui rendre visite à Athènes, il m'a répondu qu'il était trop tard...

À Messidor, nous avons publié plusieurs de ses livres de prose, tirés de l'étonnante série des récits d'Arioste l'attentif, qui est un peu son double, à la fois candide, critique, imaginaire et toujours émerveillé.

Puis, au Temps des Cerises, son livre : *Tard, bien tard dans la nuit*, qui vient de paraître en édition bilingue, complété de nouvelles traductions. Ce livre réunit ses derniers recueils. L'approche de la fin (dont il était conscient) n'obscurcit pas l'ambiance des poèmes, (marqués au contraire par un humour serein) mais elle leur confère une valeur testamentaire. L'ombre de la mort y rend toute manifestation de la vie particulièrement précieuse et l'auréole. Ritsos se livre là à un bilan de sa vie, de son engagement poétique et politique. Il s'y montre lucide, mais il ne renie rien...

D'autres livres ont été publiés récemment, comme *La Symphonie du Printemps*, chez Bruno Doucey. Ou le *Journal de déportation* (1948-1950) écrit pendant qu'il était déporté sur les îles de Limnos et Makronissos (édition Ypsilon). Ces recueils s'ajoutent aux nombreux poèmes traduits notamment par Dominique Grandmont, poète proche de Ritsos et son grand traducteur en français.

Cette actualité éditoriale de Ritsos en France témoigne de l'intérêt que son œuvre continue de susciter chez nous. Il est sans doute l'un des poètes étrangers qui a le plus influencé les poètes français de ma génération. Et nous savons que son influence a été aussi très grande sur de nombreux poètes étrangers, comme Mahmoud Darwich, par exemple.

Chercher à cerner les raisons de cette attraction n'est pas facile. Il y a bien sûr l'engagement communiste du poète, sa dimension de grand poète progressiste, populaire et national. (J'ai le souvenir, après la chute des colonels, d'avoir assisté à la première fête légale d'*Odigitis*, le journal des jeunes communistes grecs, dans un grand stade de Kisseriani, faubourg « rouge » d'Athènes, et d'avoir entendu des milliers de jeunes chanter à l'unisson ses poèmes mis en musique par Theodorakis).

Mais l'engagement, chez Ritsos, est rarement déclaratif. Sa poésie est inépuisable comme la vie... On peut reprendre cent fois un de ses livres et éprouver toujours le sentiment de la découverte. Dans son mouvement incessant d'énumération du monde, sa poésie dit le caractère infini et toujours surprenant du réel qui ne se laisse pas réduire à quelque discours ou analyse que ce soit. Mêlant le merveilleux au réel, Ritsos témoigne aussi d'un sens exceptionnel de l'image, de la métaphore qui est comme le dit le mot grec, un moyen de « transport », lequel nous conduit plus loin et ailleurs que l'état présent du réel.

Sur la presqu'île de Monemvassia, (l'ancienne Malvoisie), la maison du poète, à l'entrée du village moyenâgeux, est à peine indiquée. Mais quand on y parvient, on découvre, sur une terrasse qui domine la mer, un buste du poète qui regarde au loin...

Le poète

Il a beau plonger sa main dans les ténèbres,
sa main ne noircit jamais. Sa main
est imperméable à la nuit. Quand il s'en ira
(car tous s'en vont un jour), j'imagine qu'il restera
un très doux sourire en ce bas monde,
un sourire qui n'arrêtera pas de dire « oui » et encore « oui »
à tous les espoirs séculaires et démentis.

Karlovassi, 17. VII. 87

En guise d'épilogue

Souvenez-vous de moi - a-t-il dit. J'ai marché des milliers
de kilomètres

sans eau, sans pain, sur des cailloux et des épines,
pour vous apporter du pain et de l'eau et des roses. La
beauté

jamais je ne l'ai trahie. Tout mon bien, je l'ai partagé
équitablement.

Pour moi, je n'ai rien gardé. Très pauvre. Avec un petit lys
des champs

j'ai éclairé nos nuits les plus sauvages. Souvenez-vous de
moi.

Et pardonnez-moi cette dernière tristesse : j'aurais voulu
encore une fois, avec la fine faucille de la lune, moissonner
un épi mûr. Me tenir sur le seuil, à regarder
et mâchonner le blé grain par grain, avec mes dents de
devant

en admirant et bénissant ce monde que je laisse,
en admirant aussi Celui qui gravit la colline dans le
couchant tout doré. Voyez :

sur sa manche gauche il a un rapiéçage carré de pourpre.
Ça

ne se voit pas très bien. Et c'est ça que je voulais surtout
vous montrer.

Et c'est peut-être surtout pour ça qu'il faudrait que vous
vous souveniez de moi.

Karlovassi, Samos, 30. VII. 87
traductions Gérard Pierrat

1

L'autre soir est passé dans la rue
le vieillard aveugle.
il tenait une marguerite –
mon dernier argument.

traduction Marie-Laure Coulmin Koustaftis
in *Tard, bien tard dans la nuit*, Le Temps des Cerises, 2014.



©Nicolas Momein

Nicolas Momein, Coup de pouce, caoutchouc pouce*

Jusqu'au 8 mars, le sculpteur Nicolas Momein expose aux Églises – Centre d'art contemporain de la ville de Chelles. C'est l'occasion de découvrir les œuvres de ce jeune artiste que tout oppose aux créateurs spectaculaires qu'apprécie tant le marché de l'art. Ses pièces possèdent toutes une dimension mystérieuse qui amène le spectateur à aller plus loin que la simple contemplation.

Mais cette exposition est aussi une victoire. Le nouveau maire UMP de la ville de Chelles, souhaitant fermer le centre d'art pour des raisons budgétaires, a dû revenir sur sa décision

sous la pression de la mobilisation. Au moment où les lieux d'exposition comme les écoles d'art ferment les uns après les autres, un tel retournement a de quoi nous réjouir.

*Nicolas Momein,
Coup de pouce, caoutchouc pouce
du 18 janvier au 8 mars
Les Églises - Centre d'art contemporain
de la ville de Chelles

ÉTIENNE CHOSSON

FÉMINISME

AU CŒUR DES LUTTES RÉVOLUTIONNAIRES

R
E
V
I
S
S
O
D

L'émancipation humaine ne se fera pas sans lutter contre le patriarcat, contre la dimension sexuée de l'exploitation et toutes les autres formes d'aliénation. Une nouvelle rubrique « féminisme » s'ajoutera dès le mois d'avril aux rubriques habituelles de *La Revue du projet*.

PRÉSENTATION

Résolument féministes !

PAR NADHIA KACEL
ET IGOR MARTINACHE*

Malgré des siècles de luttes et de conquêtes, nous sommes encore loin de la pleine émancipation des femmes. Aujourd'hui, les femmes sont toujours massivement en proie à la surexploitation économique, à la relégation sociale et politique, à la pauvreté, à la violence masculine et à l'esclavage sexuel, comme le reconnaît l'ONU elle-même : « Bien qu'ils partagent le même espace femmes et hommes vivent dans des mondes différents » (*Rapport sur l'état de la population mondiale*, 2000). Bien sûr, le propos est provoquant : les ouvrières de Lejaby ont bien un monde en commun avec les autres ouvriers de leur région et Liliane Bettencourt vit plus sûrement sur un autre monde que ces hommes et ces femmes... Mais la si forte communauté de classe ne saurait masquer la question du genre, ses spécificités et ses enjeux propres.

Différents courants féministes en lien avec les mouvements sociaux et partis politiques ont posé les bases d'une réflexion fructueuse : comment se battre pour les droits collectifs et individuels tout en remettant en cause la structure idéologique d'exploitation et de domination dont celle s'exerçant sur les femmes constitue le socle ? Pour avancer collectivement sur ces bases et actualiser notre réflexion sur l'articulation entre pensées marxistes et féministes, *La Revue du projet* proposera à partir du mois d'avril, une rubrique mensuelle « Féminisme » ouverte à toutes et tous dans l'esprit de la revue. L'objectif de ce dossier est ainsi de rouvrir la réflexion en partant des multiples dimensions des luttes féministes et de leur rapport historique avec les mouvements sociaux. « Lutttes féministes », « féminismes », nous assumons ces mots, tant ils semblent dévoyés aujourd'hui, quand nombre de femmes croient devoir s'excuser, en public comme en privé, après avoir dénoncé un aspect ou l'autre du sexisme ambiant, en marmonnant « mais je ne suis pas féministe... ». Les mots sont importants dans la lutte, et il n'est jamais inutile de rappeler que la domination masculine est d'autant plus efficace

qu'elle apparaît comme une évidence, un fait « naturel », et non une construction sociale qui, comme tout ce que le social a fait, peut être défait par lui.

Le PCF fait sienne cette lutte résolue contre la domination masculine. Se résume-t-elle à une lutte uniquement anti-capitalisme ? Loin de devoir segmenter les dominations et sérier les combats, il importe au contraire de comprendre qu'elles sont entremêlées. En d'autres termes, les rapports de classe, de genre ou de « race » font système, ce que Marx et Engels avaient déjà bien compris en leur temps – quoique leurs positions en la matière continuent de susciter de vifs débats. « Ouvrière n'est pas le féminin d'ouvrier », écrit ainsi justement Danièle Kergoat, sociologue qui a longuement étudié les luttes de travailleuses.

Envisager simultanément les différentes formes de domination implique ainsi de partir de la division du travail, tant productif que reproductif. Les féministes matérialistes ont ainsi proposé une analyse systémique de l'exploitation des femmes *via* la répartition inégalitaire des activités professionnelles et domestiques entre

« M. Gagnepain » et « M^{me} Aufoyer » sur laquelle repose : les inégalités fortes de rémunération et de carrière, la ségrégation professionnelle (selon l'idée qu'existeraient des « métiers d'hommes » et d'autres « de femmes »), mais aussi la répartition inégale persistante des tâches domestiques.

Certes, la condition des femmes a connu d'indéniables progrès au cours des dernières décennies sur le plan sociologique ou politique, mais le chemin reste long et le patriarcat bien ancré dans les têtes.

sentations jouent cependant un rôle crucial dans la légitimation et l'entretien de ces dominations, d'où l'importance des luttes culturelles pour la visibilité des femmes dans le langage, ou de celles sur l'accès des femmes aux postes de décision politiques, porté par la loi sur la parité malgré ses contradictions inhérentes...

Mais, en nous rappelant la maxime du *Guépard* de Lampedusa « il faut que tout change pour que rien ne change » il importe de se souvenir que les rapports de domination ne ces-

des prud'hommes pour ne citer que ces exemples... où encore une fois les femmes majoritairement présentes dans les emplois les plus précaires seront les premières victimes. Il importe aussi de saisir la manière dont la phase actuelle de mondialisation recompose les rapports productifs et reproductifs, alors que les femmes prennent une place de plus en plus importante dans les migrations internationales. Entre autres exemples, la nouvelle division du *care*, ce travail de soin de plus en plus marchandisé, qui aboutit à des situations absurdes où des femmes venues des pays pauvres doivent quitter leurs propres enfants et parents pour venir au Nord s'occuper de ceux des cadres supérieurs esseulés.

On voit en fin de compte que loin d'être une question particulière, les rapports sociaux de sexe engagent bel et bien l'ensemble de l'organisation sociale. Et surtout que le communisme a besoin des féminismes et, selon nous, réciproquement... ■

***Nadhia Kacel** est responsable de la rubrique Féminisme.

Igor Martinache est rédacteur en chef adjoint.

Ils ont coordonné ce dossier.

« Révéler les chaînes toujours plus longues de l'exploitation sexuée constitue ainsi un enjeu politique de taille en ces temps de crise »

On voit ainsi que se perpétue toute une (di)vision du monde bien mise en évidence par les anthropologues, comme Françoise Héritier ou Maurice Godelier, autour de la division entre masculin et féminin, où tout ce qui est associé au deuxième sexe est systématiquement dévalorisé, et réciproquement. Si la sphère productive demeure le nerf de la lutte, les repré-

sent de se transformer pour mieux se maintenir. Révéler les chaînes toujours plus longues de l'exploitation sexuée constitue ainsi un enjeu politique de taille en ces temps de crise, où il apparaît que pour sauver l'économie capitaliste, il faille repousser les frontières de l'exploitation, qu'il s'agisse du travail du dimanche ou de nuit, ou de la remise en cause actuelle

LE GENRE ET LES ÉTUDES DE GENRE

Le genre est une catégorie d'analyse de plus en plus utilisée en sciences sociales. De manière générale elle désigne une perspective appréhendant ladite « différence des sexes » non pas comme un donné mais comme un construit. Cette différence n'est pas niée mais vue comme le fruit d'un processus de différenciation ; « on ne naît pas femme : on le devient » (Simone de Beauvoir) – cette proposition est également valable pour les hommes. À la suite du relatif succès académique du mot genre, certains acteurs du débat public dénoncent une « théorie du genre ». Ils signalent ainsi le caractère idéologique du terme. D'autres répondent que le genre n'est pas une théorie mais un concept scientifique. Or, concept, théorie, idéologie et scientificité ne sont pas des notions antithétiques. Le genre est un concept ; c'est un terme abstrait caractérisé par un haut niveau de généralité. Le genre est un outil théorique qui unit différentes propositions entre elles. Le genre n'est pas idéologiquement neutre ; il est issu de la reprise d'un terme médical par des chercheurs et chercheuses fémi-

nistes. Mobilisé dans des recherches empiriquement fondées dont les résultats sont soumis à controverse, le genre est bien un outil scientifique. Ces quatre caractéristiques se donnent à voir dans les quatre dimensions analytiques du concept. Le genre désigne une « construction sociale » (rupture avec l'idéologie naturaliste), le genre étudie des « processus relationnels » (pensée historique et relativiste typique des sciences sociales), le genre permet de saisir des « rapports de pouvoir » (critique de la domination masculine) et le genre invite à penser les « imbrications » entre les rapports de sexe et d'autres rapports de pouvoirs (rapports de classe par exemple). Au-delà des différentes définitions de la notion, voilà quatre propositions théoriques qui permettent de circonscrire le champ des études de genre.

FÉMINISME ET LUTTE DE CLASSES

« La femme de demain ne voudra ni dominer, ni être dominée »

Louise Michel

PAR LAURENCE COHEN*

Publié mensuellement depuis 2003, notre bulletin *Féminisme/Communisme* illustre, avec des graphies qui s'entremêlent, le combat conjoint qui est le nôtre.

Sans vouloir avoir recours à des définitions exhaustives, le communisme est l'abolition des classes sociales et de l'État. Le féminisme est un combat contre toutes les formes de dominations sexistes et l'exigence du droit à l'égalité dans tous les domaines de la vie. Il s'agit de déconstruire la culture patriarcale omniprésente sur la scène politique et économique, mais aussi dans les savoirs scientifiques et

Comment ne pas voir que les réformes comme celle des retraites, de l'Accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation des parcours professionnels, ou encore le projet de loi Macron vont encore creuser les inégalités femmes/hommes et permettre de nouvelles formes d'exploitation avec l'institutionnalisation du temps de travail partiel et du travail du dimanche ?

Cette analyse tronquée de la société conduit à refuser de prendre en compte que les stratégies individuelles ou collectives pour résister à l'aliénation de classe, voire y échapper, ne sont pas forcément les mêmes. Comment rassembler quand on

masculine est une forme de pensée qui n'interroge pas seulement l'autre mais soi-même dans son rapport à autrui.

Laissons de côté tout ce qui tourne autour de l'aliénation au travail et prenons deux exemples d'actualité qui peuvent paraître marginaux : celui des violences faites aux femmes avec sa forme ultime, la prostitution, et la notion de genre.

LA PROSTITUTION INTERDIT À LA SOCIÉTÉ DE PROGRESSER VERS L'ÉGALITÉ

Comment construire une société égalitaire quand on accepte l'existence d'actes sexuels tarifés au mépris du désir d'autrui ? Celui qui paie domine et a tous les droits, y compris celui d'échapper aux règles et aux droits qui fondent la vie en société. L'abolition de la prostitution est une nécessité et une revendication que nous avons été les premiers à porter en tant que parti politique. Se laisser gagner par une sorte de fatalisme ambiant consistant à ne pas imaginer un monde sans prostitution, c'est renoncer à changer le monde. Lutter sur ce terrain-là, c'est faire progresser notre projet libérateur et émancipateur.

LE GENRE, UNE QUESTION RÉVOLUTIONNAIRE

Polémique artificielle ou problème de fond ? Le genre nous aide à réfléchir dans tous les domaines des sciences humaines et sociales. C'est pourquoi la construction des savoirs

« Le féminisme remet en cause le fonctionnement politique de nos sociétés et donc le pouvoir, qu'il soit économique, politique, religieux ou familial... »

dans les sciences humaines, de la biologie à la médecine, de la psychologie à la psychanalyse et à l'histoire, de la littérature aux arts en général. Le féminisme remet en cause le fonctionnement politique de nos sociétés et donc le pouvoir, qu'il soit économique, politique, religieux ou familial... En fait, il ouvre sur un changement profond qui fait voler en éclats la frontière entre la sphère publique et la sphère privée. En ce sens, le féminisme est hautement politique et subversif. Et pourtant, il a été trop longtemps minoré et notamment par ceux qui luttèrent contre l'aliénation de classes. Ainsi, malgré l'analyse d'Engels de la double exploitation des femmes – « Dans la famille, l'homme est le bourgeois, la femme joue le rôle du prolétariat » – nous pouvons rester dans une analyse figée qui, consciemment ou pas, subordonne le combat contre le patriarcat au combat contre le capitalisme. Comment et pourquoi ne pas voir que l'oppression de classe est sexuée, et que les plus exploités sont des femmes, parmi lesquelles de nombreuses immigrées ? Comment et pourquoi méconnaître que les femmes et les hommes subissent l'exploitation différemment ?

méconnaît à ce point la réalité ? Il est particulièrement édifiant de noter que l'ensemble des partis et des syndicats progressistes considèrent la lutte contre le patriarcat comme marginale et ignorent la dimension sexuée de l'exploitation, à l'inverse des tenants du capitalisme.

La Revue du projet, avec ce dossier et sa nouvelle rubrique concernant les droits des femmes, réalise un pas en avant significatif ; elle propose de met-

« Analyser simultanément la société au travers du prisme de l'aliénation de classes et de la domination masculine est une forme de pensée qui n'interroge pas seulement l'autre mais soi-même dans son rapport à autrui. »

tre le combat féministe à la place qui est la sienne, c'est-à-dire au cœur de la réflexion et de l'action des communistes. Analyser simultanément la société au travers du prisme de l'aliénation de classes et de la domination

est totalement à revoir si nous voulons faire bouger les mentalités, déconstruire les stéréotypes sexistes. La droite ne s'y trompe pas. Christine Boutin accuse, dès 2011, des manuels scolaires de 1^{er}, d'influencer l'orienta-

tion sexuelle des élèves. Cette polémique se poursuit par l'affrontement social et moral autour du « mariage pour toutes et tous » et se concentre sur les « études de genre » en dénaturant le contenu des modules d'apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons dès l'école maternelle, avec l'appel aux journées de retrait de l'école. Pour les réactionnaires familialistes, partisans du maintien des femmes sous domination masculine et à l'origine des commandos anti IVG, c'est l'occasion de retrouver une place prépondérante en menant une véritable croisade contre l'égalité. Ils n'hésitent pas à employer des arguments caricaturaux et à instrumentaliser les religions mais ils marquent des points dans les quartiers populaires comme dans les quartiers « bobos », dans les zones rurales comme dans les zones urbanisées. C'est une porte d'entrée insidieuse et très dangereuse pour consolider la hiérarchie des rôles assignés, dans nos sociétés, aux filles comme aux garçons. C'est le terrain qui permet de maintenir les dominés sous le joug du capitalisme et du patriarcat. De « manif pour tous » à « jour de colère » en passant par « jour de retrait de l'école », ce sont les droits des femmes, des lesbiennes et des gays qui sont visés, au nom de la préservation de l'ordre moral, de la sauvegarde de l'humanité. C'est

pourquoi la droite et son extrême se joignent à cette contestation, afin de capter des suffrages contre tout projet de changement.

Nous devons faire voler en éclats tous ces présupposés. Ainsi, quand la droite revendique un projet de société rétrograde avec un modèle unique de la famille, notre commission a élaboré un « contre » argumentaire « Pour une politique familiale solidaire et universelle » et a programmé un colloque sur le sujet en partenariat avec la fondation Gabriel Péri au printemps prochain. Car on touche ici aux fondements politiques de la société qui reposent sur la hiérarchisation des rôles sociaux suivant la différenciation entre féminin et masculin.

FAIRE FRONT COLLECTIVEMENT

On le voit, toutes les atteintes contre les droits des femmes sous-tendent une conception de la société où inégalités riment avec discriminations, restrictions des libertés, concurrence... Dans une période où l'on assiste à une montée de l'extrême droite partout en Europe, il est essentiel de ne laisser aucun terrain, de mener de front la bataille idéologique contre les politiques néolibérales et patriarcales. Pour ce faire, il faut donc non seulement ouvrir des espaces de discussion, d'échanges, de confron-

tations mais également organiser des luttes. En ce mois de mars, nous serons très mobilisés pour la manifestation du 8 mars aux côtés de la marche mondiale et pour les élections départementales qui verront, pour la première fois, des conseils départementaux paritaires.

Au fond, il s'agit de réagir à toute remise en cause des droits des femmes, à toute attaque contre l'égalité en France, en Europe et dans le monde, ce qui nécessite notamment de travailler avec les associations féministes, le Parti de la gauche européenne et son réseau EL-FEM (que nous avons créé avec Marie-George Buffet), mais aussi avec le Front de gauche féministe. Un énorme champ d'intervention qui nécessite une présence sur tous les fronts pour défendre, résister mais également pour ouvrir une alternative féministe car j'affirme avec Emma Goldman : « La révolution, oui, mais ce n'est pas ma révolution si je ne peux pas danser. » ■

*Laurence Cohen est responsable du secteur Droits des femmes/ Féminisme du Conseil national du PCF.

AFFAIRE DU CARLTON : L'ÉMANCIPATION HUMAINE PASSE PAR L'ABOLITION DE LA PROSTITUTION

Le procès du Carlton de Lille défraie la chronique, en raison de la célébrité de Dominique Strauss-Kahn qui est sur le banc des accusés, mais aussi parce qu'il pose des questions fondamentales. La prostitution peut-elle être un choix où client prostituteur et prostituées sont à égalité ?

Le mythe du libertinage est totalement discrédité à l'évocation du quotidien sordide des prostituées dans les clubs de la frontière belge, dans des caves ou ailleurs...

Ce terrible vécu contredit avec force les affirmations des groupes de pression pro-prostitution, qui prétendent que l'encadrement législatif et matériel de la prostitution, notamment en dédiant des maisons, des appartements à « cette activité » (nostalgie des maisons closes !), permettrait d'en faire un travail « comme les autres », choisi, libéré des violences, respectueux des personnes.

Il faut beaucoup d'hypocrisie et de cynisme pour qualifier d'indépendantes ces femmes qu'on a privées de leurs papiers, auxquelles on extorque plusieurs centaines d'euros par jour

pour payer leur chambre et leur protection, qui sont contraintes d'accepter des rapports sexuels à toute heure du jour et de la nuit.

Qu'en France, en 2015, il soit encore permis d'acheter l'impunité d'un viol ; voilà l'autre scandale de ce procès. Les communistes réaffirment que l'émancipation humaine emprunte la voie de l'abolition de la prostitution. Il faut mener une lutte sans merci contre les réseaux de proxénétisme et parallèlement créer les conditions pour que les personnes qui se prostituent puissent s'en sortir.

On ne peut gagner l'égalité entre les femmes et les hommes si on n'abolit pas la prostitution, forme ultime de violences contre les femmes (dans la majorité des cas). Le PCF est déterminé dans cette lutte et appelle tous les progressistes à s'engager dans ce combat de justice et de liberté. C'est pour cela qu'il soutient la proposition de loi visant à lutter contre le système prostitutionnel. Celle-ci est enfin inscrite à l'ordre du jour du Sénat, les 30 et 31 mars 2015.

LA PRODUCTION DES GRANDS HOMMES

Les Baruya sont une tribu de Papouasie-Nouvelle-Guinée, fondée sur le principe de la domination masculine sur les femmes. Toute l'organisation sociale de la tribu, ses institutions et ses mythes sont articulés autour de ce principe. Une très forte inégalité symbolique et pratique entre les sexes en découle.

PAR MAURICE GODELIER*

Mais revenons sur la manière dont les Baruya conçoivent l'origine et l'essence de la domination masculine. Ils affirment que cette domination a son origine dans le fait que les hommes, autrefois, avaient su s'emparer de pouvoirs qui appartenaient aux femmes et les avaient ajoutés aux leurs propres après les avoir débarrassés de tout ce qu'ils contenaient de néfaste pour les hommes. Aux yeux d'un observateur étranger à la culture baruya, il semble que ces pouvoirs créateurs dont les femmes auraient été dépossédées n'existent pas en dehors des discours et des pratiques symboliques qui en affirment l'existence, à la différence de la terre ou des armes dont chaque jour les femmes sont visiblement séparées et qui existent en dehors de la pensée. Cela ne signifie pas que ces deux types de séparation s'opposent comme s'opposent le réel et l'imaginaire, puisque l'imaginaire fait partie du réel et qu'il est socialement tout aussi réel que les autres éléments de la vie sociale.

Pourquoi les Baruya en viennent-ils à attribuer aux femmes par la pensée, des pouvoirs que la pensée s'emploie immédiatement à leur ôter pour les ajouter à ceux des hommes ? Il me semble que tout cet effort est destiné à diminuer l'importance sociale de ce fait incontournable : c'est dans le ventre des femmes que les enfants sont conçus, c'est de leur ventre qu'ils naissent, et c'est de leur lait ensuite qu'ils survivent. Tout se passe comme si les hommes, qui dominent concrètement le procès de production des conditions matérielles d'existence, s'étaient efforcés de grandir par la pensée leur rôle dans le procès de reproduction de la vie et de dévaloriser la place de premier plan qu'à l'évidence les femmes y occupent. Tout se passe comme si les hommes voulaient effacer ou réduire leur dépendance vis-à-vis des femmes dans le procès de reproduction de la vie, et séparer les femmes des pou-

voirs que leur donne leur place particulière à l'intérieur de ce procès. Mais en affirmant que les violences imaginaires faites aux femmes pour grandir les hommes avaient été légitimes, parce qu'elles avaient produit des résultats avantageux pour tous, les mythes légitiment en même temps les violences faites aux femmes dans tous les domaines de l'existence et d'abord dans le mécanisme social de la reproduction de la vie, dans le fonctionnement des rapports de

forêt, etc. ?) répondent en indiquant deux ordres de raisons : les hommes sont plus forts, et ils sont plus mobiles que les femmes. Mais l'erreur serait de prendre la division du travail telle qu'elle existe chez eux pour une réalité qui explique la société, comme un point de départ, alors que c'est un point d'arrivée. Car, si l'on ne peut nier qu'il faut dépenser et combiner beaucoup de force physique pour défricher la forêt vierge avec des outils de pierre, cela n'explique pas

« Tout se passe comme si les hommes voulaient effacer ou réduire leur dépendance vis-à-vis des femmes dans le procès de reproduction de la vie, et séparer les femmes des pouvoirs que leur donne leur place particulière à l'intérieur de ce procès. »

parenté, qui repose sur le principe de l'échange des femmes entre les groupes par les hommes qui les représentent.

On en revient à deux problèmes théoriques généraux. Pourquoi y a-t-il intérêt pour des groupes humains à échanger des femmes ? Pour quelles raisons les hommes représentent-ils plus que les femmes leurs groupes et ont-ils à charge d'en défendre les intérêts ? Ici, nous quittons le plan des explications fournies par les Baruya eux-mêmes, pour chercher des raisons objectives, des causes non intentionnelles de ces faits sociaux. [...]

Les Baruya, quand on leur pose la question (pourquoi les hommes sont-ils ce qu'ils sont, font-ils ce qu'ils font ? Pourquoi leur monopole de la guerre, de la chasse, pourquoi leur première place dans le procès de production, dans le défrichement de la

pour autant pourquoi les femmes, qui pourraient fabriquer leurs bâtons à fouir, ne le font pas : ce sont les hommes qui les fabriquent et les leur donnent, réaffirment par là que les femmes doivent dépendre des hommes dans le procès de production de leurs conditions matérielles d'existence. La division du travail n'est pas le point de départ des rapports sociaux qui organisent la production. Elle est elle-même un point d'arrivée, résultat à la fois d'un certain état des forces productives, matérielles et intellectuelles, grâce auxquelles une société agit sur son environnement pour en extraire les moyens d'exister, et de la place des sexes face aux ressources, bref de leurs rapports respectifs aux conditions de la production.

Il est ainsi très difficile de distinguer, dans le contenu des rapports sociaux, les éléments non intentionnels des

éléments intentionnels, et donc d'apercevoir leurs rapports, de construire une théorie des causes, des mécanismes qui les engendrent. Il me semble que la place des femmes dans le procès de reproduction de la vie peut, jusqu'à un certain point, les exclure d'activités qui exigent une très grande mobilité, la guerre par exemple ou la chasse au gros gibier, et, à cause de la menace potentielle de la violence armée, des échanges avec l'extérieur. Il est possible aussi que des différences de force physique aient pu jouer pour réserver aux hommes des activités matérielles qui en exigeaient une grande dépense en un court laps de temps.

Il n'existe pas de cause unique, ni même de cause dernière, aux diverses formes de domination masculine rencontrées dans l'histoire. Je vois plutôt une série de causes qui, dans leur fond, ne sont pas intentionnelles et s'ordonnent en une sorte de hiérarchie du fait que certaines pèsent plus que d'autres dans le mécanisme

qui combine leurs effets en un résultat qui ne peut être le même d'une société à l'autre, d'une époque à l'autre. S'il existe des raisons non intentionnelles à l'existence de la domination masculine, cela suffit à écarter l'hypothèse selon laquelle cette domination serait le fruit d'un complot, mais cela ne signifie en rien que les hommes installés par ces raisons (qui ont du sens mais ne répondent à aucune fin) dans une situation sociale avantageuse, n'aient pas œuvré intentionnellement et collectivement pour reproduire et élargir cet avantage. C'est bien là le cas lorsque les hommes baruya fabriquent les bâtons à fouir des femmes. Mais c'est le cas aussi lorsque, au cours des initiations, les hommes révèlent aux jeunes initiés que ce sont eux qui fabriquent et font tourner au-dessus de leur tête les rhombes qui produisent les mugissements terrifiants que les femmes et les petits garçons entendent de loin lors des cérémonies des hommes, et dont on

leur dit que ce sont les voix des esprits venus se mêler à leurs frères et à leurs pères. Dans le pouvoir masculin à côté de la violence, il y a aussi la ruse, la fraude, le secret utilisés consciemment pour maintenir et creuser davantage encore la distance qui sépare et protège les hommes des femmes, et assure leur supériorité. Mais n'oublions pas que les femmes baruya ont aussi leurs secrets qui les protègent des hommes et portent à ceux-ci en permanence témoignage de l'existence des pouvoirs féminins. ■

*Maurice Godelier est anthropologue. Il est directeur d'études honoraire à l'EHESS.

Extrait de *La production des Grands Hommes*, Paris, Champs-Flammarion, 2007 [1^{ère} édition 1982] publié avec l'aimable autorisation de l'auteur.

ÉMANCIPATION FÉMININE : L'APPORT DE LA PENSÉE DE MARX

Il importe, sous peine de tomber dans l'anecdote, de bien distinguer en ce qui concerne les femmes l'explicite du discours de Marx, volontiers polémique, et le ressort implicite de ses analyses.

PAR JEAN-MICHEL GALANO*

Les pages truculentes et provocatrices du *Manifeste* concernant la « communauté des femmes » instituée par la bourgeoisie capitaliste, si souvent citées et si mal interprétées, ne constituent pas un corps de doctrine : parce que Marx ne pose jamais « la femme » ou « le féminin » comme une essence qu'on pourrait détacher des rapports sociaux. Sans doute aurait-il souscrit à la phrase célèbre de Simone de Beauvoir « On ne naît pas femme, on le devient », mais il aurait ajouté que ce « devenir-femme », avant d'être une affaire psychologique, est d'abord une réalité sociale, économique, culturelle, et que le processus d'intériorisation et d'identification s'inscrit dans le prolongement d'une histoire collective et pas seulement d'un roman familial. Ce qui nous interdit définitivement

de penser la femme, la jeunesse etc. comme des essences séparées, c'est le mode de production capitaliste, lequel se concrétise à un bout par

cours, que la prostitution est l'essence même des rapports sociaux dans une société régie par les lois du marché. De même l'institution matrimoniale

« Marx ne pose jamais “la femme” ou “le féminin” comme une essence qu'on pourrait détacher des rapports sociaux. »

l'identification de toute valeur à la valeur marchande, et à l'autre bout par l'incarnation humaine du capital dans cette figure historiquement évolutive du bourgeois. Si dans un premier temps celui-ci se montre théaurisateur et austère, de nos jours au contraire il se révèle soucieux d'exhiber par ses richesses étalées et son train de vie dispendieux, le triomphe de la marchandise. Que la femme elle-même tende à devenir marchandise montre, par-delà l'hypocrisie des dis-

se trouve dénoncée (Engels y consacra de longs développements dans *L'Origine de la famille* comme un mode de transmission de la propriété privée drapé dans une mythologie de « l'amour »).

UNE PENSÉE DIALECTIQUE

Pour autant, Marx ne tombe pas, comme le feront les populistes allemands ou russes, dans l'exaltation à contretemps d'un monde ancien idéalisé. D'une part, il est bien ►

► conscient que le capitalisme n'a pas inventé l'oppression des femmes, mais qu'il a conféré à cette oppression un ressort propre. Dans la mesure, en effet, où le capitalisme ne peut vivre qu'en révolutionnant continuellement les techniques et les modes de production, il est amené à améliorer perpétuellement l'efficacité des outils et des machines, et ces progrès techniques rendent le travail salarié de moins en moins dépendant de la force physique. De ce fait, l'accès des femmes au salariat se trouve facilité. Les « présuppositions réelles »

d'une libération de la femme se trouvent ainsi créées, au moment même où celle-ci est exploitée de la façon la plus féroce. « Quelque effrayante et choquante qu'apparaisse la décomposition de l'ancienne institution familiale à l'intérieur du système capitaliste, la grande industrie n'en crée pas moins, en attribuant aux femmes, aux adolescents et aux enfants des deux sexes un rôle décisif dans des procès de production organisés socialement hors de la sphère domestique, la nouvelle base économique d'une forme supérieure de la famille et du

rapport entre les sexes. » (*Le Capital* livre I, chapitre 13).

Rien de plus dialectique donc que le statut de la femme dans la pensée de Marx. Sa condition est à la fois le marqueur des sociétés et le creuset de tout ce qui y bouge en matière d'humanité. ■

***Jean-Michel Galano** est philosophe. Il est professeur au lycée Montaigne (Paris) et à l'École supérieure des arts appliqués. Il est membre du comité de la rubrique Mouvement réel.

PAS DE RÉVOLUTION POSSIBLE SANS FÉMINISME

Histoire du rapprochement du PCF avec les mouvements féministes dans les luttes.

PAR **MARIE-GEORGE BUFFET***

L'HISTOIRE DES FEMMES ET DES COMMUNISTES

Ce sujet a donné lieu à la création d'une association de recherche en 1998 « Femmes et communistes, jalons pour une histoire » et à la tenue d'un colloque en 2001 intitulé « femmes et communistes : histoire mouvementée, histoire en mouvement ».

Pourquoi cette décision ? Parce que l'histoire des femmes et des communistes est une belle histoire, même si elle est tourmentée. Avec Madeleine Vincent et Brigitte Dionnet, nous avons voulu mieux la connaître en nous inscrivant dans une démarche scientifique à l'aide de travaux d'historiennes et historiens partageant – et confrontant – leur travail avec la mémoire des militantes. Et nous n'avons pas été déçues. Regarder le passé du Parti communiste, c'est comme regarder un album de famille qui met au jour des joies et des peines, des ombres et des lumières. C'est découvrir ces femmes merveilleuses résistantes au nazisme, découvrir des actions formidables pour le droit au travail ou le droit de vote des femmes. Mais c'est aussi chercher à comprendre le ressort des contradictions conduisant le PCF à s'opposer au droit de choisir sa maternité dans les années 1950-60 ou le conduisant à s'opposer aux groupes féministes dans les années 1970. Droit de vote et d'éligibilité, parité, maîtrise de la contraception, droit à l'avortement : nous avons questionné la place prise, ou

non par notre Parti dans chacune de ces conquêtes, étudié le rapport entre lutte des femmes pour leurs droits et les luttes anticapitalistes du XX^e siècle.

« Regarder le passé du Parti communiste, c'est comme regarder un album de famille qui met au jour des joies et des peines, des ombres et des lumières. »

cle.

Ce travail est intervenu alors qu'un tournant plus global s'opérait au PCF, dans son rapport à son histoire, à la société et aux moyens de la changer. Et cela à un moment où le mouvement des femmes lui-même avait repris un nouveau souffle, singulièrement avec le fort mouvement social de 1995 où un nouveau rassemblement féministe s'était constitué (le CNDF) entre des associations féministes, des syndicats, des partis dont le PCF.

LE FÉMINISME CONSTITUTIF DE L'ÉMANCIPATION HUMAINE

Lors de la réunion constitutive de l'association, Madeleine Vincent avait noté « combien avait été préjudiciable à la cause des femmes le fait que

les mouvements féministes et communistes se soient souvent affrontés plutôt que de conjuguer leur force ». Et j'ajouterais, préjudiciable aussi aux communistes. Les rencontres, les débats se renouaient, se démultipliaient entre féministes et communistes après n'avoir été que des rapports conflictuels. Et au 29^e Congrès en 1996, le féminisme était enfin reconnu comme constitutif de l'émancipation humaine dans nos textes. J'ai pu écrire alors : « On ne peut pas concevoir les transformations progressistes qui ne seraient pas dues à la fois à l'intervention des femmes et qui ne répondraient pas à leurs attentes [...] le PCF veut être pleinement du combat féministe ». Pourtant, le terme de féministe a souvent été vécu au négatif dans le Parti, et singulièrement chez des femmes communistes qui pouvaient agir pour défendre les droits des femmes avec la commission « femmes » tout en considérant le féminisme comme étant en opposition à leur combat général. Longtemps, l'idée a prévalu que, au sein même des exploités, il ne pouvait y avoir d'intérêts contradictoires hommes/femmes, que, entre femmes de différentes couches de la société, il ne pouvait y avoir d'intérêts convergents. En fait que la question de la domination masculine masquait la question principale de l'exploitation capitaliste.

Pourtant tout ne résulte pas des seules modifications structurelles économiques. Le féminisme est un des vecteurs de la transformation sociale, l'égalité entre les sexes une de ses traductions. La domination de sexe et le

besoin de la combattre constituent bien une dimension de la révolution, et non seulement une de ses répercussions. En se débarrassant d'une vision instrumentalisée du mouvement populaire, a fortiori du mouvement des femmes, le rapport entre le féminisme et le communisme en France s'est donc modifié au fil des années dans le sens d'un rapprochement de ces combats.

ÉRADIQUER LES RAPPORTS DE DOMINATION

Ne faut-il pas poursuivre dans cette voie ? On constate malheureusement que ce chemin, loin de suivre le cours d'un long fleuve tranquille est parsemé d'embûches. La bataille d'idées en effet n'est pas close, ni dans la société ni au sein de notre Parti. Le retour en arrière dans les têtes s'accompagne de remises en cause de

droits comme celui de maîtriser sa maternité ou de mener une carrière professionnelle à égalité avec les collègues masculins. Et je ne parle pas des propos entendus sur les bancs de l'Assemblée nationale sur le rôle et la place de la femme dans la famille lors du débat sur le mariage pour tous et toutes !

C'est pourquoi l'action commune de toutes et tous les féministes reste un enjeu et un impératif. Pour les femmes, et pour toute la société. C'est certain, toutes les organisations féministes ne sont pas identiques et s'attachent chacune, à telle ou telle revendication, adoptent des formes d'expression diverses, sont plus ou moins étoffées en nombre. Mais n'est-ce pas cette diversité qui donne de la force au mouvement en général et est source de progrès social ? Qui donne

lieu à de saines – et parfois rudes – confrontations pour mieux avancer ensemble. Pourquoi faudrait-il choisir telle ou telle ou organiser des examens de passage pour agir ensemble ?

La voie ouverte à la fin des années 1990 ne doit/peut pas se refermer. Y a-t-il un autre moyen pour changer le monde que d'en éradiquer les rapports de domination ? Et comment y parvenir sans la mise en mouvement commune de toutes celles et tous ceux qui le souhaitent ? L'heure n'est donc pas au chacun pour soi mais au tous et toutes ensemble. ■

*Marie-George Buffet est députée (PCF) de Seine-Saint-Denis.

LES TRAVAILLEUSES ET LE FÉMINISME (1945-1979)

De la Libération au vote définitif de la loi libéralisant l'avortement en 1979, alors que les figures connues du féminisme sont en général issues de milieux plus ou moins aisés, qu'en est-il des femmes salariées des milieux populaires ?

PAR JOCELYNE GEORGE*

De part et d'autre de 1968 existe un féminisme syndical, méprisé par les féministes d'avant 1968 et dénié par celles d'après. Le féminisme syndical s'exerce dans l'organisation où il faut faire reconnaître la place des femmes et dans l'entreprise où il faut aider les travailleuses à prendre conscience de l'exploitation, de la domination et à les refuser. S'il est reconnu, [il] est peu étudié et, quand il l'est, un déséquilibre s'installe en faveur de la CFDT. [...] Cette différence de reconnaissance poussa déjà Madeleine Colin, secrétaire confédérale, à écrire en 1975 un livre sur les luttes des femmes de la CGT, *Ce n'est pas d'aujourd'hui*. L'idée d'une indifférence voire d'une hostilité de la CGT au féminisme s'est peu à peu installée. Les militantes de la CGT savent que cette idée reçue est fausse mais leurs prises de position et leurs actions n'ont pas la caution de travaux universitaires.

LA MOUVANCE FÉMININE DES SYNDICATS

[...] Selon une enquête menée par la CGT en 1975, 21,8% des ouvrières et 22,8% des employées sont syndiquées. L'action féministe dans les syndicats est menée par quelques hommes à l'esprit plus ouvert, souvent moqués pour cela, mais elle l'est surtout par des femmes. La révolte contre leurs conditions de travail leur fait prendre conscience de la double domination qu'elles subissent, celle du capitalisme et celle du patriarcat qui se renforcent l'une l'autre. Elle doivent affronter autant le petit chef que le patron, se mesurer avec les hommes dans leur organisation, sans parler, souvent, de leur compagnon de vie, tous plus ou moins porteurs du préjugé patriarcal.

[...] Le mouvement de Mai 1968, celui des femmes de 1970 remettent en cause le syndicalisme et le féminisme d'avant. Le second questionne le rapport entre les femmes et les hommes, questionnement renouvelé à cause

de l'élargissement du travail des femmes qui pose lui-même celui de la limitation des naissances. Entre 1971 et 1974 le mouvement des femmes s'attache à les délivrer du drame de l'avortement. Pour des raisons politiques CGT et CFDT vont réagir différemment mais en 1979, au cours de l'action menée pour que la loi de 1974 qui autorise l'interruption volontaire de grossesse soit confirmée, les syndicats prennent leur responsabilité et font de l'accès à la contraception et à l'IVG une question sociale.

LA CGT ET L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEUSES

Reconnue avant la guerre, la place des femmes dans la CGT est confirmée par leur rôle dans la Résistance. Le document préparatoire au congrès confédéral de 1948 envisage la réalisation de « l'égalité de l'homme et de la femme dans le domaine matériel et moral », stigmatise « cet esprit de supériorité qui nous vient des temps ►

► les plus reculés de l'esclavage que les travailleurs conservent vis à vis de leurs compagnes de travail, empêchant de faire aux femmes la place qui leur revient dans la vie comme dans les postes de direction de l'entreprise aussi bien que dans nos organisations syndicales, mais aussi ce complexe d'infériorité qui empêche les femmes de faire valoir leurs capacités ou leur valeur professionnelle et

d'impulser l'activité syndicale parmi les femmes à tous les échelons de la CGT et, dans les entreprises, celle de s'adresser aux salariées pour les aider à prendre conscience de leur force. À la sortie de la Guerre d'Algérie, après le massacre du métro Charonne où trois militantes de la CGT ont été tuées, le secteur féminin lance une campagne qui aboutit en mars 1965 à des « Assises pour le temps de

« Le féminisme syndical s'exerce dans l'organisation où il faut faire reconnaître la place des femmes et dans l'entreprise où il faut aider les travailleuses à prendre conscience de l'exploitation, de la domination et à les refuser. »

de militante et de s'imposer d'avantage partout où elles sont aussi capables que les hommes. »

Un groupe de femmes issues de la Résistance forme une commission féminine confédérale, noyau d'un secteur féminin, bénéficiant du même statut que les autres secteurs d'activité de la centrale, doté d'un bureau, d'un budget, d'un personnel. [...] Le secteur féminin s'évertue à installer des commissions féminines à tous les échelons de l'organisation. [...] Cette forme d'organisation tient au fait que les femmes surmontent plus facilement leur sentiment d'infériorité en l'absence des hommes. Elle entrera en crise en 1977 et sera abandonnée après 1985. Pendant plus de vingt ans elle a permis de promouvoir des cadres, d'assurer en 1969 la relève des militantes issues de la Résistance, de donner une éducation syndicale, politique, mais aussi sociale et culturelle à des centaines de femmes qui en étaient privées et qui ont pu rayonner, agir à leur tour.

Le secteur féminin de la CGT édite de 1955 à 1989 un magazine, *Antoinette*, fait unique dans le paysage syndical français. [...] Il éduque les militantes de la CGT. Celles-ci sont réunies par centaines dans des conférences nationales régulières (1958, 1962, 1966, 1970, 1973, 1977). Elles participent à des rencontres internationales dans le cadre de la Fédération syndicale mondiale (1956, 1964, 1972, 1979). Ces conférences analysent la situation des travailleuses en France et dans le monde, se préoccupent de leur accès à la direction de leur syndicat. Leur préparation est l'occasion

vivre ». Il s'agit, en demandant la réduction du temps de travail des femmes, de contrer le projet gouvernemental d'utiliser la main-d'œuvre féminine comme appoint grâce aux embauches à temps partiel. Ces assises réunissent plus de 2 000 personnes et ont un grand écho. [...] En 1967, le secteur féminin enchaîne avec une campagne pour la formation professionnelle suivie, en 1969, d'une autre pour l'indemnisation

« Le secteur féminin de la CGT édite de 1955 à 1989 un magazine, *Antoinette*, fait unique dans le paysage syndical français. »

totale du congé de maternité pour les travailleuses qui n'en bénéficiaient pas encore. Ce droit sera acquis l'année suivante. Sur toute la période, à rebours de l'idéologie dominante, la CGT affirme et défend le droit de la femme au travail, garantie de son indépendance économique et de sa capacité à s'affirmer.

LES DIRIGEANTES DE LA CFDT ET LES FÉMINISTES

[...] Dans la Confédération des travailleurs chrétiens créée en 1919, les femmes étaient organisées en syndicats séparés. Peu considérées, elles se tournaient vers des associations comme l'Union civique et sociale ou la Jeunesse ouvrière chrétienne. En 1944, parce que la secrétaire générale

de l'Union des syndicats féminins avait signé la charte syndicale du régime de Vichy, ces organisations sont intégrées à la CFTC, leurs adhérentes restent tenues à l'écart. [...] Une commission confédérale féminine qui réunit 8 à 13 femmes, est élue tous les deux ans lors des congrès. [...]

Sur le plan idéologique, le droit au travail des femmes n'est pas reconnu. [...] La femme est une épouse et une mère, son travail salarié n'est accepté que par nécessité. Cette mentalité héritée du catholicisme subsistera longtemps, même après la déconfessionnalisation de la CFTC acquise en 1964 avec la création de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), toujours pour tenter de renverser le rapport de forces favorable à la CGT, établi en 1945 mais déjà affaibli par la scission de FO en 1947. [...] Arrive parmi les cadres féminins de la CFTC une nouvelle génération qui n'est pas marquée par la morale chrétienne. [...] De 1960 à 1968, les membres de la commission féminine confédérale de la CFDT en font une sorte de club. [...] En juin 1965, deux mois après les assises pour le temps de vivre de la CGT, [est décidée l'organisation d'une] conférence sur le travail des femmes. Elle se tient les 17, 18 et 19 mai 1967. [...] Les mesures spécifiques souhaitées par la CGT pour les femmes sont considérées comme accentuant leur inégalité avec les

hommes. Ce n'est qu'à son congrès de 1967 que la CFDT envisage de laisser aux femmes le choix entre foyer et travail salarié. La question de la contraception reste tabou à l'intérieur de la centrale. [...]

Durant cette première période, les femmes de la CGT, même si elles regrettent la lenteur des progrès, assurent une montée des cadres féminins et mènent avec succès des campagnes de masse sur des problèmes intéressant au premier chef les femmes salariées. Les femmes de la CFDT, elles, sont isolées à l'intérieur de leur organisation et peu actives. En revanche, elles sont proches des féministes. L'aspect politique est également important. Alors que les femmes de la CGT veulent une unité d'action

contre le pouvoir gaulliste, celles de la CFDT s'inquiètent du rapport de forces avec la CGT.

APRÈS 1968

Passe le mouvement de Mai. [...] La CFDT instrumentalise les groupes d'extrême gauche qui, eux, instrumentalisent le féminisme. Depuis 1970, le Mouvement de libération des femmes (MLF) occupe cet espace. Il a, lui aussi, partie liée avec les groupes d'extrême gauche, particulièrement hostiles à la CGT qui ne veut pas avoir affaire à eux.

De 1967 à 1974, les travailleurs connaissent une relative « embellie », aboutissement des luttes menées depuis 1962, date de la fin de la Guerre d'Algérie, et en 1968. [...] Mais à partir de 1974, débute une crise que les femmes salariées, toujours traitées en variable d'ajustement, subissent les premières et le plus fortement [...]. [Leurs nombreuses luttes] montrent combien les travailleuses ont évolué. [...] Les ouvrières passent de la grève à l'occupation de l'entreprise

les moyens permettant un choix libre et responsable. Or à l'évidence cette situation n'existe pas en France. » [...] La CGT prend parti plus tôt, de façon plus nette, en se tenant à l'écart du MLAC et du MLF. En janvier 1973, un document de travail de son secteur social portant sur les allocations familiales indique : « Une politique réellement conforme à l'intérêt familial doit être fondée sur l'égalité de l'homme et de la femme, dans la famille et la collectivité. Elle doit reconnaître au couple le droit d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant [...] C'est par la création de services spécialisés que les moyens scientifiques pourront être mis à la disposition des travailleurs, les actes médicaux et les produits pharmaceutiques dispensés étant pris en charge par la Sécurité sociale. » En mai 1973, lors de la 5^e conférence des femmes salariées, la CGT réclame les structures d'accueil spécialisées nécessaires à une information sexuelle, à l'utilisation des moyens anticonceptionnels (avec prise en charge par la Sécurité

accord est signé entre la CGT et la CFDT sur les questions féminines qui les avaient opposées jusque-là. Les syndicats, à travers les comités d'entreprise, sont invités à faciliter, durant le temps de travail, l'information sexuelle et celle sur la maîtrise de la fécondité en faisant appel à des conseillères du Planning. Il s'agit de s'adresser aux « milieux populaires ». Lors de son congrès de juin 1975, après son départ du MLAC, le Planning déclare donner la priorité à l'action avec les travailleurs dans l'entreprise. [...] Un centre d'orthogénie a été installé à la RATP. [...]

La loi de 1975, à l'essai pour cinq ans, doit être confirmée en 1979. À cette occasion, CFDT, CGT et FEN agissent sans le Planning. Le 23 juillet 1979, elles publient un texte commun très argumenté qui relie condition féminine, condition des travailleuses, information sexuelle, maîtrise de la fécondité, engagement syndical et affirme : « L'avortement est un problème social ». Les trois centrales demandent la confirmation et l'amélioration de la loi de janvier 1975. [...]

Opposer le syndicalisme et le féminisme conduit à une impasse car la lutte pour l'égalité des salaires, pour la dignité des femmes dans le travail sont des actions féministes autant que celle pour la contraception et l'IVG. Le féminisme syndical qui s'est affirmé de 1945 à 1979 a fini par lier clairement les deux combats au service des travailleuses les plus nombreuses et les plus démunies. L'histoire de ces luttes montre que les féministes de la CGT, grâce à leur engagement personnel et à leur organisation spécifique surmontèrent les résistances au sein de leur confédération et ne furent pas en retard sur celles de la CFDT, bien au contraire. Il était plus facile aux femmes qui ont pu lire les œuvres de Simone de Beauvoir de ressentir, d'exprimer la singularité féminine et de se battre pour sa reconnaissance. Certaines d'entre elles, comme les militantes du Planning après 1970, ont favorisé la convergence des deux combats féministes. D'autres ont cherché à isoler la CGT faussement taxée d'antiféminisme. Dans cette histoire complexe les divisions politiques de la gauche ont eu un rôle essentiel. ■

« Opposer le syndicalisme et le féminisme conduit à une impasse car la lutte pour l'égalité des salaires, pour la dignité des femmes dans le travail sont des actions féministes autant que celle pour la contraception et l'IVG. »

qui peut durer des mois. [...] Les patrons, les repreneurs licencient d'abord les militantes syndicales. Dans les luttes les femmes se révèlent. Les rapports conjugaux sont mis à l'épreuve. Menées soit par la CGT, soit par la CFDT, soit par les deux ensemble, selon l'histoire de l'entreprise, ces luttes et leur répression ont été peu étudiées. L'opinion était alors obnubilée par la campagne du MLF pour le droit d'avorter librement.

Le MLF fait de l'avortement une question de liberté pour la femme. Lors du congrès de 1970, la commission féminine confédérale de la CFDT a été supprimée pour laisser théoriquement place à une activité mixte dans les divers secteurs. [...] En février 1972 [Jeannette Laot] obtient enfin une déclaration du bureau national : le syndicat ne peut pas se prononcer pour ou contre l'usage de la contraception et de l'avortement mais il peut demander que « soient réunis dans la société les conditions d'information,

sociale), l'abrogation de la loi de 1923, l'élaboration d'une nouvelle loi qui envisage l'interruption de grossesse en milieu médical au tarif de remboursement de la Sécurité sociale avec la liberté de décision laissée au couple, à la femme, « chacun demeurant responsable selon sa conscience, ses conceptions philosophiques ou religieuses, d'utiliser ou non les possibilités offertes ». En juin 1973, lors de son congrès la CFDT prend à son tour position.

La stratégie légaliste et apolitique de Choisir, la stratégie politique de désobéissance du MLAC, l'élection de Valéry Giscard d'Estaing soucieux de se débarrasser du problème, aboutissent au dépôt d'une loi que défend Simone Veil, ministre de la Santé. Votée à la fin de l'année 1974, elle est promulguée le 17 janvier 1975.

L'accord entre le Planning et les syndicats se fait d'abord à la base. Il se précise au niveau confédéral durant l'année 1974 en même temps qu'un

*Jocelyne George est historienne. Elle est professeur agrégée d'histoire, docteure d'État.
Extraits de Jocelyne George, *La Pensée*, n°367, juillet-septembre 2011, publiés avec l'aimable autorisation de l'auteur.

LA RÉVOLUTION DES FEMMES DE KOBANÊ

Des femmes engagées dans un projet démocratique et participatif, écologique et féministe affrontant héroïquement les forces de Daesh.

PAR SYLVIE JAN*

DES CITÉS DIRIGÉES À ÉGALITÉ PAR UNE FEMME ET UN HOMME

Les images des jeunes combattantes kurdes affrontant héroïquement les forces de Daesh à Kobanê ont fait le tour du monde, suscitant une admiration à la hauteur de la surprise générale. Cette place singulière des femmes est le résultat d'un processus politique engagé depuis trente ans. Le parcours de Sakiné Canziz, assassinée à Paris le 9 janvier 2013, en témoigne. Participante au congrès fondateur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en 1978, elle devient commandante aux côtés d'Abdullah

entre la dictature de Bachar al Assad et l'islamisme. Il définit la Syrie comme un État démocratique libre et indépendant. En janvier 2014, l'autonomie de Rojava (trois cantons situés dans le Nord et le Nord-Est de la Syrie) est proclamée. Le Kurdistan syrien se dote d'une autorité démocratique et autonome. Une constitution est adoptée qui divise la région en trois cantons : Djézireh, Afrin, et Kobanê. « Les droits humains et les libertés sont garantis avec la proclamation de l'égalité hommes/femmes, l'interdiction du travail des enfants, des mariages forcés et de la torture. L'école primaire devient obligatoire et l'enseignement gratuit. Des droits collectifs nouveaux sont proclamés comme ceux du travail, du logement

Voilà du « vivre ensemble » grandeur nature avec les richesses de la région et un ancrage populaire pour le réaliser.

UN EXEMPLE POUR LE MOYEN-ORIENT

C'est à cette expérience naissante, qui pourrait servir d'exemple pour l'ensemble du Moyen-Orient, que Daesh s'est attaqué en septembre 2014 avec une violence inouïe. C'est ce projet démocratique et participatif, écologique et féministe que les femmes de Kobanê et de la région ont défendu victorieusement. La détermination de leur résistance a donc tenu à cet enjeu : soit les ténèbres avec Daesh, soit sauver ce qu'on venait leur voler : un projet démocratique original, fondé sur le principe que « le niveau de liberté et d'égalité des femmes détermine la liberté et l'égalité de tous les autres secteurs de la société ».

« Les droits humains et les libertés sont garantis avec la proclamation de l'égalité hommes/femmes, l'interdiction du travail des enfants, des mariages forcés et de la torture. »

KOBANÊ, UNE RUINE GÉANTE

Il faudra la reconstruire. Il faudra que les réfugiés gagnent leur possible retour, face à une Turquie arc-boutée contre la reconnaissance de leurs droits et qui vient de renforcer la fermeture de la frontière avec la Syrie. Si les réfugiés du Sinjar ne veulent plus retourner en Irak, les réfugiés de Kobanê piétinent à la frontière. Il y a une urgence absolue à développer la solidarité parce que la partie n'est pas terminée. Cette solidarité avec les femmes kurdes que l'on trouve partout en première ligne, passe par la connaissance mutuelle, les échanges politiques, les coopérations entre villes... Les combattantes kurdes, qui nous ont tant émus, ont gagné contre Daesh pour toute l'humanité au nom de leur révolution et des valeurs universelles. ■

Öcalan en 1984, lorsque ce parti entre dans la résistance armée. Derrière elle, de nombreuses femmes s'engagent. En 1995, Sakiné participe au premier congrès des femmes qui servira de base à la constitution d'une organisation féminine au sein du mouvement kurde. Dès lors elles investissent tous les domaines de la lutte. Lorsque le mouvement kurde décide de participer aux élections, elles se portent candidates. Depuis mars 2014, le Parti des peuples démocratiques (HDP) dirige plus de 100 villes dans le Sud-Est de la Turquie et innove en instituant un système de co-maires, unique au monde, qui fait que toutes ces cités sont dirigées à égalité par une femme et un homme.

et de la santé avec notamment l'instauration d'un congé de maternité. Cette constitution inclut toutes les composantes de la région », dont les Arabes, Assyriens, Chaldéens, Araméens, Turkmènes, Arméniens et Tchétchènes. Elle inclut aussi différentes religions comme l'islam, le christianisme ou le yézidisme, même si celles-ci ne « doivent pas intervenir dans les affaires publiques » (Extrait du « Contrat social de Rojava » adopté le 6 janvier 2014). Le canton de Djézireh a adopté trois langues officielles enseignées à l'école : le kurde, l'arabe et le syriaque. Toutes les institutions doivent être composées d'au moins 40 % d'hommes ou de femmes.

*Sylvie Jan est présidente de l'association « France-Kurdistan ».

UN PROJET D'AUTONOMIE DÉMOCRATIQUE

Dans les régions kurdes du nord de la Syrie, dans un contexte de guerre civile, un projet d'autonomie démocratique s'élabore dès juillet 2012. Sous l'impulsion du Parti d'union démocratique (PYD), proche du PKK, il entend incarner une troisième voie

PROPOSITIONS ET ACTIONS DU PCF

- Permettre aux réfugiés qui le souhaitent de retourner en Syrie.
- Sortir le PKK de la liste des organisations terroristes.
- Libérer A. Öcalan et les prisonniers politiques.
- Annuler les accords de coopération militaire et policière avec la Turquie.
- Exiger de la France qu'elle aide à la reconstruction de Kobanê.
- Obtenir justice pour Sakiné, Rojbin et Leyla, assassinées à Paris.

QUE LES HOMMES ET LES FEMMES SOIENT BELLES !

La règle qui veut que « le masculin l'emporte sur le féminin » révèle que la domination masculine est toujours prégnante dans notre société sous bien des aspects, notamment dans la langue française.

PAR MURIEL ROGER*

Évidemment, le français comme langue maternelle, nous paraît tout ce qu'il y a de plus naturel, et c'est sans en avoir conscience que nous nous exprimons de la façon dont on nous l'a appris dès le plus jeune âge.

LA RÈGLE DITE DE LA « PROXIMITÉ »

Mais regardons de plus près certains aspects de la langue, de la grammaire, notamment la règle qui veut que « le masculin l'emporte sur le féminin ». Bien sûr, toute autre façon d'accorder le masculin et le féminin nous paraîtrait du plus mauvais goût, et de plus un affront à notre belle langue ! Cependant, un peu d'histoire n'a

qui consistait à accorder le genre de l'adjectif avec celui du plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche de ses sujets. Pour illustrer, reprenons le titre de cet article : nous aurions dit « que les hommes et les femmes soient belles » ou « que les femmes et les hommes soient beaux ». Alors, quand et pourquoi la règle de la proximité a-t-elle été évincée au profit de la règle de la domination ?

À partir du XVII^e siècle, cette règle est régulièrement décriée par différents personnages plus ou moins célèbres ou bien placés, personnages qui, cela se devine aisément étant donné l'époque, sont tous des hommes. Les arguments déployés pour se défaire de cette règle sont bien de l'ordre de la domination masculine, et tournent tous autour des mêmes propos, ceux

et a été le fruit d'environ un siècle de différentes pressions, ce n'était certainement pas pour passer le temps, mais bien pour marquer la domination masculine dans la langue, donc dans notre inconscient, le symbolique agissant ainsi directement sur le réel.

Depuis quelques années, plusieurs associations féministes militent en faveur du retour à la règle de la proximité (« Que les hommes et les femmes soient belles » : www.petition24.net/a/14245), et on comprend bien pourquoi : afin de ne pas inculquer à nos enfants, futurs adultes, de façon insidieuse au travers de la langue, l'idée symbolique que « le masculin l'emporte sur le féminin ». Bien sûr, les rapports de forces sont à l'œuvre pour ringardiser ce combat...

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Un autre exemple frappant de la langue française, quand on y réfléchit bien, c'est d'employer le terme « Homme » pour désigner les humains, c'est-à-dire les femmes et les hommes ! La majuscule à elle seule transformerait la signification du mot « homme » en « homme et femme » (faisons tout de même une légère remarque : la majuscule ne s'entend pas très bien à l'oral...).

Un texte aussi édifiant et constitutif que la déclaration des droits de l'Homme (entendez bien la majuscule) et du citoyen (entendez bien le féminin) nous dit bien que « les hommes naissent libres et égaux en droits ». Remarquons qu'ici, il n'y a pas de majuscule, on parlait bien des hommes, en excluant les femmes, et pour cause, il a fallu attendre le XX^e siècle pour que les femmes puissent voter, pour qu'elles puissent être autonomes (le droit à l'ouverture d'un compte bancaire sans la permission du mari date seulement de 1965). Alors bien sûr, ajouter la majuscule après coup, comme un pansement, mais sans toucher au symbolique, c'est aussi une façon de régler le problème.

FÉMINISATION DES MÉTIERS

J'en terminerais par l'évocation de tous les mots se rapportant notamment à des métiers, lesquels étaient ou sont ►

« Avant cela, l'accord du genre se faisait selon la règle dite de la "proximité", qui consistait à accorder le genre de l'adjectif avec celui du plus proche des noms qu'il qualifie, et le verbe avec le plus proche de ses sujets. »

jamais nui à personne. D'où nous vient cette règle ? Est-ce celle qui a toujours prévalu ? N'oublions pas que la langue est vivante, qu'elle n'est donc certainement pas figée, que le sens même des mots évolue au cours du temps (voir à ce propos le dossier « Les mots piégés » n° 24 de *La Revue du projet*) que de nouveaux mots apparaissent, et que de nouvelles règles de grammaire apparaissent elles aussi, tout cela au gré de l'évolution de la société, au gré des différentes dominations (de la même manière que l'histoire est écrite par les vainqueurs, la langue est aussi déterminée par les dominants), en particulier de la domination masculine. Cette règle, qu'on pourrait qualifier de « règle de la domination », n'a pas toujours existé.

Avant cela, l'accord du genre se faisait selon la règle dite de la « proximité »,

de la noblesse du masculin. Nous trouvons notamment un ardent défenseur de la règle de la domination en la personne de l'Abbé Bouhours qui énonce en 1675 : « Lorsque deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». Ou encore, selon le grammairien Nicolas Beauzée, en 1767 : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». On pourrait citer d'autres phrases de personnages plus ou moins illustres, qui toutes font appel à cette noblesse masculine. C'est finalement au XVIII^e siècle que la règle de proximité sort complètement de la langue française.

Ainsi, le choix de cette règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin a été dicté purement et simplement par la prétendue domination du genre masculin. Et si ce choix a été fait,

des métiers, lesquels étaient ou sont encore majoritairement, voire exclusivement, occupés par des hommes. Les différentes propositions à l'œuvre afin de féminiser tous ces noms valent là aussi bien des campagnes de ringardisation de celles et ceux qui défendent ces transformations. Mais pourquoi refuser que la langue suive le cours des choses ? Pourquoi continuerait-on à me qualifier d'ingénieur chercheur, alors que je suis une femme ? Pourquoi me refuserait-on mon genre ? Parce que ce n'est pas assez noble, cer-

tainement, de dire ingénieure chercheuse... Certains (ou certaines) se scandalisent de l'atrocité de la féminisation de certains mots, au vu de la beauté de la langue (professeure, par exemple serait un tel exemple d'atrocité langagière). Évidemment, la féminisation de certains mots nous écorche un peu les oreilles, question d'habitude ; il suffit en réalité de très peu de temps pour que ces mots entrent dans notre langage courant et ne gênent plus personne. Est-ce pour cela qu'il faudrait rester dans une conception

rétrograde et complètement statique de la langue ? Non je ne le pense pas, bien au contraire. Lorsque les filles elles-mêmes s'autocensurent dans le choix de leur métier, il est symboliquement important, pour que cela agisse sur le réel, de créer des féminins là où ils n'existaient pas auparavant, et ainsi marquer l'égalité de genre jusque dans notre langue. ■

***Muriel Roger** est membre du comité de la rubrique Féminisme.

DANS L'EMPLOI, LES INÉGALITÉS FONT DE LA RÉSISTANCE

Entre hommes et femmes, les inégalités dans l'emploi se recomposent sans cesse. En matière d'accès à l'emploi et à l'éducation, les progrès sont immenses, alors que dans le domaine de l'égalité des salaires et des carrières, sur le front du chômage, de la précarité et du sous-emploi, l'inégalité est patente, récurrente, impertinente.

PAR **MARGARET MARUANI**
ET **RACHEL SILVERA***

Ici, tout est contrastes, paradoxes, contradictions. Revenons sur quelques faits saillants qui dessinent les contours de ces inégalités.

LE POIDS DU TEMPS PARTIEL

Depuis la fin des années quatre-vingt, le temps partiel n'a cessé d'augmenter en France, alors que « les femmes ont toujours travaillé », de façon plus

« Le corollaire de l'essor d'un temps partiel imposé et dérégulé est la croissance de la pauvreté laborieuse. »

ou moins visible mais en tout cas à temps complet. Plus d'une salariée sur trois travaille à temps partiel et plus de 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par les femmes. En France, une partie importante du travail à temps partiel ne correspond pas à une « demande » des salariées

et des salariés, mais à des offres d'emploi dans des secteurs féminisés (grande distribution, services aux personnes et aux entreprises, nettoyage, etc.). Si le travail à temps partiel est si féminisé, c'est parce qu'il s'est développé sous différentes contraintes : le poids du travail domestique des femmes et la « spécialisation » des rôles sociaux, certes, mais aussi et surtout l'offre massive de travail à temps partiel dans des secteurs féminisés, la politique de l'emploi, etc. Sans oublier que le temps partiel, même quand il est à l'initiative des femmes, s'accompagne non seulement de salaires partiels, mais aussi de promotions et de carrières partielles, d'accès partiels à la formation et aux primes et *last but not least* [dernier point mais non le moindre] de retraites plus que partielles : l'écart entre les pensions de retraite des femmes et des hommes est encore plus important que les écarts de salaire, puisqu'elles touchent en moyenne une pension (de droits propres) inférieure à 42 % de celle des hommes.

Le corollaire de l'essor d'un temps partiel imposé et dérégulé est la croissance de la pauvreté laborieuse, de ces millions de salariées et salariés pauvres, qui ne sont ni chômeurs, ni exclus ou « assistés » mais qui travaillent sans parvenir à gagner leur vie

de façon décente. Dans leur grande majorité (près de 70 %), il s'agit de femmes ; 22 % d'entre elles sont touchées par la « pauvreté économique individuelle » (contre 9 % des hommes).

LE RÔLE DE LA SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE...

Les femmes restent concentrées dans un petit nombre de métiers et secteurs (ségrégation dite « horizontale ») et, au sein d'un même secteur, dans peu d'emplois qualifiés (ségrégation dite « verticale »). Plus de la moitié d'entre elles se retrouvent dans seulement 12 familles professionnelles sur 87. Il s'agit pour l'essentiel des secrétaires, employées administratives de la fonction publique, infirmières, aides-soignantes, vendeuses, aides à domicile, enseignantes et agentes d'entretien, autant de professions où les salaires sont globalement plus faibles.

À l'autre bout de l'échelle, l'accès des femmes aux postes de décision est toujours limité. Les femmes se heurtent en effet au fameux « plafond de verre », alors même qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Malgré des progrès incontestables, seuls 39 % des cadres et moins de 10 % des chefs d'entreprise sont des femmes. Non seulement celles-ci sont moins nombreuses dans les emplois les mieux

rémunérés, mais les écarts sont plus élevés parmi les cadres – une catégorie très hétérogène : on y classe des salariés dont le contenu du travail et les responsabilités diffèrent fortement, surtout selon le sexe.

AU TOTAL, DES INÉGALITÉS DE SALAIRES PERSISTANTES

Les femmes gagnent en moyenne, un quart en moins, « régime » qui leur était systématiquement appliqué dans les usines de guerre au début du XX^e siècle. Plus précisément, cet écart est évalué entre 24 et 27 %, tous emplois confondus. Malgré les nombreuses lois, l'augmentation des accords égalité (plus d'un tiers des entreprises concernées), cette inégalité résiste à tout. Certes, ce chiffre s'explique en partie par les deux faits dont nous venons de parler : les femmes gagnent moins parce qu'elles ne travaillent pas aussi longtemps et qu'elles n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes. Mais ces explications ne suffisent pas : à poste égal, la discrimination est toujours à l'œuvre. Comment avancer ?

Limiter les emplois à temps partiel et la ségrégation professionnelle sont évidemment les deux mesures les plus évidentes. L'introduction d'une durée minimale du temps partiel à 24 heures hebdomadaires depuis juillet 2014 ne changera probablement rien à la

XXI^e siècle – et de ses conséquences pour les femmes. Le « soupçon de maternité » reste l'un des nœuds principaux de l'inégalité salariale. Il pèse sur toutes les femmes, y compris sur celles qui jouent le jeu et n'interrompent pas leur carrière. Y compris aussi

gagner pour les autres, celles que l'on entend ni ne voit, ou si peu... (comme en témoigne le film *On a grévé* de Denis Gheerbrant à propos de la lutte victorieuse des femmes de chambre du groupe hôtelier Louvre hôtels). Si d'un côté, certaines femmes bénéfi-

« Malgré des progrès incontestables, seuls 39 % des cadres et moins de 10 % des chefs d'entreprise sont des femmes. »

sur celles qui n'ont pas d'enfants. Quelques autres femmes encore peu nombreuses ont décidé de ne pas accepter la discrimination dont elles étaient victimes du fait de congés maternité, d'absences pour raisons familiales ou simplement parce qu'elles étaient femmes. Elles ont porté leur cas devant la justice et gagné leurs procès pour discrimination salariale sur la carrière.

Par ailleurs, un mouvement se profile pour une meilleure reconnaissance des emplois à prédominance féminine, emplois dévalorisés, dont les diplômes, les compétences reflètent encore la division sexuée du travail. Concrètement, le travail d'une assistante de direction ne vaut-il pas

cient en effet de leurs réussites scolaires qui se retrouvent dans la féminisation de l'encadrement et des conseils d'administration des grands groupes, de l'autre côté, la précarité de l'emploi, la non-reconnaissance des métiers féminisés, et évidemment les bas et très bas salaires qui vont de pair, nous indiquent la persistance de noyaux durs de discrimination. Cela nous montre également que tout au long de ces années de crises, les écarts entre les femmes se sont singulièrement creusés.

Et ce fait se retrouve partout dans le monde : les noyaux durs des discriminations à l'égard des femmes existent sous toutes les latitudes, avec des déclinaisons certes diverses. Mais partout le travail domestique et le travail des domestiques – ce que l'on nomme le « *care* » – demeurent les domaines réservés aux femmes dans le monde entier. Partout également la concentration des emplois féminins domine. Et cette bipolarisation, ces écarts entre les femmes elles-mêmes est aussi universelle : entre les pays et les continents, mais aussi au sein de chaque pays, entre les femmes diplômées et qualifiées qui s'en sortent – même si elles ne sont pas les égales des hommes – et celles qui sont massées dans le salariat d'exécution en Europe et aux États-Unis, concentrées dans les emplois informels en Inde, en Amérique Latine ou en Afrique. Les logiques de genre – ce n'est pas une découverte – ne neutralisent pas celles des classes sociales. Elles les alimentent et les renforcent. ■

« La précarité de l'emploi, la non-reconnaissance des métiers féminisés, et évidemment les bas et très bas salaires qui vont de pair, nous indiquent la persistance de noyaux durs de discrimination. »

situation, étant donné le nombre de dérogations possibles (accords de branches et/ou « volontariat »). Ce n'est pas non plus la nouvelle campagne sur la mixité des emplois qui en viendra à bout.

Nous proposons deux nouvelles façons d'aborder les inégalités de salaires et au-delà des inégalités tout court. Tout d'abord, les écarts de salaire ne se limitent pas à une photo prise à l'instant *T*. Ils traduisent un parcours professionnel, de faibles promotions dans le passé, car les carrières sont sexuées : les hommes obtiennent davantage d'avancements, font davantage carrière. Ces retards de carrière s'expliquent principalement (mais pas seulement) par la question de la maternité – qui joue encore un rôle déterminant au

celui d'un technicien ? Peut-on comparer une responsable des ressources humaines et un directeur financier ? Cette démarche permet de réinterroger les critères habituellement à l'origine de la définition des emplois dits « féminins » : non-reconnaissance des diplômes ; emplois au contenu flou, individualisé ; utilisation de savoir-faire informels, non-reconnaissance de « vraies » responsabilités, invisibilité de la charge nerveuse ou physique requise... Une telle approche change la donne. Cela devrait contribuer non seulement à réduire les écarts de salaires, mais également à mieux reconnaître le travail souvent invisible des femmes.

Les quelques avancées bien réelles de certaines femmes ne doivent et ne peuvent effacer tout ce qu'il reste à

*Margaret Maruani est sociologue. Elle est directrice de recherches au CNRS.

Rachel Silvera est économiste. Elle est maître de conférences à l'université Paris Ouest - Nanterre.

SOUS-TRAITANCE, COMMERCE, DES SECTEURS EN ÉBULLITION

La lutte pour une société de progrès ne pourra aboutir sans la participation active des femmes des milieux populaires.

PAR **ANA AZARIA***

C'est dans les luttes pour transformer le présent que se dessinent les aspirations pour demain. Plus important encore, c'est dans ces combats que se construisent les rapports de forces nécessaires pour imposer les « projets pour demain ». Plus le rapport de forces sera grand, plus le projet sera ambitieux. Par contre, un projet ambitieux sans rapport de forces n'est qu'un rêve.

L'Organisation de femmes Égalité pour l'émancipation et le progrès social est une association qui lutte pour porter et défendre les exigences des femmes des milieux populaires, les travailleuses, les femmes des quartiers. Ce sont toutes celles qui vivent le plus durement les inégalités, les discriminations. Nous travaillons, avec nos moyens, pour qu'elles fassent irruption en politique, pour qu'elles imposent leurs exigences dans les projets de société qui se construisent. Elles font irruption en politique à travers des mobilisations, à travers des luttes qu'elles lancent et dans lesquelles elles s'investissent dans l'objectif d'améliorer leur vie. Il y a aujourd'hui des luttes emblématiques auxquelles participent ces femmes, des luttes qui sont porteuses d'exigences pour l'avenir, qui sont porteuses de convergences d'intérêts pour l'ensemble du camp populaire.

LA SOUS-TRAITANCE

En premier lieu, il y a les luttes contre la sous-traitance. Les femmes de chambre de l'hôtellerie en région parisienne, les agents de service hospitalier de l'Hôpital de Talence, près de Bordeaux, les cantinières et les femmes de ménage des écoles primaires à Strasbourg... Et tout récemment, les travailleuses qui nettoient les toilettes des gares SNCF parisiennes, qui viennent de se mettre en grève. Ce sont des luttes pour la réintégration dans le groupe, pour l'augmentation des salaires, pour dénoncer l'externalisation, pour réclamer la transformation de contrats précaires en CDI, ou simplement pour conserver des acquis.

Nous assistons aujourd'hui à un véritable phénomène : la sous-traitance est en train de se généraliser dans de nombreux secteurs de la production et des services, des secteurs où prédomine le travail féminisé. Rappelons-nous que le nettoyage est le premier des services qui a été externalisé. Les conséquences en sont une précarisation qui s'aggrave. Les femmes sont encore moins payées ; leurs conditions de travail se dégradent encore davantage. Notons au passage que ce sont des secteurs où les travailleuses sont

à la pointe pour faire barrage à une aggravation de la flexibilité des horaires qui, nous le savons bien, nous concernera toutes et tous à la longue. Cette lutte est, elle aussi, porteuse de revendications pour l'avenir. Limiter le travail du dimanche, en soirée ou de nuit aux seuls secteurs où il est socialement nécessaire, comme la santé, ou techniquement incontournable, comme la production dans l'industrie alimentaire : voilà une exigence pour l'avenir de notre organisation sociale. Ce type d'ho-

« La sous-traitance est en train de se généraliser dans de nombreux secteurs de la production et des services, des secteurs où prédomine le travail féminisé. »

moins syndiquées, moins organisées. Mais le constat est là : les femmes de ces secteurs entrent aujourd'hui dans la lutte.

Ces luttes sont porteuses de revendications pour l'avenir parce que ces travailleuses ne perdent pas de vue une de leurs principales revendications : la fin de la sous-traitance. Car c'est bien la sous-traitance qu'elles identifient comme facteur de précarisation, mais aussi de division des salariés. *Salariées du « donneur d'ordre » ou du « sous-traitant » : même statut, même traitement !* Cette revendication, elles vont la faire aboutir dans plusieurs grands hôtels : Campanile, Première classe et Louvre Hôtels.

LE COMMERCE

Il y a un autre grand secteur, très féminisé lui aussi, qui est aujourd'hui en ébullition : c'est le commerce. Avec l'extension du travail du dimanche, en soirée, et de nuit, ce sont les conditions de travail, la santé et la vie entière de dizaines de milliers de femmes qui vont être détériorées. Là encore, les femmes des milieux populaires sont au centre des attaques ! Mais là aussi, elles ne se laissent pas faire. Les bagarres sont nombreuses. Une fois de plus, c'est un combat emblématique, où des femmes sont

raires de travail décalés est nocif pour la santé ; il doit être compensé, et les salariés qui l'exercent doivent bénéficier d'un suivi médical rapproché.

Que ce soit dans les hôtels, les commerces, les écoles, les quartiers... lorsque les femmes s'unissent pour défendre leurs revendications, elles apprennent à se connaître, à se faire confiance et à s'appuyer les unes sur les autres. Lorsque leurs luttes trouvent un écho dans le soutien et la solidarité, elles s'enrichissent et expérimentent la force du collectif. Ce sont dans ces combats que se forment les rapports de force qui pourront porter un projet politique de rupture avec la politique d'austérité, de surexploitation, la politique néolibérale d'aujourd'hui. Les femmes doivent y jouer un rôle, à commencer par les femmes des milieux populaires, les premières concernées, les plus discriminées. N'est-ce pas cela que le peuple grec est en train de nous montrer ? ■

*Ana Azaria est présidente de l'Organisation de femmes Égalité pour l'émancipation et le progrès social.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL, UNE RÉALITÉ AU TRAVAIL

Les salariées victimes de violences sexuelles s'adressent le plus souvent à la justice du travail, et attaquent leurs employeurs, même s'ils ne sont pas eux-mêmes les agresseurs, devant le conseil des prud'hommes.

ENTRETIEN AVEC **MARYLIN BALDECK***

Pourriez-vous présenter votre association ?

L'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) est une référence en matière de lutte contre les violences sexuelles au travail. Elle est la seule association spécialisée sur ce champ en France et

« violences conjugales au travail », si leur conjoint est aussi un collègue voire un supérieur hiérarchique ou s'il parvient à s'introduire sur leur lieu de travail. J'en profite pour dire que dans cette hypothèse, il n'existe pas d'exonération de la responsabilité de l'employeur, qui est tenu d'assurer la sécurité des salariées en toutes circonstances.

« Les violences que l'AVFT combat plus particulièrement sont les violences sexuelles, à savoir : l'exhibition sexuelle, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et les viols, commis en contexte professionnel. »

même à l'échelle de l'Union européenne, ce qui lui confère une expertise unique. Depuis trente ans, elle agit sur plusieurs fronts : la défense des victimes, la formation des professionnels concernés, l'outillage des rares employeurs ayant pris cette question au sérieux, la critique féministe du droit, des actions en vue d'obtenir des réformes législatives, l'analyse des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. La caractéristique principale de l'AVFT est son manquement quotidien du droit, par son équipe de juristes. Je conçois l'AVFT comme un « laboratoire d'idées juridiques », avec l'avantage que nous pouvons les tester, les mettre à l'épreuve des procédures dans lesquelles nous intervenons, par le biais de nos interventions volontaires devant le conseil de prud'hommes et nos constitutions de partie civile au pénal, et les améliorer dans l'intérêt des victimes.

Les violences faites aux femmes au travail, de quoi s'agit-il précisément et qui est concerné ?

Au travail, les femmes peuvent être victimes de toutes les violences qu'elles peuvent subir à l'extérieur du travail. Elles peuvent même être victimes de

Les violences que l'AVFT combat plus particulièrement sont les violences sexuelles, à savoir : l'exhibition sexuelle, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et les viols, commis en contexte professionnel. Ces catégories pénales couvrent des agissements très hétéroclites : « ambiances » de travail faites d'images pornographiques, des propos à caractère sexuel dégradants pour les femmes, de mimes sexuels, de sollicitations sexuelles, de confidences sur la vie sexuelle exigées ou imposées, d'intrusions dans l'intimité des salariées, de chantage sexuel, d'attouchements sexuels imposés, de pénétrations sexuelles imposées. Ces actes ont en commun d'assujettir et de réifier les femmes, les dévaloriser et d'être commis dans le cadre d'un rapport de pouvoir dans lequel s'additionne l'exercice dévoyé de la supériorité hiérarchique et de privilèges sexuels masculins, qui ne s'arrêtent bien entendu pas à la porte de l'entreprise. Mais un collègue de travail peut aussi profiter de la contrainte économique d'une collègue, d'une vulnérabilité passagère, vouloir la « casser » en la harcelant sexuellement s'ils sont en concurrence pour un poste, parier sur le silence de celle qui a enfin accédé au

métier dont elle avait toujours rêvé et pour lequel elle a consenti de nombreux sacrifices... ou se sentir protégé, ce qui est objectivement le cas, par un mandat syndical.

Les personnes victimes de ces agissements sont, faut-il le rappeler, des femmes. Dans nos « dossiers » et selon les enquêtes existantes, elles sont relativement jeunes. Mis à part ces deux caractéristiques, elles appartiennent à toutes les classes sociales, travaillent dans tous les secteurs, même si certains reviennent plus souvent que d'autres : santé, hôtellerie-restauration, commerce.

Il faut savoir que le harcèlement sexuel est une réalité massive. C'est ce que révèlent plusieurs enquêtes : 20 % des femmes y ont été confrontées au cours de leur vie professionnelle selon une enquête IFOP/Défenseur des droits de mars 2014 tandis que selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 30 % des Françaises avaient subi un harcèlement sexuel dans les 12 mois précédant l'enquête qu'elle a également publiée en mars 2014 sur les violences faites aux femmes.

Dans quel schéma s'inscrivent ces violences faites aux femmes subies dans des lieux publics et encadrés par le droit du travail ?

Il existe de nombreux parallèles entre les violences dont les femmes sont victimes dans le cadre conjugal, et au travail : dépendance économique, isolement (du collectif du travail), alternance de phases de violences et de « retour à la normale » pour faire croire aux victimes qu'elles sont hors de danger et les dissuader de dénoncer. L'expression du refus, notamment de « relations sexuelles », est dans un cas comme dans l'autre extrêmement difficile, en raison du risque de représailles, dans la vie quotidienne ou sur le travail, auxquelles les victimes s'exposent.

Pourriez-vous expliquer pourquoi ces faits sont surtout jugés par la justice du travail ?

En dépit de la réécriture du délit de harcèlement sexuel en 2012, la justice ►

► pénale échoue gravement à rendre justice aux victimes. Ce constat est le même s'agissant de la répression des agressions sexuelles et des viols. Les salariées victimes de ces violences s'en remettent donc bien souvent à la justice du travail, et attaquent leurs employeurs, même s'ils ne sont pas eux-mêmes les agresseurs, devant le conseil de prud'hommes. Nous demandons alors la condamnation de l'entreprise pour harcèlement sexuel et l'indemnisation de la salariée pour le préjudice qui en découle, ainsi que des dommages et intérêts pour la rupture du contrat de travail. Les femmes qui dénoncent ces agissements perdent en effet presque toujours leur emploi, durablement. L'accès à cette justice-là s'est sensiblement amélioré depuis quelques années, sous l'effet conjugué d'une meilleure compréhension par les juges des ressorts des violences sexuelles au travail, qui est allée de pair avec la mise à l'agenda médiatique de cette réalité (« affaires » DSK, Tron, abrogation du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel...) et une application plus pointilleuse des règles de preuves particulières en matière de harcèlement sexuel.

Mais, dans l'intérêt de toutes les personnes salariées le Code du travail doit continuer à être réformé. L'AVFT œuvre pour une meilleure indemnisation des salariés qui ont perdu leur travail à cause du harcèlement sexuel ou de tout autre motif discriminatoire. En juillet 2014, à la faveur de la loi *sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*, nous avons obtenu la création d'une « indemnisation-plancher » équivalente à douze mois de salaire ainsi que le versement des salaires entre la rupture du contrat de travail et le jugement définitif (amendements des sénatrices Michèle Meunier et Marie-George Buffet). Ils ont ensuite été abrogés par le Conseil constitutionnel (décidément !) pour non-respect de la procédure législative. Il est impératif qu'ils soient réintroduits dans un prochain texte, car outre que cela est juste pour les victimes, c'est le seul moyen de responsabiliser les employeurs.

Que pensez-vous de la réforme la justice du travail prévu dans la loi Macron ?

Les procédures pour harcèlement sexuel ne sont pas un bon point de départ pour réfléchir à cette question

et notamment trancher la controverse sur le recours accru au juge professionnel. Il est en effet exceptionnel qu'une affaire de harcèlement sexuel ne soit pas *in fine* jugée par un juge professionnel, en raison du fort taux de départage dans ces procédures très clivantes, et parce que la partie perdante fait toujours appel ou presque. Ce que je peux dire, c'est que le sexisme est relativement bien partagé entre conseillers prud'hommes et magistrats, qu'en matière de harcèlement sexuel, les seconds ne sont pas toujours meilleurs juristes que les premiers mais pas forcément moins attentifs aux contraintes économiques et patriarcales qui pèsent sur les victimes ! En tout état de cause, je pense comme beaucoup que les réformes « Macron » ne répondent pas aux problèmes, notamment de moyens, maintes fois pointés comme responsables des dysfonctionnements des conseils de prud'hommes. ■

*Marilyn Baldeck est déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). Entretien réalisé par Nadhia Kacel.

NE NOUS RÉSIGNONS JAMAIS !

Regarder avec lucidité les violences faites aux femmes pour les faire reculer.

PAR ERNESTINE RONAI*

« Le fermier bat sa femme, ohé, ohé, ohé,
La femme bat son enfant, ohé, ohé, ohé,
L'enfant bat sa nourrice, ohé, ohé, ohé,
La nourrice bat son chien, ohé, ohé, ohé. »

Enfants, dans la cour de récréation, nous avons tous chanté cette ritournelle...

Comment mieux dire tout l'enjeu de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, à savoir empêcher la banalisation et la reproduction de la violence et plus largement lutter pour une société non-violence ?

Cela commence par des injures et cela peut finir par la mort. Les violences à l'encontre des femmes sont universelles. Ces violences peuvent s'exercer dans les sphères privée et publique et revêtir différentes formes (violences verbales, psychologiques,

physiques, sexuelles, économiques). Elles débutent parfois dès le plus jeune âge, au point que l'on peut parler d'un continuum de violences au cours de la vie des femmes : mutilations sexuelles, travail précoce, instruction interdite ou limitée, inceste, mariage forcé, violences dans le couple, harcèlements sexiste et sexuel, en particulier au travail, agressions sexuelles et viols, prostitution, répudiation, lapidation...

LA PRISE DE CONSCIENCE

Les violences faites aux femmes émergent dans le débat public depuis le milieu des années 1970. À cette époque s'ouvrent les premiers centres d'accueil pour femmes victimes de violences dans le couple. La permanence « SOS Viols Femmes Informations » est mise en service en 1986. La première campagne télévisée en France date de 1989. Les textes internationaux eux

aussi sont récents. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU du 20 décembre 1993 indique : « [...] La violence à l'égard des femmes va à l'encontre de l'instauration de l'égalité... [elle] constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, [...] [elle] traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers [...] ». Elle est aujourd'hui reprise dans la Convention du conseil de l'Europe dite convention d'Istanbul, ratifiée par la France et entrée en vigueur en novembre 2014. Comme l'affirme clairement cette convention, rien de « naturel » dans tout cela. Donc, si ce sont les humains qui ont construit ces rapports sociaux inégaux entre les sexes, il leur appartient de les déconstruire.

Les violences faites aux femmes prennent appui sur des rapports sociaux inégaux entre les sexes. Elles sont « légitimées » par une idéologie sexiste de domination qui d'une différence physique fait une différence hiérarchisée. Les stéréotypes assignent des rôles sociaux différents aux personnes de sexe féminin et masculin au lieu d'ouvrir tous les possibles et de permettre l'épanouissement de chacune et chacun. L'ampleur de ces violences et leurs conséquences sur ces femmes et leurs enfants sont encore insuffisamment prises en compte par notre société.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Chaque année, plus de 216 000 femmes sont victimes de violences graves commises par leur partenaire. 86 000 femmes rapportent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol, et seules 10 % d'entre elles déposent plainte. Cette violence dans le couple touche également les enfants puisqu'on en compte 145 000 qui en sont victimes, dont 42 % ont moins de 6 ans. Or, plus les enfants sont jeunes, plus l'effet psycho-traumatique des violences est important. En protégeant la mère des violences, on protège l'enfant. Le coût des violences dans le couple a été estimé à 3,6 milliards d'euros.

Les communistes qui œuvrent pour l'émancipation humaine sont particulièrement sensibles à cette problématique où l'agresseur humilie, dévalorise la femme victime, la traite comme un objet, lui fait mal et fait mal à son enfant. Elles et ils regardent avec lucidité cette réalité pour la transformer. Ce n'est sans doute pas un hasard si le premier Observatoire en France a été créé en Seine Saint-Denis par un conseil général commu-

niste. En 2002, cet acte était courageux. Aujourd'hui, cet Observatoire est devenu un véritable laboratoire d'expérimentation utile à la France entière et est rejoint par douze autres Observatoires territoriaux.

QUELLE POLITIQUE EFFICACE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES METTRE EN ŒUVRE ?

D'abord travailler avec l'ensemble des professionnels de nos territoires à un diagnostic partagée. Ensuite impliquer tous les partenaires : services de

« un toit pour elle » où chaque ville met à disposition un logement social par an ainsi que le conseil général, la caisse d'allocations familiales, la préfecture. Ce dispositif a permis de fluidifier la sortie de l'hébergement d'urgence et de réduire de moitié le temps d'hébergement permettant ainsi d'accueillir davantage de femmes en détresse. Depuis, d'autres villes nous ont rejoints telles que Gennevilliers, Villeneuve Saint-Georges, le conseil régional d'Île de France et très récemment le conseil de Paris a adopté à l'unanimité un dispositif semblable

« Les communistes qui œuvrent pour l'émancipation humaine sont particulièrement sensibles à cette problématique où l'agresseur humilie, dévalorise la femme victime, la traite comme un objet, lui fait mal et fait mal à son enfant. »

nos collectivités, services de l'État implantés sur nos territoires, associations. Enfin, fixer des priorités et s'attacher à les mettre en œuvre. C'est le sens des Observatoires qui se mettent en place. Je citerai une priorité qui à mon sens indique une démarche : la question de l'hébergement. Elle est épineuse du fait du manque de structures. Il faut en revendiquer davantage, c'est une compétence de l'État, il ne faut pas lâcher là dessus. En même temps, favoriser la sortie de ces structures spécialisées pour du logement social pérenne est un levier à la disposition des collectivités territoriales. L'Observatoire des violences envers les femmes de Seine Saint-Denis a inventé avec le maire communiste de Bobigny de l'époque, Bernard Birsinger, un dispositif appelé

proposé par les communistes. Cet exemple illustre une façon de faire de la politique : être utile, proposer des solutions concrètes pour améliorer la situation.

Gisèle Halimi, une figure du féminisme a écrit un livre au titre que nous apprécions : « Ne vous résignez jamais ». Les violences faites aux femmes existent depuis fort longtemps et parce que nous ne nous résignons pas, elles reculent. ■

***Ernestine Ronai** est coordinatrice de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence. Elle est directrice de l'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis.



DROIT À L'IVG : L'HISTOIRE D'UNE LUTTE FÉMINISTE, TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Au delà des célébrations de la légalisation de l'avortement, face aux reculs de ces dernières années le combat pour le respect des femmes à disposer de leur corps reste au cœur des combats féministes.

ENTRETIEN AVEC **MAYA SURDUTS***

Quel regard portes-tu sur les célébrations autour des 40 ans de la légalisation de l'avortement ?

Lors des célébrations, on a entendu parler uniquement de Simone Veil comme si elle représentait à elle seule la lutte pour le droit à l'avortement. C'est vite oublier que non seulement la loi promulguée le 17 janvier 1975 n'a été votée que sous la pression des luttes féministes, mais surtout qu'elle légalise l'avortement sans le reconnaître comme un droit. C'était une grande victoire à l'époque, mais il a fallu se mobiliser très souvent, jusqu'à

aujourd'hui, pour arriver au droit à l'avortement. C'est pourquoi nous avons organisé avec le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), une manifestation le 17 janvier 2015 pour rappeler les luttes menées par les femmes elles-mêmes pour s'émanciper de l'oppression qu'elles subissaient, et qu'elles continuent encore à subir dans tous les domaines.

Peux-tu revenir sur les luttes qui ont été engagées à l'époque ?

Il faut se remettre dans le contexte de l'époque. La lutte engagée pour le droit à l'avortement était extrêmement subversive : une loi de 1920 interdisait

l'avortement et la contraception et même d'en faire la propagande. Le premier mouvement a été lancé le 5 avril 1971 par le manifeste des 343 femmes qui déclaraient ouvertement avoir avorté, et donc avoir enfreint la loi de 1920 – sur la Une de *Charlie Hebdo* de l'époque elles sont nommées les « 343 salopes ». Ensuite en 1972, il y a eu le procès de Bobigny qui a été un tournant favorable dans l'opinion publique. Enfin, il y a eu le 3 février 1973, le manifeste des 331 médecins qui déclaraient alors avoir pratiqué des avortements.

C'est dans ce contexte de désobéissance civile qu'est créé en avril 1973 le Mouvement pour la liberté de l'avor-



tement et la contraception (MLAC). Le MLAC regroupait environ 300 comités en France. Ces comités tenaient des permanences pour organiser illégalement les avortements sur place ou les départs à l'étranger. Pendant deux ans, on a bafoué la loi. Mais surtout, les femmes se sont parlées et ont su regrouper leur force. Par exemple des caisses de solidarités ont été organisées pour aider celles qui ne pouvaient pas payer l'intervention (50 francs à l'époque). Ceci a contribué au développement d'une conscience politique du sort réservé aux femmes à ce moment-là. Alors qu'il était interdit, l'accès à l'avortement était ainsi organisé par les femmes elles-mêmes en lien avec des médecins dans toute la France.

Après le vote de la loi, qu'avez-vous fait ?

A partir de 1976, le MLAC disparaît progressivement. Mais les mobilisations ont continué : en 1979, nous avons obtenu que la loi votée pour cinq ans soit définitive et qu'un centre d'IVG soit créé dans chaque hôpital. En 1982, après de nouvelles mobilisations, nous avons obtenu le remboursement de l'IVG. Durant les années 90, ont eu lieu les premières actions de commandos contre les Centres d'IVG. La Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception (CADAC) s'est constituée en réponse à ces actions. On a obtenu la loi Neiertz le 27 janvier 1993 sur le délit d'entrave. Mais il n'est reconnu qu'à l'intérieur de l'hôpital, ce qui explique que les

cès à l'interruption volontaire de grossesse en France, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2013). En clair, la sexualité féminine sans visée reproductive reste un tabou dans l'inconscient collectif. De là découle, en partie, la difficulté à faire du recours à l'avortement un droit comme un autre. L'accès à l'IVG est mis à mal en pratique par la disparition des structures

« Lors du vote de l'amendement pour supprimer la notion de situation de détresse, des députés de l'opposition se sont insurgés contre la "banalisation" du droit à l'avortement. »

de proximité. L'objectif d'un centre d'IVG dans chaque hôpital se heurte à la logique néolibérale qui a déjà provoqué ces dix dernières années la fermeture d'environ 130 centres d'IVG dans le cadre des « restructurations » des centres hospitaliers prévus dans la loi Bachelot. Les difficultés d'accès à l'IVG dans certains territoires font que le délai légal de 12 semaines est parfois dépassé. Les examens demandés ne sont plus effectués à l'hôpital et les femmes doivent multiplier les rendez-vous en libéral pour les échographies et les prises de sang nécessaires, rallongeant d'autant les délais et les coûts des actes. En outre, au mépris de la loi, certains établissements ne pratiquent pas les avortements entre 10 et 12 semaines de gros-

pour la vie » avait rassemblé à Paris entre 16 000 et 40 000 personnes. C'est ce qui s'est passé en Espagne, en 2013 quand le gouvernement conservateur de M. Rajoy a fait passer un projet de loi visant à restreindre le droit à l'avortement, effaçant la législation de 2010. Cette attaque s'inscrit dans l'offensive européenne des opposants aux droits des femmes comme l'a illustré en décembre 2013 le rejet du rap-

port Estrela (*Rapport sur la santé et les droits reproductifs*, traitant de l'accès aux contraceptifs et à l'avortement, de la procréation médicalement assistée, de l'éducation sexuelle et de la liberté de conscience) par le parlement européen. Ce rapport proposait que l'avortement soit de la compétence de l'Union européenne encourageant ainsi tous les États membres à l'autoriser. Ce refus d'accepter le droit des femmes à disposer de leur corps, cette persistance à les considérer comme des sous-citoyennes non autorisées à décider par elles-mêmes désignent l'enjeu des luttes : quelle société voulons-nous ?

Aujourd'hui nous continuons à nous mobiliser pour exiger l'abrogation de la loi Bachelot et un plan d'action pour la réouverture de centres à la hauteur des besoins ainsi que l'amélioration du service rendu aux patientes. La Ministre Marisol Touraine a récemment fait des annonces dans le bon sens notamment la possibilité de l'IVG par aspiration sous anesthésie locale en dehors des hôpitaux (dans les centres de santé et les centres de planning familial). Mais il faudra continuer à se mobiliser tous et toutes ensemble pour s'assurer de la réelle mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs et du respect fondamental des femmes à disposer de leur corps. ■

« La logique néolibérale a déjà provoqué ces dix dernières années la fermeture d'environ 130 centres d'IVG dans le cadre des "restructurations" des centres hospitaliers prévus dans la loi Bachelot. »

rassemblements anti-avortement du mouvement « Sos tout-petits » devant les hôpitaux ne soient pas interdits. Enfin, le 4 juillet 2001, nous obtenons la loi qui reconnaît comme droit unique, le droit à la contraception et à l'avortement et qui fait passer le délai légal pour ce dernier à 12 semaines. Enfin l'IVG sort du Code pénal et est inscrit dans le code de la santé.

Où en est le droit à l'avortement aujourd'hui ?

« L'IVG est davantage une concession faite aux femmes qu'un droit à part entière » (*Rapport sur l'expertise de l'ac-*

sesse. L'ultime recours est de se rendre dans un pays où les délais sont supérieurs, notamment aux Pays-Bas, en Espagne ou en Grande-Bretagne. Par ailleurs, la parole des ultraconservateurs se libère et elle est plus visible. Il y a eu une vraie bascule au moment de la « Manif pour tous ». Lors du vote de l'amendement pour supprimer la notion de situation de détresse, des députés de l'opposition se sont insurgés contre la « banalisation » du droit à l'avortement. En représailles, des élus UMP ont même proposé le déremboursement de l'IVG qui a été retoqué. Soutenue par le pape, une « marche

*Maya Surduts est animatrice de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et la contraception (CADAC).
Propos recueillis par Nadhia Kacel.

L'HISTOIRE DU FÉMINISME CONTEMPORAIN ET OCCIDENTAL

Pour certaines anthropologues dont Françoise Héritier, les femmes, quelles que soient les époques et les sociétés, ont toujours connu une situation de domination liée à la nécessité pour les hommes de contrôler la reproduction et leur filiation. S'il y eut des mouvements de femmes à différents moments de l'histoire, il faut attendre le XIX^e siècle pour dater généralement la naissance d'un mouvement féministe. Les théoriciennes s'entendent généralement pour diviser le mouvement féministe à partir de cette époque en trois grandes périodes communément appelées « vagues », sans qu'il y ait consensus face à la division historique de ces vagues. Toutefois, certaines s'opposent à ce concept de vague qui aurait pour effet de créer des conflits générationnels entre les féministes.

La première vague du féminisme est caractérisée par la revendication de droits égaux en matières politique et professionnelle. Des femmes veulent pouvoir exercer les mêmes professions que les hommes. Elles réclament également de participer aux élections et d'être éligibles, comme le revendique en particulier le mouvement des suffragettes, constitué surtout de femmes issues de la bourgeoisie.

La seconde vague du féminisme en France émerge dans le sillage de l'ouvrage de Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe* (publié en 1949), et provient plus généralement de transformations sociales profondes concernant tant l'accès des femmes au travail que la contraception. Le mouvement féministe de la deuxième vague au sein du MLF (dans les années 1970) est divisé en trois tendances principales. Le courant féministe « lutte des classes » est issu du marxisme et trouve sa source d'inspiration dans l'ouvrage d'Engels, *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Selon ce dernier, l'inégalité sociale entre hommes et femmes prend son origine dans l'avènement de la propriété privée. Les femmes ne doivent donc pas lutter prioritairement pour leur émancipation, mais pour celle du prolétariat dans son ensemble. Une fois la révolution réalisée, les femmes également seront de fait libérées.

Le second courant théorique est le féminisme radical et, en particulier, radical matérialiste. Les femmes doivent chercher à lutter et à s'allier principalement entre femmes,

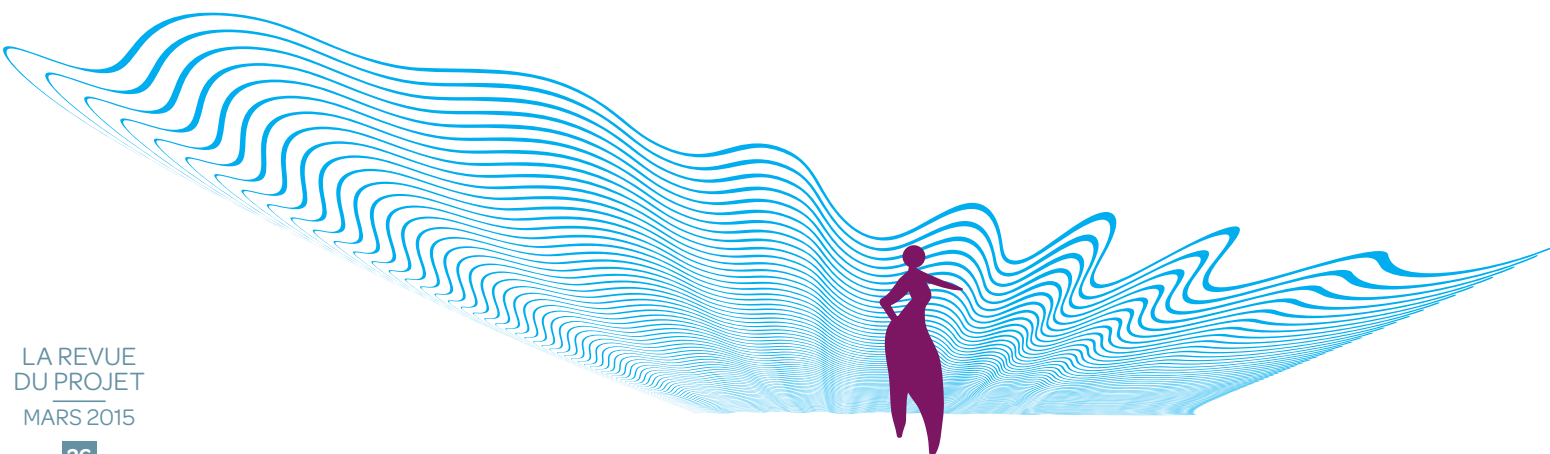
qu'elles soient bourgeoises ou ouvrières, plutôt que sur la base d'une classe économique où elles se retrouveraient avec des hommes qui ne tiendraient pas compte de leurs problèmes spécifiques. Elles se considèrent comme victimes d'une exploitation de leur travail dans les tâches ménagères et l'éducation des enfants : ce sont des tâches qu'elles effectuent gratuitement. Parmi les théoriciennes de ce courant, on peut citer Christine Delphy.

Le troisième courant est aussi un courant féministe radical, mais différentialiste. Il insiste sur la différence naturelle qui existerait entre les hommes et les femmes. Pour ces féministes, les femmes doivent revendiquer la reconnaissance de leur spécificité. Ce courant est porté en particulier dans les années 1970 par Antoinette Foulque sous le nom de Psychanalyse et politique, *psyché-po*.

ACTUALITÉ DU MOUVEMENT FÉMINISTE EN FRANCE

Dans le sillage du mouvement de grève de décembre 1995, le mouvement féministe en France se donne une nouvelle impulsion autour d'une unification des forces féministes. C'est ainsi qu'en janvier 1996 se crée le Collectif national pour les droits des femmes (CNDFF). Ce collectif réunit à la fois des organisations politiques, des syndicats et des associations féministes. Se situant dans le sillage du mouvement féministe de la seconde vague, il privilégie des thématiques telles que la lutte contre les violences faites aux femmes, la défense du droit à l'avortement ou encore l'égalité dans le travail. Ce sont les mêmes organisations que l'on retrouve en France dans la Marche mondiale des femmes (créée en 1998) qui organise tous les cinq ans un événement mondial.

À côté de ce mouvement féministe sont apparus des collectifs féministes, réputés composés de militantes plus jeunes et dont les analyses, les revendications et les stratégies d'action ont pu entrer en contradiction avec celles qui étaient présentées par leurs aînées. C'est ce que l'on appelle la troisième vague du féminisme. Ces jeunes féministes, marquées par l'introduction en France, et en particulier dans les milieux universitaires, de nouvelles problématiques venues des États-Unis, mettent en avant la difficulté à penser la catégorie de femme comme une catégorie unifiée.



LA PARITÉ : ENTRE PROGRESSISME ET CONSERVATISME

Les lois sur la parité ont propulsé, certes, les femmes à des niveaux politiques inédits mais ont peu changé les mentalités à leur égard ; elles occupent en majorité des postes subalternes.

PAR CLÉMENT ARAMBOUROU*

Pour Joan Scott – reprenant le mot d'Olympe de Gouges – le féminisme français « n'a que des paradoxes à offrir et non des problèmes faciles à résoudre ». Il en va ainsi de la parité en politique. En 1982, Gisèle Halimi – alors députée – fait voter un amendement disposant que « les listes de candidats [aux élections municipales] ne peuvent comporter plus de 75 % de personnes de même sexe ». Dans sa décision du 18 novembre 1982, le Conseil constitutionnel considère que l'universalisme qui imprègne le bloc de constitutionnalité s'oppose à ce qu'il y ait « division par catégories des électeurs ou des éligibles ». La disposition législative précédemment citée est donc jugée inconstitutionnelle. Cette décision de justice va conditionner la stratégie paritaire. Définie comme une « égalité parfaite » (50-50), la parité est ainsi censée se distinguer des quotas associés au multiculturalisme anglo-saxon et jugés non conformes au modèle républicain.

LES LOIS SUR LA PARITÉ

L'étude des débats politico-médias ayant précédé le vote de la révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 devant permettre l'adoption des futures lois dites sur la parité – elle énonce que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » – montre que deux stratégies rhétoriques pro-paritaires dominèrent. Il s'agit d'abord et premièrement de celle des « républicains paritaires » rendant compatible universalisme français et quotas sexués en affirmant l'universalité d'une différence des sexes présente en toute société et transcendant les divisions de classe, de religion, d'ethnicité, etc. Il s'agit ensuite et secondairement du discours des féministes différentialistes louant l'apport des expériences et conceptions typiquement féminines à l'exercice d'un pouvoir politique vu comme amputé de l'apport d'une moitié de la société. La réforme paritaire est alors érigée « en moyen de perfectionnement » d'une repré-

sentation politique considérée comme en « crise ». Les femmes se voient « dotées de toutes les qualités pour rénover la démocratie – proximité au terrain, écoute, sensibilité aux problèmes concrets et au quotidien

« La promotion de l'égalité entre en tension avec la reconduction des stéréotypes sexués. »

de leurs concitoyens ». La promotion de l'égalité entre en tension avec la reconduction des stéréotypes sexués.

LES EFFETS DE LA RÉFORME PARITAIRE

Dans un premier bilan, Marion Paoletti parle de « révolution conservatrice » alliant « conservation et [...] changement profond ». Le caractère conservateur de la réforme se donne notamment à voir dans le processus de légitimation des femmes en politique. Dans la continuité des débats sur la parité, les premiers scrutins soumis à la contrainte paritaire fonctionnent comme des scènes de reproduction de féminités conventionnelles. Les attributions sexuées qui contri-

politiques inédits. Si le scrutin présidentiel n'est pas juridiquement soumis à la règle paritaire, la désignation de Ségolène Royal comme candidate du Parti socialiste en 2007 doit beaucoup à la dynamique paritaire. Aujourd'hui et du fait de la contrainte légale, les assemblées élues au scrutin à la proportionnelle sont paritaires – il en sera bientôt de même des assemblées départementales. Les compositions des exécutifs municipaux (seuil de + de 1 000 habitants depuis le renouvellement de 2014), régionaux – et bientôt départementaux – le sont aussi.

Reste la sexuation flagrante des positions de pouvoir au sein de ces instances. Sur la mandature 2008-2014, seulement 14,4 % des maires des 36 646 communes françaises étaient des femmes. Une étude menée sur les villes moyennes montre que les deux délégations les plus prestigieuses que sont les finances et l'urbanisme étaient masculinisés à hauteur de 80 et 78 % à la même période. Pour ce qui concerne le scrutin législatif, où la parité est incitative (pénalité financière) et non pas stricte, les femmes représentaient en 2012 à peine plus d'un quart (26,9 %) des personnes élues au palais Bourbon.

En résumé, en politique, l'identité femme reste globalement stigmatisée. Elle ne peut être mise en avant qu'avec parcimonie. Pour les femmes – encore plus que pour les hommes

« Les attributions sexuées qui contribuent à mettre les femmes en avant sur la scène électorale conduisent également à leur relégation dans la distribution des responsabilités électives. »

buent à mettre les femmes en avant sur la scène électorale conduisent également à leur relégation dans la distribution des responsabilités électives.

Pour sa part, le changement concerne l'irruption de femmes à des niveaux

–, ce sont des propriétés politiques classiques qui permettent de faire carrière : haut niveau de diplôme, expérience partisane et/ou élective, passage par les entourages d'élues ou élus, soutien de personnalités influentes et établies en politique, etc. ►

► Pour les hommes, les discours de relative valorisation du féminin n'ont pas conduit à réellement dévaluer leurs identités de genre en politique. Certes, les qualités qui leur sont symboliquement associées – carriérisme, technocratie, culture de l'entre-soi et fermeture à ladite société civile, conformisme – ont subi une critique redoublée du fait de la rencontre des rhétoriques pro-paritaire et pro-proximité. Cependant, les propriétés (diplômes, expériences, disponibilité temporelle, etc.) associés à ces défauts apparents continuent à fonctionner comme des ressources politiques objectives. De plus, la politisation des identités sexuelles leur offre à eux aussi la possibilité de jouer du genre. Ainsi, et à condition qu'elle apparaisse comme relativement renouée – une alliance de sensibilité et de fermeté semble idéale –, la masculinité peut fonctionner comme un complément utile des ressources politiques classiques. Logique assez comparable à celle du jeu sur la féminité, si ce n'est que le jeu sur la masculinité est bien moins susceptible de conduire à des procès en incompétence ; la différence est donc de taille. Plus installés

que les femmes en politique, les hommes cooptent généralement ces dernières qui deviennent ensuite des affidées. Certains hommes se rabattent encore sur des mandats stratégiques non soumis à la contrainte paritaire, tel que celui de président d'intercommunalité.

PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

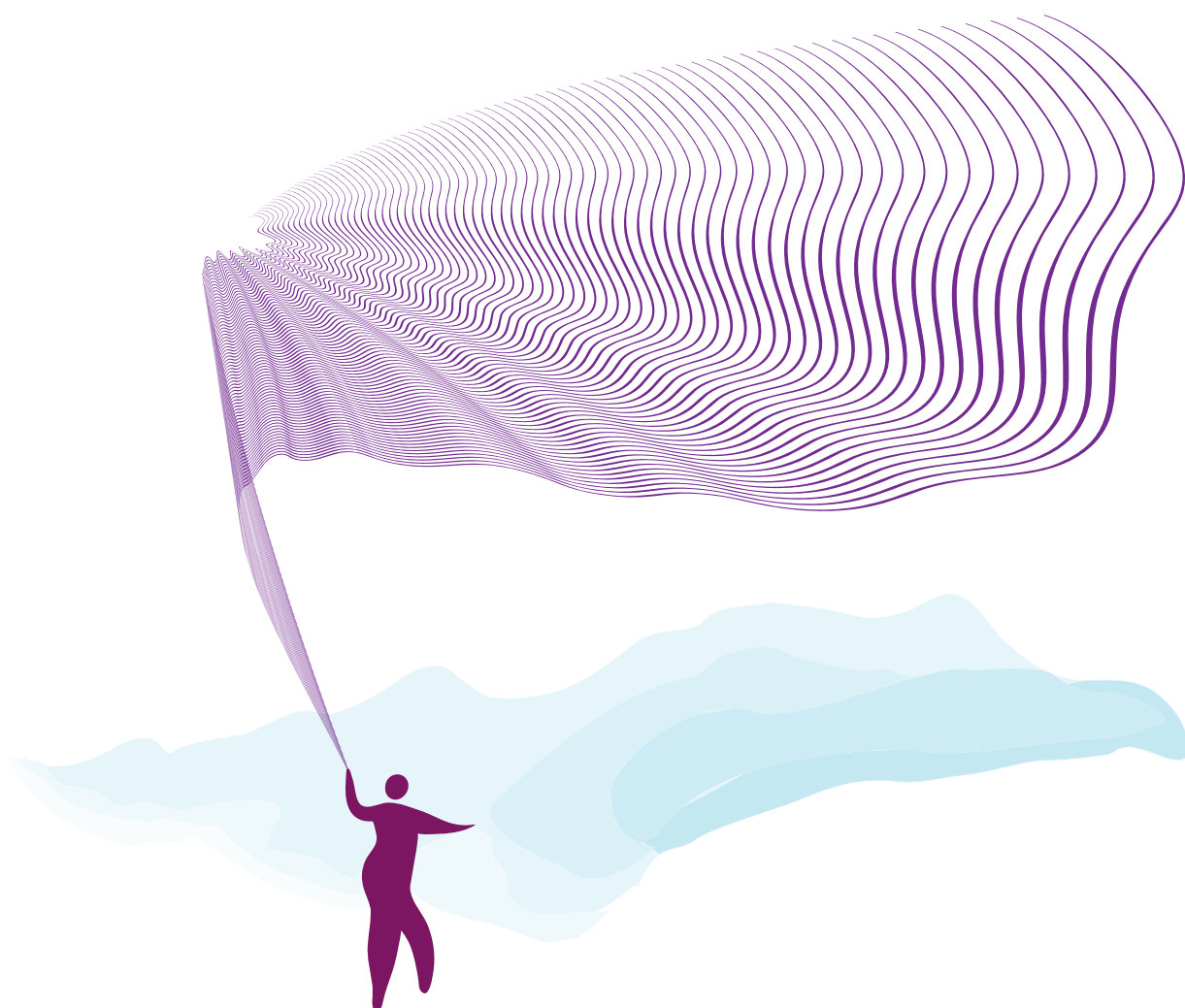
Une autre question est celle des liens entre parité et production de politiques publiques en faveur des femmes. Les revendications pro-paritaires ont permis la prise en compte des dominations professionnelles et domestiques subies par les femmes. Cependant, la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques publiques est loin d'être pérenne. Cette dernière est généralement favorisée par un contexte de croissance économique. L'élément le plus déterminant est un volontarisme dépendant largement des anticipations des profits politiques envisageables. L'égalité des sexes se trouve alors concurrencée par une large et indéterminée « diversité » qui conduit à

sa dilution. Ce processus est redoublé par la tendance à la relégation des structures gouvernementales dédiées. Il est encore renforcé par le caractère

« Sur la mandature 2008-2014, seulement 14,4 % des maires des 36 646 communes françaises étaient des femmes. »

transversal de politiques publiques peu légitimes aux yeux de responsables administratifs et politiques non spécialisés dont l'engagement dans des partenariats en faveur de l'égalité des sexes est pourtant crucial. Le bilan reste donc mitigé. ■

*Clément Arambourou est politiste. Il est docteur en sciences politiques à l'IEP Bordeaux.



LE MILITANTISME N'ÉCHAPPE PAS AU PATRIARCAT

C'est par ce titre provocateur qu'un éditio de la revue *Nouvelles Questions Féministes* ouvrait, en 2005, un dossier consacré aux « logiques patriarcales du militantisme » et rendait visibles diverses recherches sociologiques, inspirées par les travaux de Danièle Kergoat, sur la « division sexuelle du travail militant ».

PAR **XAVIER DUNEZAT***

Si le militantisme active et produit des solidarités et des dynamiques émancipatrices, il n'est pas un monde hors sol préservé de la domination. Cette évidence néglige souvent le fait que les pratiques militantes ne font pas que reproduire les contradictions sociales : elles en produisent aussi. La notion de division sexuelle – ou sexuée – du travail militant vise alors à objectiver la domination masculine au sein du militantisme. Non seulement les rapports sociaux de sexe ne s'arrêtent pas aux portes de l'acte militant mais, en plus, les formes d'organisation du travail militant sont plus ou moins dominatrices et donc plus ou moins émancipatrices pour les femmes.

L'ACCÈS AU TRAVAIL MILITANT : QUI MILITE ?

Quel que soit l'espace militant considéré (parti, syndicat, mouvement social...), l'entrée dans l'acte militant est certes sexuée mais pas de manière mécanique. Par exemple, dans l'entre-deux-guerres, la CFTC comprenait 50 % de femmes parmi ses adhérents

cateur qui signale l'effet des dispositifs du militantisme dans l'actualisation de la domination masculine.

Certes, la sociologie du militantisme insiste davantage sur les dispositions des militantes et militants : socialisation militante et capital culturel sont mis en avant au moment de reconstruire les trajectoires militantes et leur plus ou moins grande intensité. De même, il ne faut pas négliger la « disponibilité biographique » (McAdam) pour le travail militant. Or, en la matière, femmes et hommes ne sont pas égaux.

Si certaines professions sont plus disponibles pour le travail militant – en particulier les métiers de l'enseignement et du travail social – les trajectoires familiales sont aussi décisives. Joue alors la manière dont le travail domestique lié à la charge parentale est organisé. Moins les pères assument cette charge, physiquement et mentalement, moins les mères militent. Dès que les femmes sont libérées de l'expérience de l'exploiteur dans la sphère domestique – grâce au célibat ou grâce à un conjoint de « bonne

encore à la mise en place ou non de crèches au sein des espaces militants.

LE MOMENT MILITANT : QUI TRAVAILLE ?

Le travail militant doit inclure toutes les tâches qui dessinent le travail *réel* et non le seul travail *prescrit* (par les dominants). Par exemple, nettoyer la salle de réunion, porter les banderoles, faire le café, arriver en retard, se taire, etc. sont autant de tâches à prendre en compte afin de repérer que tous les « travailleurs du militantisme » travaillent mais n'accèdent pas aux mêmes positions. La division du travail militant – sous prétexte d'efficacité, de discipline, de compétence, de timidité, etc. – actualise alors une domination masculine que l'on ne peut analyser sans prendre en compte la sélection de classe qui la structure.

Les hommes les plus dotés en capital militant et/ou culturel, dont les trajectoires de vie sont souvent éloignées de celles des gens qu'ils prétendent défendre, prescrivent une organisation hiérarchisée du travail militant puis s'approprient les tâches les plus valorisées et les tâches de pouvoir (présider une réunion, prendre la parole, rédiger un tract, répondre aux médias, participer à une délégation, faire une longue analyse, etc.). Présents dans tous les moments militants décisifs, ils sont connus et bénéficient d'un « capital charismatique » qu'ils savent créer et entretenir.

Les hommes les moins bien classés sont autorisés – par contrainte ou volontariat contrôlé – à alterner entre deux positions en fonction de la quantité de travail militant secrétée par le militantisme. Soit ils parviennent à s'approprier une tâche précise (responsable de la sécurité, des photocopies, du matériel, de l'animation, etc.) et à obtenir ainsi une place dans la hiérarchie intermédiaire. Soit le moment militant, strictement contrôlé, n'autorise pas le déploiement de tâches multiples et un mode de participation ►

« La division du travail militant – sous prétexte d'efficacité, de discipline, de compétence, de timidité, etc. – actualise alors une domination masculine que l'on ne peut analyser sans prendre en compte la sélection de classe qui la structure. »

et jusqu'à 30 % dans son bureau national, ce qui contrastait avec la forte masculinisation de la CGT. De même, dans les mouvements de chômeurs de 1998, la part des femmes variait entre 25 % et 40 % selon les villes. Dans les mobilisations de sans-papiers, la part des femmes varie entre 10 % et 50 % selon les villes. Cette variabilité est un indi-

volonté » – elles deviennent plus disponibles pour le travail militant.

Mais ce mode d'analyse néglige combien l'organisation du travail militant est productrice ou non de disponibilité. Pensons à la rigidité des horaires de réunion ou d'assemblée générale qui exclut certaines catégories, ou

► inactive se développe. Les hommes s'ennuient et se sentent inutiles : relégués à des positions de spectateur du travail militant des dominants, ils ne tiennent que si un intérêt individuel (l'obtention de papiers, une satisfaction financière, etc.) les y incite. En général, ces hommes hésitent entre trois attitudes : obéir aux leaders, quitter le travail militant ou entrer en révolte (quand « leur » tâche disparaît).

Cette division sexuelle du travail militant enferme les femmes dans une position dominée mais aux contours hétérogènes. Les moins bien classées adoptent un mode de participation inactive. Parfois, elles parviennent à se créer un espace de travail militant *via* les tâches à connotation domestique ou les tâches de présence mais leur travail n'est pas reconnu et elles ne deviennent pas visibles. Ce sont elles qui se démobilisent avec le plus de rancœur car l'espace militant a

structuré leur vie avec autant de violence que l'espace professionnel ou domestique.

Celles qui disposent de capital militant et/ou culturel font d'abord une entrée réservée dans l'activité militante, souvent parce qu'elles vivent mal l'ordre qui y est prescrit (masculin). Si elles parviennent à tenir, elles vont successivement adopter un mode de participation disponible (en faisant discrètement toutes les tâches, peu visibles, nécessaires à la pérennité de l'action militante) puis un mode de participation active, notamment lorsque les conflits viennent déstabiliser et précariser l'acte militant. Elles entrent alors pleinement dans le travail militant, même le travail prescrit, et elles s'autorisent à en modifier le contenu ou à l'élargir. Par exemple, leur présidence de réunion sera plus collective et plus soucieuse de ne pas trancher un débat par un vote excluant

pour la position minoritaire. De même, elles proposent des temps militants plus conviviaux – comme des repas – à la fois efficaces en termes d'apaisement des conflits et épuisants pour elles sous l'effet d'une reconversion masculine des pratiques de domination issues de la sphère domestique.

Bref, la division sexuelle du travail militant est une dynamique complexe dans laquelle la hiérarchie entre hommes et femmes est actualisée sans bénéficier à tous les militants... ni défavoriser de manière homogène toutes les militantes. Mais la crise actuelle du militantisme progressiste ne saurait être résolue tant que cette dynamique n'est pas davantage combattue. ■

*Xavier Dunezat est sociologue. Il est professeur de sciences économiques et sociales.



APPEL DE L'UEC POUR LA TROISIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DU FÉMINISME DU 9 AU 15 MARS 2015

Le féminisme, un souffle de liberté pour toute la société.

Dans la France de 2015, les défis en matière d'égalité hommes-femmes posés à l'enseignement supérieur et à l'ensemble de la société sont gigantesques. Aujourd'hui encore, des clichés sexistes biaisent l'orientation universitaire et professionnelle de milliers d'étudiantes (seulement 27% de femmes en écoles d'ingénieurs). Aujourd'hui encore, l'intimidation, le harcèlement sexuel et le viol sont pratiques courantes sur les campus, sans que ces atteintes à la personne ne soient sanctionnées en conséquence. Aujourd'hui, encore, des soirées sexistes régressives se déclinent sur les facultés avec des images dégradantes pour les étudiantes.

Et pourtant, nous pouvons en finir avec tout cela. Les propositions et les expériences nouvelles existent : mettons un terme à la répartition selon le genre des filières et brisons les clichés par le travail d'éducation. Permettons l'égalité salariale réelle, par le cadrage des diplômes. Adoptons des lois protégeant les victimes d'agressions sexuelles, comme en Californie ces derniers mois, et travaillons avec les associations étudiantes, avec les universités, pour faire reculer le sexisme et les atteintes aux personnes ! De grands programmes ambitieux pour l'égalité des sexes peuvent mettre fin à l'injustice que nous connaissons.

Malgré les Zemmour et consorts qui prônent le retour en arrière, la France doit aller de l'avant. Avec le féminisme, c'est la question de la liberté qui est posée, et dans toutes ses dimensions : liberté de se déplacer, liberté dans ses choix de vie et de parcours, liberté dans la maîtrise de son corps, dans l'expression de ses potentialités.

En privant les femmes d'une liberté pleine et entière, c'est l'ensemble de la société qui s'ampute d'une liberté réelle et véritable. Le féminisme, projet révolutionnaire qui vise à émanciper la société des rapports de domination entre les hommes et les femmes, répond à ce besoin de liberté.

À travers la troisième édition de la semaine du féminisme, du 9 au 15 mars 2015 c'est ce grand projet libérateur que nous souhaitons mettre en avant. Nous invitons l'ensemble des étudiantes et des étudiants à participer à cette nouvelle « Semaine du féminisme ». C'est l'occasion d'en apprendre plus lors des conférences tenues pour l'occasion ; de prendre contact avec les associations présentes, de les soutenir dans leur combat. C'est l'occasion enfin de se mobiliser, de convaincre étudiants, amis et collègues de l'importance du combat, et de les associer à nos projets d'avenir.

Toute la recherche française derrière des barbelés ?

Le dossier sur la liberté paru début janvier, avant les attentats, dans *La Revue du projet*, n'évoquait guère les atteintes immédiates à la liberté d'expression. On a beaucoup parlé, depuis lors, de celles perpétrées par des fanatiques. On parle un peu aussi des prétextes que ces attentats procurent aux gouvernements pour surveiller, encadrer et réprimer, moins les vrais terroristes que les récalcitrants, les syndicats, les non-conformistes.

Je voudrais insister ici sur le fait que les réductions multiples aux libertés traditionnelles, dans les sociétés occidentales, se déploient un peu partout par petites touches, et pas seulement dans des moments spectaculaires. C'est ainsi qu'ont été mises en place des vidéosurveillances généralisées, des barrières, fermetures, portes dites de sécurité, etc. C'est ainsi que les franchises universitaires ont disparu. C'est ainsi que l'action syndicale est souvent présentée comme criminelle ou terroriste, sous prétexte qu'un dirigeant a été retenu cinq minutes ou qu'un meuble de bureau a été poussé ou éraflé. Ces grignotages de libertés ont certes provoqué quelques protestations, mais peu de mouvements d'envergure de la part des défenseurs des droits de l'homme.

« Je voudrais insister ici sur le fait que les réductions multiples aux libertés traditionnelles, dans les sociétés occidentales, se déploient un peu partout par petites touches, et pas seulement dans des moments spectaculaires. »

Voici un autre exemple assez inquiétant : les ZRR. Si vous tapez « ZRR » sur Google, vous obtiendrez « zone de revitalisation rurale », mais dans la recherche publique c'est... « zone à régime restrictif ». Le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) a donné l'alerte depuis quelques années, sous le titre : « Toute la recherche française derrière des barbelés ? ». Nous le citons ici (SNCS-Hebdo, 21 janvier 2014) :

« Quelques textes discrets – si discrets qu'il y a parmi eux un arrêté ministériel secret ! – sont récemment parus, sous prétexte de renforcer le dispositif de “protection du patrimoine scientifique et technique” de la nation. Si le mouvement a été initié, en 2011, par François Fillon alors premier ministre, c'est bien un arrêté de Jean-Marc Ayrault, en juillet 2012, qui a placé la totalité des disciplines scientifiques (à l'exception des sciences humaines et sociales) dans la liste des “secteurs scientifiques et techniques protégés”.

« Il ne s'agit donc pas seulement de calfeutrer les laboratoires, mais aussi de museler les chercheurs »

Les conséquences du déploiement de ce nouveau dispositif sont terrifiantes. Les établissements publics sont chargés de mettre en place des “zones à régime restrictif” (ZRR) dont l'ensemble est appelé, dit la circulaire du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) du 7 novembre 2012, à former “une communauté de confiance dans laquelle les échanges scientifiques sont facilités”. Mais à quoi peuvent servir des échanges intérieurs “facilités” si on ne peut plus communiquer avec l'extérieur ?

Quant aux chercheurs, aux équipes, aux laboratoires qui auront réussi à éviter l'engluement dans ce qui s'annonce déjà comme un dispositif kafkaïen, la promesse qui leur est faite est clairement une multiplication des entraves à leurs libertés académiques, pourtant garanties par l'article L952-2 du Code de l'éducation. Il faut arrêter cette machine infernale ! Nos craintes sont-elles exagérées ? La circulaire n° 3415/SGDSN/AISTPST n'y va pas par quatre chemins : “L'objectif est d'empêcher que les personnes ayant accès à des unités de recherche et de production ou qui se trouvent en contact avec les chercheurs ou les industriels qui y travaillent, acquièrent la connaissance de savoirs ou savoir-faire à l'insu du chef de service ou du responsable de ces unités.” Il ne s'agit donc pas seulement de calfeutrer les laboratoires, mais aussi de museler les chercheurs, quelque “savoir” qu'ils aient envie de transmettre, même au coin de leur feu. Pour faire répéter ses tables de multiplication à ma petite nièce, il faudra, selon cette circulaire, que j'en réfère à mon directeur d'unité ! »

Récemment, dans le cadre de la loi Macron, il est question de supprimer d'autres libertés de communication des recherches au nom du « secret des affaires » et de punir d'amendes invariables et de prison ceux qui auraient diffusé des informations scientifiques déplaisant à telle ou telle multinationale. ■



*Ernest Brasseaux est historien des sciences.

Articuler la lutte contre le racisme à la question sociale

Après les événements tragiques de janvier et l'immense réaction populaire, les débats sur le « vivre ensemble » qui montent dans la société française depuis plusieurs années, prennent une acuité particulière. **Fabienne Haloui**, responsable du secteur Lutte contre le racisme du Conseil national du PCF livre le point de vue et l'analyse des communistes.

Dès l'annonce du massacre à *Charlie Hedbo*, Marine Le Pen a indiqué que "cet attentat doit libérer notre parole". Diriez-vous que c'est ce qui s'est passé ?

Nous avons assisté à un puissant mouvement rejetant le terrorisme, réaffirmant notre attachement aux libertés et au vivre ensemble, pour que la fraternité l'emporte sur la haine, pour que la tolérance soit un principe de vie commune. Ce sursaut citoyen est porteur d'espoir et encourageant. En même temps nous ne pouvons ignorer que les actes contre les « citoyens d'apparence arabo-musulmane », en 1 mois, ont été supérieurs à ceux enregistrés pour toute l'année 2014. Le racisme ordinaire, celui dont on ne parle pas mais qui humilie, rabaisse, rejette s'est totalement décomplexé (insultes, hostilité, crachats, agressivité contre les femmes voilées, hostilités dans le regard, propos totalement décomplexés, aggravation des comportements discriminatoires). La « gestion d'incidents » survenus dans quelques établissements scolaires, leur instrumentalisation par des responsables politiques vise à créer un « problème musulman ».

Quel regard portez-vous sur les propos de Nétanyahou invitant les juifs de France à partir vivre en Israël après la tuerie de l'Hyper cacher ?

Pourquoi utiliser le terme « juifs de France » : ces derniers seraient-ils une communauté distincte de la communauté nationale qui n'aurait pas vocation à rester en France car vouée à « l'errance » ? Nétanyahou a instrumentalisé cet assassinat pour sa campagne électorale en Israël en se présentant comme « le seul à faire face au monde arabe et à l'islam » (sous tendu la France n'y fait pas face). De la part d'un responsable de milliers de morts à Gaza l'été dernier, c'est inacceptable ! Il accredit l'idée que tous les juifs du monde ont deux pays, celui où ils vivent et Israël, ce qui est dangereux. Celui qui pratique le terrorisme d'État, en bafouant le droit inter-

elle fait le lit de ceux que Valls prétend combattre, je pense aux réseaux sora-liens.

La notion de « vivre ensemble » est dans toutes les bouches, quel contenu y placent les communistes ?

Je préfère poser la question de bien vivre ensemble. On a beaucoup parlé, ces dernières semaines de liberté, de fraternité et de laïcité. On a moins parlé d'égalité. Le vivre ensemble est un slogan creux si on ne s'attaque pas à la gangrène des inégalités sociales qui sont le fruit des politiques néolibérales et des politiques d'austérité, si on ne mène pas, dans un

« Il faut s'attaquer aux mécanismes précoces d'enfermement des individus dans des destins tracés d'avance. »

national, porte atteinte à la sécurité des juifs, qu'ils vivent en Israël ou dans d'autres pays ; Nétanyahou est un de ces pompiers pyromanes qui alimente ce qu'on nomme le nouvel antisémitisme et auquel Manuel Valls répond de manière dangereuse : une hiérarchisation des racismes qui alimente la concurrence mémorielle et le « 2 poids 2 mesures ». Cette attitude est mortifère :

même mouvement, la bataille pour l'emploi, une meilleure répartition des richesses, la construction de logements sociaux, les services publics mais aussi la lutte contre les pratiques racistes et discriminatoires. Pas d'égalité sans solidarité. Pas de vivre ensemble sans échanges.

Ce qui est posé c'est la construction d'une société du bien vivre ensemble

La marche républicaine Les principaux rassemblements

Milliers de participants (estimations à 19 h)

● samedi ● dimanche
■ non communiqué



fraternelle laïque non discriminante dans laquelle tous et toutes se reconnaissent. Le Bloc identitaire ou Éric Zemmour, à propos des musulmans, évoquent l'impossible mélange d'un peuple dans un peuple. Aussi, je suis choquée que Manuel Valls utilise la notion de peuplement pour lutter contre un apartheid territorial, social, ethnique qui se serait imposé à notre pays !

Surtout après ses propos et ses actes envers les Roms !

Manuel Valls est une fois de plus sur le terrain de la racialisation des rapports sociaux. S'il s'agit de lutter contre la ghettoïsation, le cumul des inégalités et des discriminations, il faut le faire avec les personnes concernées, avec comme but l'égalité des territoires et des personnes. Il faut s'attaquer aux mécanismes précoces d'enfermement des individus dans des destins tracés d'avance.

La laïcité et l'école républicaine sont invoquées pour faire barrage à la montée du communautarisme et des haines. Est-ce suffisant ?

De quelle école républicaine parle-t-on ? De celle qui ne croit plus à la pédagogie et au dialogue au point de convoquer dans les commissariats des enfants pour apologie du terrorisme, de celle qui veut faire rentrer dans le rang à coups d'injonctions « laïques » cette jeunesse qui a le sentiment que l'unité nationale s'est faite contre eux, ces éternels exclus de la République.

Il y a des dérives dangereuses exploitées médiatiquement et politiquement qui peuvent faire le jeu des faiseurs de haine de tous bords. Ce n'est pas de cette école dont nous avons besoin.

Un livre édité par la LICRA, *100 mots pour se comprendre pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme*, vient d'être publié sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

Les auteurs de ce livre ont fait le choix de privilégier la défense d'Israël à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; c'est leur droit, mais y a-t-il, comme le demande Pascal Boniface, quelqu'un, au ministère, qui a relu ce livre avant de le référencer ? La caution de cet ouvrage par l'Éducation nationale risque plus de faire monter les tensions que de susciter de l'apaisement.

Les écoles privées, religieuses ou non, sont de plus en plus nombreuses, la

mixité sociale n'existe plus dans certaines écoles publiques. Face à cette réalité, le gouvernement se refuse à rétablir une carte scolaire contraignante... l'école avec un grand E est un mythe ! Pour permettre à toute la jeunesse de prendre sa place dans la république, trois questions sont posées à la société :

« Notre modèle républicain universaliste est un idéal et non une réalité. »

- La question de la laïcité, son sens et la manière dont elle est pratiquée
- La question de la culture commune pour faire société
- La question de l'égalité des droits dans la République

Les débats récents font ressurgir l'idée de Nation. Quelle définition les communistes lui donnent-ils ?

Partons de la citation de Renan lors de sa conférence donnée en Sorbonne en 1882, et publiée par la suite dans les

Discours et conférences, en 1887 :

« une nation est une âme, un principe spirituel. deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »

Ce texte est devenu l'emblème d'une « conception française » de la Nation, basée sur la volonté d'une population de former une nation, par opposition à une conception allemande censée être beaucoup plus essentialiste (fondée sur la race, la langue et la religion). On dit que la France est une Nation politique.

Sauf qu'en réservant la participation politique aux nationaux en refusant le découplage entre citoyenneté et nationalité, elle refuse l'exercice du droit de vote aux immigrés extra-européens. C'est une entorse au principe d'égalité. La Nation ce n'est donc pas seulement une réalité objective, c'est un imaginaire dans la façon de se représenter le peuple, un récit collectif. La France de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour relève d'un fantasme qu'il nous faut démystifier. La France, c'est un brassage d'identités locales, régionales, étrangères : c'est un pays d'immigration depuis bien plus d'un siècle mais qui ne s'assume pas comme tel. 1/3 des Français ont un ascendant étranger si on remonte aux arrières grands-parents : 22 millions ! ►

► C'est considérable ! Ne manque-t-il pas à notre récit collectif quelques chapitres, comme celui de la colonisation et de l'immigration ?

La France est multiconfessionnelle catholique, protestante, juive, agnostique, athée. La France est aussi musulmane, c'est un fait de société incontestable. Certes, l'acceptation de cette diversité religieuse s'est souvent faite dans la conflictualité mais soyons convaincus que nous avons des actes à produire pour que la France s'assume telle qu'elle est.

Notre modèle républicain universaliste est un idéal et non une réalité. Il reste à réinventer à une époque où la France est dans le monde et le monde est dans la France.

La place croissante occupée dans le débat public par la religion, l'origine ethnique, contribuent à opposer des citoyens ayant des intérêts communs. Comment reconstruire une conscience de classe aujourd'hui ?

Ils sont français depuis 2 ou 3 générations et on les appelle « Français issus de » en opposition aux autres les Français « de souche ».

Un glissement lexical s'opère, on parle, désormais, de Maghrébins, de Noirs, d'Arabes, d'Africains. La question de l'origine devient centrale et en totale opposition avec « nos principes universalistes ».

C'est ce qu'on appelle l'ethnisation des rapports sociaux. Il s'agit d'un nouveau

racisme, d'un racisme sans races qui se focalise sur les différences culturelles ou religieuses.

Les modes de vie et la culture se transmettent de génération en génération, la « race supérieure » étant celle qui porte sa civilisation, la « race inférieure » étant jugée en fonction de sa distance à cette civilisation... et de sa capacité à s'assimiler, comme a pu le dire le regretté Robert Castel.

Cette vision « essentialiste » est inscrite dans notre histoire, celle de la traite négrière, du code de l'indigénat en terres coloniales et de l'immigration hiérarchisée sur un concept culturel.

Ce racisme permet la construction de « l'éternel immigré », si tu es « originaire de » ; d'autres sont de « souche », ta cou-

NOTE DE SECTEUR

POUR UNE POLITIQUE COMMUNISTE DE LA MÉMOIRE AU XXI^e SIÈCLE

Un ensemble de réflexions sur la manière de concevoir notre rapport au passé et de conduire une politique de la mémoire.

PAR FRÉDÉRICK GENEVÉE*

LA DÉCISION DE L'OUVERTURE DES ARCHIVES

L'ouverture des archives du PCF a été décidée en 1993. Elle est le résultat d'un processus ancien mais contradictoire car le PCF n'a pas conduit de véritable politique d'archives avant 1993. Un travail de documentation, de production d'une masse importante de documents était réalisé dont une partie était à la suite des décisions du IV^e congrès de 1922 transmise à l'Internationale communiste avant 1940 et sans doute après 1945 au PCUS. Mais aucune différence n'était faite entre archives définitives – celles qu'exploitent les historiens – et archives courantes – qui servent de documentation de travail. Certaines archives furent utilisées pour produire une histoire hagiographique et officielle puis à partir des années 1970, elles furent ouvertes à des chercheurs communistes. Et même ces derniers se virent retirer pendant certaines périodes la possibilité d'y travailler.

La décision de 1993 a été prise en réponse à l'ouverture des archives de l'Internationale communiste à Moscou après la dissolution de l'URSS. Cette décision d'ouverture arbitrée par Georges Marchais n'allait pas de soi, le contexte aurait pu produire l'inverse et le repli.

UNE PREUVE DE TRANSPARENCE

Inséparablement, les années 1990 furent le moment d'un déchaînement des polémiques à base historique dont beaucoup avaient à voir avec l'histoire du communisme et du PCF. Il s'agissait de démontrer que la Résistance n'avait été que trahison et ambiguïté, que tel ou tel per-

sonnage politique était un agent soviétique, que le communisme était par essence criminel. La preuve de tout cela se serait trouvée à Moscou, à Prague et qu'il suffisait d'exhumer le ou les documents preuves irréfutables de ces assertions.

Or, il s'est avéré que le geste de l'ouverture de 1993 a contribué à démonter cette histoire du soupçon. L'accès possible par tous de ces archives démontrait qu'il n'y avait rien à cacher. Il permettait de nouvelles recherches qui se poursuivent aujourd'hui, centrées sur l'histoire du PCF ou touchant à d'autres domaines plus larges : histoire diplomatique, histoire culturelle... Recherches menées aussi bien en France qu'à l'étranger. Il y a comme une forme de banalisation des archives du PCF après une période de polémique-spectacle.

L'EFFET DE L'OUVERTURE SUR LE PCF

L'ouverture des archives de direction a posé celle des archives ayant trait aux exclusions et affaires politiques. En 1997, les exclusions pour raisons politiques ont été déclarées nulles et non avenues comme si l'ouverture des archives permettait de renouer et de revenir sur le passé. L'ouverture totale permettait ainsi une révision générale des exclusions. C'est d'ailleurs Francette Lazard qui fut à la fois à l'origine de la décision sur les archives qui rapporta à la direction du PCF sur ces exclusions et proposa de les annuler. Réintégrer même symboliquement ou proposer de revenir à ceux qui dans la mémoire communiste avaient pu être considérés comme des traîtres ou même totalement effacés accompagna, voire fut le fruit de cette dynamique autour des archives.

La mémoire et sa politique sont des nécessités anthropologiques. Il est donc légitime que l'État et les organisations politiques conduisent des politiques de la mémoire. Dans un contexte démocratique, ces différents acteurs sont en concurrence et s'affrontent au sein du champ de la mémoire.

Le PCF quant à lui a un rapport étroit avec son passé pour plusieurs raisons. Il a d'abord une longue histoire de bientôt cent ans dont il peut être fier. Le PCF a aussi joué un rôle essentiel à partir du Front populaire et cette stratégie ne put voir le jour que parce que le PCF a rattaché l'espoir communiste aux grands épisodes histo-

leur de ta peau, ton patronyme, ton origine vraie ou supposée, ta religion ne font pas de toi un Français. C'est la construction du « eux » et du « nous ».

Les communistes doivent prendre conscience que cette construction du « eux » et du « nous » n'est pas simplement une division qui nuirait à l'unité de classe. L'aborder sous ce seul angle nous amènerait à nier que le racisme est aussi un rapport de domination qui génère souffrance, humiliation, exclusion, discriminations.

Mener le combat de l'égalité, c'est articuler la lutte contre le racisme et les discriminations à la question sociale : c'est un des passages obligés (ce n'est pas le seul) pour recréer de l'unité.

Ceux qui sont désignés comme exté-

rieurs à l'identité nationale doivent pouvoir se reconnaître dans la définition du peuple que nous voulons rassembler.

Il nous appartient de ne rien céder sur le terrain des valeurs en affrontant les questions posées par le vivre ensemble dans la France telle qu'elle est, un vieux pays d'immigration, profondément pluriel mais qui ne s'assume pas comme tel.

Pour construire une nouvelle conscience de classe, luttons contre les divisions et les préjugés, le pauvre et l'immigré ne sont ni des assistés ni des fraudeurs ; l'immigration n'est pas un coût pour la France ; les étrangers ne prennent pas le travail des Français ; les salaires, les charges ne nuisent pas à la compétitivité du travail, tous les musulmans ne sont pas des terroristes, etc.

Les électeurs du Front de Gauche et socialistes ont davantage confiance en l'avenir, ils demandent plus de justice sociale, une meilleure répartition des richesses, de services publics, ils condamnent le racisme et les discriminations, refusent la stigmatisation des pauvres et des étrangers.

Les bases d'un rassemblement pour transformer l'actuel pessimisme en force d'espérance existent à condition de ne plus subir l'extrême-droitisation du débat politique. ■

riques de la tradition révolutionnaire et républicaine française. Ce faisant, il a construit un récit communiste inclus dans le roman national français et n'a cessé depuis 1934 de mener une politique de la mémoire révolutionnaire et républicaine. Enfin, se réclamant du marxisme, il se référerait à un Marx qui a pensé l'histoire. Même si le PCF a eu longtemps du marxisme une vision simplifiée, il a donné à ses militants le goût de la réflexion sur le passé. Aussi devenir communiste, c'était s'inscrire dans ce récit et y puiser ouverture sur le monde, force et confiance.

La mémoire communiste est évidemment hiérarchisée, évolutive et sélective mais n'est pas différente en cela de celle des autres partis politiques. La mémoire partisane n'est donc pas à analyser que d'un seul point de vue, il faut comprendre qu'il s'agit d'un véritable sous-champ de l'affrontement politique. On assiste d'ailleurs actuellement à une véritable offensive de la droite et de l'extrême droite dans ce domaine. Cette lutte implique de nombreux acteurs d'autant qu'aujourd'hui la demande sociale d'un retour sur le passé est immense.

LA DEMANDE SOCIALE D'UN RETOUR SUR LE PASSÉ

Les émissions historiques, les *best-sellers* historiques comme le succès des romans historiques, l'immense réseau des sociétés savantes, des écomusées et autres musées d'histoire, le succès jamais démenti des journées du patrimoine démontrent à l'envi cette passion de nos concitoyens pour le passé. Les raisons en sont multiples mais sans doute à chercher dans l'angoisse de l'avenir, la crainte de voir une identité nationale remise en cause par la mondialisation – identité nationale passée idéalisée et reconstruite d'ailleurs. Il faut donc réfléchir à des initiatives mémorielles d'un nouveau genre.

LES HISTORIENS ET LEUR TEMPS

Il est devenu un lieu commun d'opposer la mémoire et l'histoire. La première serait du côté de la subjectivité, de l'instrumentalisation politique, la seconde serait du côté de l'objectivité et de la science. Si l'histoire de la science historique est un processus d'autonomisation à l'égard de l'État, il n'en reste pas moins que les historiens travaillent eux-mêmes dans des contextes qui les influencent. Rares sont pourtant ceux qui le reconnaissent, construisant une image fautive du scientifique dans un

laboratoire imperméable aux actions extérieures. Or les historiens ne choisissent jamais un sujet de recherche ou une problématique par hasard. Que cela relève de causalités liées à l'intimité ou bien encore du contexte social et politique, les historiens vivent avec leur temps. Mais ce n'est pas tout, les historiens répondent aussi à des commandes, négocient avec leurs éditeurs. Les plus médiatisés le sont aussi parce qu'ils répondent à l'air du temps ou pour être plus précis aux conditions de l'idéologie dominante. Ils servent d'experts, certains acceptent même de témoigner lors de procès judiciaires. Et rares sont ceux des historiens qui explicitent leurs choix. La démarche historique n'est pourtant pas celle de la mémoire et le travail des historiens peut mettre en cause des convictions assurées. Mais le travail des historiens est-il contradictoire avec le travail de mémoire – expression que je préfère à celui de devoir de mémoire ?

FONDER LA MÉMOIRE SUR L'HISTOIRE, DIX THÈSES

- Le PCF doit organiser des initiatives mémorielles
- Le PCF doit sauvegarder et ouvrir son patrimoine
- Toute initiative mémorielle doit être le fruit d'une réflexion historique
- Il faut exiger des autres partis et de l'État les mêmes efforts
- Une réflexion historique s'appuie sur des archives
- Les témoignages oraux doivent être valorisés et reconnus par les historiens
- Les témoignages oraux appellent le même type de critique méthodologique que les sources écrites
- Il faut mêler dans les mêmes initiatives mémorielles témoins et historiens et donc accepter le débat avec d'autres thèses
- Il faut prendre en compte le travail historique des associations mémorielles, musées d'histoire et tout ce qui concourt à une histoire citoyenne
- Le PCF doit fournir un grand effort de formation des communistes qui construisent une culture commune du passé qui ne soit ni uniforme ni officielle.

*Frédéric Genevée est membre du comité exécutif national du PCF. Il est responsable des Archives et de la mémoire

« L'ami » américain

L'agressivité américaine en matière de pillage économique et d'espionnage politique est clairement établie dans un récent rapport parlementaire. Selon ce document, les États-Unis ciblent particulièrement la France et ne conçoivent leurs rapports avec l'extérieur qu'en matière de vassalité. Un constat qui n'a pas l'air de troubler l'Élysée, ni les médias, très globalement atlantistes.

PAR **GÉRARD STREIFF**

Le Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) pour l'année 2014 se lit peut-être moins vite qu'un roman de John Le Carré mais il est à peu près aussi passionnant. La DPR se compose de huit parlementaires (PS et UMP) chargés de contrôler (via notamment une série d'auditions) les activités de « la communauté du renseignement ».

Le dernier rapport, le sixième du genre, est daté du 18 décembre 2014. Il est copieux, près de 200 pages denses, une dizaine de chapitres. Public, disponible sur Internet, il détaille les mécanismes de contrôle des « services » et fait le point sur la réorganisation de ces administrations un peu spéciales. Le texte s'ouvre, non sans malice, sur un propos de Napoléon adressé au maréchal Soult : « Ni la bravoure de l'infanterie, ni celle de la cavalerie ou de l'artillerie, n'ont décidé d'un aussi grand nombre de batailles que cette arme maudite et invisible, les espions. »

Nous voici prévenus. Deux chapitres méritent tout particulièrement l'attention du lecteur, le chapitre III, qui traite

du « Renseignement économique et financier », le REF, et le chapitre VII, intitulé « Le monde après les révélations d'Edward Snowden. »

La partie consacrée au pillage économique fait état, dans un long dévelop-

illustration éloquent de cette ambivalence par le biais de la procédure *Discovery* ainsi que de l'existence du *deal of justice* (p 38). La procédure *Discovery*, fondée sur le principe de la *common law* américaine, est redoutable. Elle permet à un « plaignant d'adres-

« Face à ces moyens juridiques dont Washington s'est doté pour rendre son espionnage "légal", le rapport constate la faiblesse de la riposte française et européenne. »

pement, de l'agressivité américaine. « Nos principaux partenaires peuvent aussi être nos meilleurs adversaires dans le domaine économique ». 5 000 cas d'ingérence, ces quatre dernières années, ont visé 3 189 entreprises françaises. Les secteurs les plus ciblés : l'aéronautique, l'énergie nucléaire, les télécommunications, l'aérospatiale, la robotique et les machines-outils. Au-delà de cet espionnage industriel massif, les rapporteurs s'inquiètent que « les principales ingérences empruntent aujourd'hui des voies légales. [...] En ce sens, la législation américaine, notamment en raison de son caractère extraterritorial, apporte une

ser des demandes de pièces au défendeur afin de cibler son action en justice ». Or les demandes sont extraordinairement vastes (d'où leur surnom de *fishing expeditions*, parties de pêche) et on se sert ainsi d'une procédure légale pour faire de l'espionnage économique. Idem pour le *deal of justice* qui permet au Département of Justice (DOJ) de s'en prendre à de grandes entreprises. Voir l'affaire BNP-Paribas où non seulement on impose des amendes records mais on installe ensuite dans l'entreprise un « moniteur » qui aura accès à toute la documentation stratégique. « En clair, le droit sert de bélier pour forcer la pro-

tection et les espions passent derrière pour siphonner le savoir-faire français » note à ce propos le journaliste Christophe Cornevin.

Or, face à ces moyens juridiques dont Washington s'est doté pour rendre son espionnage « légal », le rapport constate la faiblesse de la riposte française et européenne.

L'étude s'alarme également de l'ampleur

externalise, donc fragilise, et privatise de plus en plus ses services, « devenus dépendants de l'industrie dont les motivations sont rarement altruistes » notent les parlementaires qui pointent la totale intégration des services des *five eyes*, terme désignant l'alliance des espions des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Canada et de Nouvelle-Zélande ». Conclusion : « Ce n'est pas

La DPR note la dépendance technique de l'Europe à l'égard des États-Unis, une dépendance qui « surprend », et souligne « l'intensité de l'agressivité à l'égard de notre pays. » On gardera en tête cette phrase clé : « Les États-Unis ne conçoivent leurs relations (extérieures) qu'en termes de vassalité ou d'intérêts ». (Voir l'extrait joint).

De même, dit encore rapport, « l'affaire Snowden doit permettre une réelle prise de conscience de la dangerosité potentielle des grandes entreprises de l'Internet ». Les rapporteurs mettent en garde les internautes « globalement dépourvus de réflexes d'hygiène informatique (...) ». De tels constats n'exonèrent en rien les pouvoirs publics de leur obligation de structurer leurs capacités de cyberdéfense et de sensibilisation ».

Au total, un document intéressant qui donne du monde occidental une vision moins angélique que le discours officiel, et convenu, a l'habitude de nous servir. ■

« Le renseignement économique et financier pose un véritable défi politique, administratif et stratégique que notre pays, jusqu'à présent, n'a pas su relever. »

de la grande délinquance financière et mafieuse... Et la conclusion de ce chapitre sonne comme un aveu d'échec : « Le renseignement économique et financier pose un véritable défi politique, administratif et stratégique que notre pays, jusqu'à présent, n'a pas su relever. »

LES ÉTATS-UNIS NE CONÇOIVENT LE MONDE QU'EN TERMES DE VASSALITÉ

Le chapitre VII, « Le monde après les révélations d'Edward Snowden », est très stimulant. Il montre l'importance des informations fournies par l'ancien agent américain, volontiers traité avec désinvolture par le monde journalistique. Snowden travaillait dans une branche bien particulière de l'espionnage américain, la NSA, service de renseignement militaire, mais cette agence spécifique compte tout de même 35 000 employés et dispose d'un budget de 10 milliards de dollars. Les révélations de Snowden donnent quelques indications. D'abord, ce que le rapport appelle « l'incroyable investissement des États-Unis dans les moyens dédiés au renseignement technique. » Les chiffres ici sont sidérants. En 2013, une des divisions de la NSA recueillait, en un mois, « 97 milliards de métadonnées de communication Internet et près de 125 milliards de métadonnées de conversations téléphoniques. » Devant l'ampleur du travail demandé, l'agence

en soi une information (mais cela) demeure une alerte dans les coopérations que la France peut développer avec des partenaires étrangers qui, pour ne pas être des adversaires, n'en sont pas pour autant des amis. »

EXTRAITS

L'AGRESSIVITÉ AMÉRICAINE À L'ÉGARD DE LA FRANCE

« L'intensité de l'agressivité à l'égard de notre pays est à souligner. À titre d'illustration, si l'on en croit les documents repris par *Le Monde*, "sur une période de trente jours, du 10 décembre 2012 au 8 janvier 2013, 70,3 millions d'enregistrements de données téléphoniques des Français auraient été effectués par la NSA", alors que pour la même période le volume serait de 60 millions pour l'Espagne et 47 pour l'Italie. [...] Le fait que la France soit une cible pour les États-Unis ne constitue pas une absolue nouveauté. Cela n'a d'ailleurs jamais interdit l'élaboration de coopérations fructueuses sur des objectifs communs. Comme l'écrit Vincent Nouzille, "entre Paris et Washington, le cycle de la passion se renouvelle sans cesse. Mais nul n'a intérêt aux débordements outranciers ni aux brouilles définitives". Reste qu'apprendre que la NSA cible ses alliés et ses adversaires avec le même niveau d'intensité opérationnelle, et que son espionnage a pris des dimensions industrielles constitue un accroc notable dans nos relations avec ce pays. Un tel comportement rappelle – sans doute utilement – que les États-Unis n'ont en réalité ni amis, ni alliés et qu'ils ne conçoivent leurs relations qu'en matière de vassalité ou d'intérêts. »

Extrait de *Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR)*, 18 décembre 2014, p. 135

« Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes. » Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande*.

Au cœur d'un projet alternatif, la planification ^(2/2)

La planification est une nécessité, si l'on ne veut pas que la société et la planète ne partent à la dérive.

PAR TONY ANDREANI*

Les raisons invoquées pour le déclin de la planification sont l'ouverture des frontières, surtout après le Marché unique européen, et la libre circulation des capitaux, la stratégie internationale des grandes entreprises, un environnement international de plus en plus incertain avec la mondialisation, et enfin la décentralisation (on est passé de la planification de l'État central à des contrats de plan avec les régions). Or rien de cela n'est dirimant, comme l'exemple de la Chine en fait foi. Mais c'est véritablement la construction européenne qui a mis fin à toute ambition planificatrice.

L'UNION EUROPÉENNE DÉSARME TOUTE PLANIFICATION

Pour planifier une économie, il faut en maîtriser les financements. Or les avances du Trésor à l'État, qui permettaient à ce dernier de se financer à bon compte, seront définitivement interdites en 1993 avec le changement de statut de la Banque de France pour la mettre en conformité avec les obligations issues du traité de Maastricht. Il lui faudra désormais se financer uniquement sur les marchés financiers. Avec la création de la monnaie unique et de la BCE, l'État

perd la maîtrise de la politique monétaire, qui sera uniquement axée sur le contrôle d'une faible inflation, et du taux de change, de sorte qu'il ne peut plus jouer sur l'inflation pour dévaloriser les créances. Par ailleurs le traité de Maastricht fixe des objectifs en termes de déficit et de dettes publics, qui seront renforcés avec le récent Traité sur la coordination, la stabilité et la gouver-

« Pour planifier une économie, il faut garder la maîtrise des services publics. »

nance. Il est désormais pieds et poings liés, contraint de mener une politique qui rassure les marchés financiers internationaux. Sa seule ressource garantie reste les « prélèvements obligatoires ». Pour planifier une économie, il faut garder la maîtrise des services publics, en ce qui concerne non seulement les biens sociaux fondamentaux (éducation, santé, information), mais aussi des biens de civilisation, tels que l'électricité ou le téléphone, et les biens stratégiques (infrastructures, transport etc.), et notamment le crédit bancaire, qui est un véritable bien public. Cela ne signifie pas qu'ils doivent tous relever du sec-

teur public, mais que ce dernier doit y être dominant. Cela suppose, dans une économie ouverte, un contrôle des investissements directs étrangers, de manière à ce qu'ils ne puissent pas prendre le contrôle de la production de ces biens sociaux. Or ce contrôle est interdit pas les traités européens, au nom de la libre circulation des capitaux, et la Cour de Justice européenne donne tort à tous les gouvernements qui ont essayé de tourner cette interdiction, dès lors réduits à n'utiliser que des moyens informels de pression.

Pour planifier une économie, il faut pouvoir se servir de ces leviers que sont les aides d'État, dès lors qu'elles sont sélectives. Or celles-ci sont pour la plupart proscrites par les traités au nom de la concurrence « non faussée », et la Commission les traque sans répit, dès lors que l'État (ou un organisme ou une entreprise publics) ne se comporte pas comme un « investisseur privé », un « prêteur privé », « un acheteur privé », un « vendeur privé » – ce qu'on appelle les « conditions normales de marché ». Il y a bien quelques exceptions pour les aides de faible ampleur (dites « aides de minimis »), pour les aides aux PME, à la recherche-développement, à l'innovation et à la formation, pour les aides aux régions en crise, pour les aides au développement de certaines activités ou de certaines régions, pourvu qu'elles n'altèrent pas les échanges, et enfin pour des régimes d'aides dans le cadre de plans de relance, par exemple sous forme de prêts bonifiés, mais pourvu qu'elles

soient temporaires. Il s'agit de laisser un peu d'espace aux politiques publiques, mais le moins possible. Où l'on retrouve ce néolibéralisme qui est la matrice de l'actuelle Union européenne.

LA PLANIFICATION EST POURTANT PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS

La planification est indispensable d'abord pour des raisons sociales. Le marché, on l'a dit, est générateur d'inégalités croissantes et cumulatives. On le voit bien avec le marché intérieur européen, où le dumping social et fiscal tire vers le bas les salaires et la protection sociale. Il ne serait guère efficace, par exemple, de soutenir la filière porcine en France, quand la concurrence allemande, appuyée sur les très bas salaires des travailleurs venus de Bulgarie ou de Roumanie, vient la saper. L'harmonisation sociale et fiscale dans l'Union européenne, pour se réaliser, supposerait un plan de long terme et un important budget européen dédié.

La planification est indispensable pour des raisons économiques. Ce sont aujourd'hui les grandes entreprises transnationales privées, ou même encore publiques (mais gérées comme des firmes privées), qui sont les maîtres d'œuvre des investissements massifs, lesquels se chiffrent en milliards de dollars ou d'euros, et qui planifient donc à leur manière, mais généralement dans le court terme, sous le regard des marchés financiers. Qu'on pense par exemple aux géants de l'Internet, tous états-unis. Or ce sont ces firmes, et non plus des services publics, autrefois contrôlés (plus ou moins bien) par la puissance publique, quand ils étaient des administrations ou des établissements publics, qui génèrent un mode de vie, auquel il est difficile d'échapper. Par exemple *smartphones*, navigateurs et réseaux sociaux sont certes des outils bien pratiques, mais ils sont aussi destructeurs du lien social et de la convivialité. La planification ne peut donc consister seulement à soutenir des champions nationaux (éventuellement européens), elle doit servir à réorienter les investissements en fonction d'une évaluation des réels biens sociaux.

La planification est indispensable enfin pour des raisons écologiques, qui sont devenues, avec l'épuisement des ressources naturelles et le changement climatique, la priorité des priorités. Mais

cette planification ne peut venir simplement compléter les mécanismes de marché, comme le veut la pensée néolibérale (on évoquera ici l'in vraisemblable « marché des droits à polluer », dont il n'est plus besoin de souligner l'inefficacité et les effets pervers), ni même les autres politiques publiques, elle doit les réorienter et les réorganiser, car c'est le changement du mode de production et du mode de vie qui est en cause.

En France le Grenelle de l'environnement n'a donné que de piètres résultats et le gouvernement actuel ne manifeste que peu d'ambitions. Le grand mérite de la proposition de loi (non suivie d'effet) déposée par Martine Billard, en 2009,

Ce pouvoir devrait disposer d'une administration technicienne, apte sans *a priori* à tester les modèles du Plan, ainsi que ceux des contre-plans qui pourraient être proposés par les partis politiques. Il pourrait prendre la forme d'une « autorité administrative » réellement indépendante.

CONSTRUIRE DES PROJETS COMMUNS

La planification n'est pas une vieille lune. Des pays l'ont bien compris, comme la Chine, qui a longtemps laissé gonfler les inégalités sociales, les inégalités ville-campagne et les inégalités territoriales, et qui est arrivée au bord du désastre

« La planification ne peut donc consister seulement à soutenir des champions nationaux (éventuellement européens), elle doit servir à réorienter les investissements en fonction d'une évaluation des réels biens sociaux. »

au nom des députés du Front de gauche, est qu'elle vise à réorienter l'économie en fonction de « l'utilité sociale et écologique », et donc ne se limite pas à des choix de politique énergétique, d'aménagement du territoire et de transport. Elle concerne aussi l'ensemble des « biens communs », fournis par les services publics, car ces biens ne sont pas seulement ceux qui font nation, en tant que socles de la citoyenneté, mais aussi des biens de société ou de civilisation, tels que certains moyens de communication ou biens culturels. Et elle soumet les choix à la consultation publique, organisée par une Commission nationale de débat public, et à la délibération publique, avec un vote du parlement. L'ancien Commissariat au plan serait ressuscité et serait associé à l'élaboration des lois et au suivi de l'exécution du Plan. Toutefois le risque serait qu'il soit dominé par les intérêts corporatistes des partenaires sociaux, ce qui donnerait raison à la critique libérale d'une capture de l'État par les intérêts particuliers. Aussi le Plan doit-il être d'abord, selon moi, l'affaire du pouvoir politique énonçant clairement son programme et ses priorités.

écologique. Le dernier plan quinquennal prend à bras-le-corps les effets pervers d'un mode de développement peu regardant sur les effets sociaux et la nature des forces productives, et l'on a même inscrit les mesures écologiques dans la notation des fonctionnaires. Le contraste est frappant avec une Union européenne incapable de se donner des priorités, de mener à terme ses programmes à moyen et long terme (la « stratégie de Lisbonne » a été un échec retentissant, et la stratégie Europe 2020 suivra très probablement le même chemin), révisant toujours à la baisse ses ambitions écologiques, sous l'effet de la pression des industriels et des banquiers et de la concurrence entre pays. Seule une Union refondée permettra de renouer avec la nécessaire planification, en redonnant partiellement la main aux États et, dans le même temps, en construisant patiemment un projet et des programmes communs. ■

*Tony Andreani est philosophe. Il est professeur émérite de sciences politiques à l'université Paris 8.

Le salaire au Moyen Âge

Entre les X^e et XIV^e siècles, le travail contraint, sous la forme de la corvée, est caractéristique de l'exploitation du travail humain. Ni à la campagne ni à la ville il n'est cependant incompatible avec le salariat, mode normal de rémunération en ville et plus exceptionnel à la campagne.

PAR **LAURENT FELLER***

LA QUESTION DES CORVÉES

Les paysans sont en effet le plus souvent détenteurs de leur exploitation à titre héréditaire et ne peuvent pas en être expropriés. Ils détiennent des droits incomplets mais réels et effectifs sur les moyens de production comme sur la production elle-même. Les corvées ne sont pas gratuites pour le seigneur, dans la mesure où un repas, souvent copieux d'ailleurs, est dû au travailleur et dans la mesure aussi où leur organisation, comme le contrôle de leur exécution a un coût. Il faut convoquer les travailleurs, surveiller la façon dont ils s'acquittent de la corvée et, le cas échéant, organiser la répression des gestes de mauvaise volonté, de refus voire de révolte pure et simple. Le corvéable peut éventuellement se faire remplacer : la relation salariale intervient une première fois à cet endroit, de manière dérivée, puisque le travailleur remplaçant, qui vient exécuter la corvée à la place du titulaire, peut lui-même être un salarié de ce dernier, non du seigneur. Enfin, à partir du XII^e siècle, les paysans rachètent les corvées, préférant payer une somme d'argent plutôt que d'avoir à exécuter les travaux requis. Le paiement de substitution semble avoir toujours été avantageux pour le dépendant, le prix de rachat étant fréquemment inférieur au montant du

salaire exigible pour effectuer les travaux concernés.

LE SALARIAT URBAIN

En ville, les choses se présentent de manière différente : le travail forcé y est marginal et n'atteint que des populations très particulières d'esclaves, essentiellement dans les cités portuaires de la Méditerranée. Le travail salarié est normalement celui du compagnon, employé à la journée ou à la semaine par le maître d'un atelier, quelle que soit la nature de celui-ci (tissage, confection, travail du métal). Il concerne une catégorie par-

tient des chiffres considérables de travailleurs spécialisés ou non au cœur même de la cité dont il faut organiser le travail et qu'il faut rémunérer, le salariat étant le mode normal de rétribution du travail de construction. L'organisation du travail passe, sur les chantiers, par la mesure du temps passé à exécuter les tâches prescrites : les premières horloges apparaissent tardivement sur les chantiers de construction mais la mesure du temps, grâce à des sabliers a toujours été un souci des employeurs. Des procédures et des instruments permettent de scander l'embauche et la fin du tra-

« Des procédures et des instruments permettent de scander l'embauche et la fin du travail, de répartir les pauses, et d'établir une forme de discipline du travail reposant en particulier sur la ponctualité. »

ticulière de la population, celle qui, totalement dépourvue de capital, n'a que ses bras pour vivre et dont le salaire rémunère à la fois la force physique, les capacités professionnelles et l'assiduité au travail.

Une mention spéciale doit être faite du bâtiment. Beaucoup de villes médiévales, sinon toutes, ont en permanence des chantiers de construction très importants en cours, qu'il s'agisse des murailles, à construire ou à entretenir, ou qu'il s'agisse des édifices religieux, les églises cathédrales étant pour la plupart reconstruites à partir du XII^e siècle. Cela main-

vail, de répartir les pauses, et d'établir une forme de discipline du travail reposant en particulier sur la ponctualité. Au XIV^e siècle, sur le chantier de la cathédrale de Sienne, la journée est divisée en 36 *punti*, périodes d'environ 20 minutes qui permettent de mesurer finement la durée du travail et celle des pauses.

Le salarié reçoit une somme convenue, versée le plus souvent en numéraire, au terme de l'exécution de son travail. Cette somme d'argent n'épuise pas toujours la question de la rémunération. Il existe en effet, en plus du salaire à proprement parler toute une gamme de gratifications

qui accroissent mais aussi complexifient la rémunération du travailleur. Ainsi, à Nuremberg, au XV^e siècle, le repas quotidien et une prestation monétaire, le *Badegeld* (l'argent pour le bain) s'ajoutent toujours au salaire proprement dit et apparaissent non comme une libéralité de l'employeur, mais comme une obligation à laquelle il ne saurait se soustraire. Le repas, quant à lui, peut faire l'objet de négociations. Les travailleurs peuvent, dans certaines circonstances, lui préférer une somme d'argent forfaitaire. D'autre part, une part de la rémunération peut être versée en nature, le vêtement et les chaussures font alors partie de la rémunération de même que des quantités de céréales versées en plus du repas.

LE SALARIAT RURAL

Dans les exploitations agraires, le travail familial domine : le chef, sa femme et ses enfants suffisent très souvent, mais pas toujours, à couvrir les besoins en main-d'œuvre. Seules les très grandes exploitations, qui ont besoin d'avoir en permanence du personnel pour exécuter des tâches spécialisées, recourent de manière systématique au salariat. Il faut en effet s'occuper des animaux, faire fonctionner la laiterie mais aussi labourer la terre, ce qui est, sur un grand domaine, une occupation permanente et non pas saisonnière : en plus des labours précédant les semailles, en octobre et en mars il faut retourner périodiquement les terres laissées en jachère et préparer ainsi le cycle des cultures. L'entretien des charrettes et des charries suppose aussi la présence presque permanente de charrons susceptibles de maintenir en état les moyens de transport des marchandises et des personnes. Tous ces travailleurs sont employés à l'année, moyennant un contrat prévoyant un salaire normalement très bas, le seigneur assurant en plus de la rémunération le gîte et le couvert et fournissant aussi les vêtements : de ce fait, il est extrêmement difficile de calculer ce que coûte le travail et ce que touche effectivement le travailleur. En Provence, au XIV^e siècle, sur la commanderie hospitalière de Comps, le salaire des bouviers employés en hiver, de la Saint-Michel (29 septembre) à la Saint Jean-Baptiste

(24 juin) est versé en argent (une livre et 4 sous chacun). On leur donne en plus des sommes d'argent censées couvrir leurs dépenses en vêtements et en chaussures, soit respectivement 6 sous et 10 deniers pour le vêtement et 20 sous, soit une livre, pour leurs chaussures. Ils reçoivent également une certaine quantité de blé chaque mois. Le serviteur qui travaille pour eux ne reçoit que la moitié de ce qu'eux-mêmes touchent, que ce soit en numéraire ou en nature. Dans ces conditions, le salaire proprement dit, n'est qu'une part, certes importante, mais non décisive de la rémunération.

tenancier d'envoyer son ou ses fils travailler à l'extérieur, dans des exploitations de même nature que la sienne, chez des égaux statutaires, voisins, amis ou membres de la famille. Cette politique permet au groupe des adultes de retarder très longtemps le moment où les enfants peuvent arriver à fonder une famille et à obtenir une exploitation qui leur soit propre. D'autre part, le système seigneurial pèse à plein sur ce monde, dans la mesure où il contraint les paysans à avoir une réserve de force de travail suffisante pour satisfaire aux exigences en corvées qui, même si elles ne

« Il existe, en plus du salaire à proprement parler toute une gamme de gratifications qui accroissent mais aussi complexifient la rémunération du travailleur. »

La sécurité de l'emploi sur une période assez longue rend la position de salarié agricole relativement acceptable. Elle est aussi beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a longtemps cru. Les petits et moyens paysans, dont les exploitations dépassent une certaine taille, aux alentours de cinq hectares, ont en effet recours eux aussi au travail salarié. Ils le font d'abord pour compléter la force de travail présente sur la tenure lorsque les enfants sont en bas âge, ou lorsqu'il n'y a pas d'enfants. Le plus souvent, les valets ainsi recrutés le sont également à l'année et ils sont recrutés parmi les paysans sans terre de la communauté villageoise. L'alternative est de recruter au coup par coup des travailleurs payés à la journée : le salaire à verser est alors plus élevé et, surtout, le souci d'avoir à planifier le recrutement ou à l'effectuer dans l'urgence au moment où l'on en a le plus besoin fait que ce système est au bout du compte plus perturbant qu'autre chose. Mieux vaut avoir un valet à domicile, quitte à lui laisser, en dehors des moments de presse, des loisirs qu'il peut utiliser au mieux de ses intérêts. Lorsque les enfants atteignent l'âge de travailler, le ou les valets ne sont pas pour autant licenciés. Il est plus avantageux pour le

sont pas effroyablement lourdes sont tout de même significatives : on peut estimer à une fourchette comprise entre 75 et 100 le nombre de journées dues, en Angleterre, au titre de la corvée. Les salariés de la tenure donnent à l'exploitant la possibilité d'avoir ce volant qui permet de ne pas sacrifier l'exploitation familiale.

Dans la société médiévale, le salariat est une nécessité absolue, le travail forcé et l'exploitation autonome des terres ou l'entreprise artisanale n'épuisant pas la totalité des rapports de production. La condition salariée, cependant, doit être retenue comme étant synonyme de pauvreté et de sujétion : la figure du travailleur pauvre, qu'il soit compagnon ou ouvrier agricole, est l'une des plus familières que nous offre le Moyen Âge. ■

*Laurent Feller est historien. Il est professeur d'histoire médiévale à l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne.

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité... La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

La carte n'est pas le territoire, mais l'outil de son pouvoir

La production de territoires ne se fait pas sans représentation, elle n'est pas que le fait des politiques d'aménagement du territoire, elle résulte d'interactions entre les choix de planifications, (ou le défaut de choix, ce qui finit par en être un) et la représentation que l'on construit des territoires.

PAR VIOLETTE-GHISLAINE
LORION-BOUVREUIL*

Ainsi, les mots sont porteurs d'un discours, d'une idée, voire d'une idéologie. Il en est de même pour les représentations graphiques, cartographiques, or la connaissance du territoire ne va pas sans cartographie. Rien n'est jamais neutre. Les logiciels, les moyens informatiques de produire des cartes sont, *a priori*, à la portée de chacun. La rapidité et la facilité avec lesquelles il est techniquement possible de produire une représentation graphique d'un échantillon statistique ne doit pas pour autant laisser croire que cette production est dépourvue de pensée. L'objet est à utiliser avec précaution.

SAVOIR LIRE UNE CARTE

Une carte, dit-on, vaut mieux qu'un long discours. Elle rend lisible l'essentiel, lisse les détails, les scories, les accroc. Chaque synthèse est un choix, chaque

carte est un discours résumant une idée précise de ce que le lecteur doit retenir. La carte, si elle demande un savoir-faire, exige un savoir-lire dont le préalable est d'accepter qu'elle soit toujours fausse. La carte n'est pas le territoire, elle n'est pas la réalité, elle n'en est qu'une interprétation. Le cartographe choisit les objets, leur représentation, leur figuré, leur hiérarchie. Se voudrait-il objectif

prétation. Les erreurs et biais peuvent provenir d'un choix idéologique, d'une volonté de tromper, ou aussi d'une naïveté, d'un manque de culture statistique [...] ». Qu'en est-il donc de la carte statistique ? Doublement fausse ? Sans aucun doute. La donnée statistique relative (taux, pourcentage, densité, indices...) représentée en aplat sur l'ensemble de la surface d'une entité terri-

« Autant que des beaux parleurs méfions-nous des beaux cartographes (et de ceux qui ne savent pas lire) ! »

qu'il n'y parviendrait pas : ne voulant pas choisir, il choisit pourtant. La carte statistique n'y échappe pas. La coutume populaire prévient ; il y aurait trois sortes de mensonges : les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques. « Les pièges se situent certes en amont des recueils de chiffres, mais également dans ce recueil même, puis dans le traitement mathématique ou informatique des données, enfin en aval de leur inter-

toriale trouble forcément dans la lecture de l'information. La tâche est d'autant moins aisée que si la donnée est relative, et son tri, sa répartition (sa discrétisation) le sont également. En effet, la cartographie d'une série statistique implique sa partition préalable en classes, retranscrites par des plages graphiques ordonnées (couleurs, hachures...). La carte, comme toute image, marque plus rapidement l'esprit qu'un texte, et la



légende n'intervient qu'en second temps. Associée à la préoccupation due à l'attention portée à des éléments anxio-gènes (chômage, paupérisation, vote d'extrême droite, pollution...), la représentation cartographique est facilement manipulatrice, notamment parce qu'elle est reconnue comme étant un outil d'aide à la décision. Autant que des beaux parleurs méfions-nous des beaux cartographes (et de ceux qui ne savent pas lire) !

LA CARTE PORTE INTRINSÈQUEMENT UN DISCOURS IDÉOLOGIQUE.

Conscient du pouvoir conféré par ces outils, les statistiques et la cartographie sont souvent l'apanage des services de l'État. La cartographie comme la géographie servent, d'abord, à faire la guerre ! (pour reprendre le titre du célèbre ouvrage d'Yves Lacoste). Travailler, s'inscrire dans l'espace est le fondement de notre politique contemporaine, de la gestion de la ville. La maîtrise de l'outil et des données donne la maîtrise du territoire, de ses limites, de ses frontières. Certains États ne s'y trompent pas, en interdisant tous moyens de réaliser une géolocalisation satellite à des territoires sous domination, comme Israël vis-à-vis des Territoires palestiniens. Restons donc prudents. La cartographie nécessaire, sinon indispensable à la compré-

hension des dynamiques territoriales n'en est pas pour autant innocente et ne peut, sans un minimum de contextualisation, se suffire à elle-même. Ainsi, les

vant de fondement à une opposition, une mise en concurrence des territoires entre eux. Les territoires sont vivants, inscrits dans le temps long de leur occu-

« La représentation cartographique est facilement manipulatrice, notamment parce qu'elle est reconnue comme étant un outil d'aide à la décision. »

travaux, dont la méthodologie et le contexte d'obtention des données ne sont pas clairement établis et dont l'imprécision peut devenir source de dévoiement intellectuel, deviennent de réels freins à la compréhension citoyenne des dynamiques spatiales.

Le consensus postpolitique imposé, dans lequel s'inscrivent l'analyse et la fabrique du territoire, ressurgit dans son interprétation graphique et tend à rendre incontestable un mode de gouvernement soumis aux pressions économiques et tend à le justifier. Il construit tout autant incontestablement la communautarisation des sociétés et des espaces. C'est dans ce contexte que l'analyse critique doit redoubler lorsque le discours d'accompagnement est tout aussi imprécis, ser-

pation anthropique. L'histoire dans laquelle ils sont pris est la nôtre, nous qui les habitons, les vivons. À l'heure où l'on parle d'apartheid pour désigner les territoires urbains de banlieue, la plus grande précaution est de mise quant à son interprétation cartographique, et doit renforcer la volonté d'en restituer la production aux citoyens, justement parce qu'elle est outil de pouvoir. ■

*Violette-Ghislaine Lorion-Bouvreuil est cartographe.

La culture scientifique est un enjeu de société. L'appropriation citoyenne de celle-ci participe de la construction du projet communiste. Chaque mois un article éclaire une question scientifique et technique. Et nous pensons avec Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et conscience sans science n'est souvent qu'une impasse.

Science et démocratie, les liaisons dangereuses ?

Le peuple peut-il avoir son mot à dire en matière de science ? Cette question délicate est centrale dans le livre récent, coordonné par Janine Guespin-Michel et Annick Jacq, *La science pour qui ?* paru aux éditions Le Croquant en 2013. Un dialogue entre un physicien et l'une des coordinatrices de l'ouvrage, biologiste, prolonge ici le débat.

DÉBAT ENTRE **JEAN-NOËL AQUA ET JANINE GUESPIN-MICHEL***

La science doit-elle être utile ?

Jean-Noël Aqua : Utile veut dire « qui sert à quelque chose ». Reste à dire à qui et quand ? Avancer le front des connaissances sert l'humanité dans sa quête de compréhension du monde. La science devrait avoir les moyens de se développer à ce seul titre. Mais la vision « libérale » se cache derrière « l'utilité ». Autant en sous-tendant son immédiateté qu'en la définissant par l'enrichissement. Pourtant l'histoire montre que la science la plus utile, celle qui a révolutionné nos sociétés, était de son temps « inutile ». La révolution informationnelle actuelle n'est possible que grâce à des ruptures comme la mécanique quantique (à la base du transistor) qui n'avaient aucune application visible et prévisible. Sans recherche libre, pas de développement à long terme. Il est important de faire le distinguo entre la recherche qui cherche à comprendre, et la recherche et développement (R&D) qui cherche à utiliser les connaissances pour produire. Pour la R&D, l'utilité sociale de telle ou telle application doit être questionnée. Est-il utile de développer la finance ultrarépétitive, le *neuromarketing*, le rasoir cinq lames ? Faire franchir à la démocratie la porte de l'entreprise est incontournable pour faire prendre en compte les besoins de la société. Sur la base d'un homme, une voix. Quand on parle de production, la société est directement concernée car la produc-

tion conditionne la satisfaction des besoins humains. C'est le sens et l'intérêt des propositions pour de nouveaux pouvoirs dans l'entreprise.

Janine Guespin-Michel : D'abord, je dirais moi aussi, que signifie utile ? Utile à quoi ? Utile à qui ? Dans l'économie de la connaissance actuelle, utile signifie « qui permet des innovations favorisant la compétitivité (lire les profits) des entreprises ». La théorie de l'évolution, tout comme une découverte scientifique permettant l'éla-

sance a permis, de la manière la plus inattendue, d'étendre notre pouvoir technologique. On dit qu'elle a eu des applications. C'est une utilité dérivée, et il y a une multiplicité d'étapes de choix entre une découverte et ses applications. Mais les questions posées à la recherche peuvent aussi émaner de la société. Actuellement, la recherche-innovation signifie que la science se doit d'aborder des questions dont les réponses prévisibles conduisent à des applications *innovantes* (pourvoyeuses de profits). Mais il y a aussi les

« Sans recherche libre, pas de développement à long terme. Faire franchir à la démocratie la porte de l'entreprise est incontournable pour faire prendre en compte les besoins de la société. »

boration d'un vaccin pour une maladie « non rentable » seraient-elles inutiles ? Pour moi, la science est utile dans trois domaines, et je ne divise pas les recherches entre fondamentale et R&D, mais entre recherche fondamentale *libre*, et recherches *finalisées* qui comprennent du fondamental, de l'appliqué, et du développement technique, avec une porosité entre elles.

La recherche *libre* vise à augmenter la connaissance du monde dans lequel nous vivons, à le comprendre. Les questions posées proviennent des connaissances antérieures, et sont internes à la science. Souvent, en biologie aussi, cette connais-

sance a permis, de la manière la plus inattendue, d'étendre notre pouvoir technologique. On dit qu'elle a eu des applications. C'est une utilité dérivée, et il y a une multiplicité d'étapes de choix entre une découverte et ses applications. Mais les questions posées à la recherche peuvent aussi émaner de la société. Actuellement, la recherche-innovation signifie que la science se doit d'aborder des questions dont les réponses prévisibles conduisent à des applications *innovantes* (pourvoyeuses de profits). Mais il y a aussi les

Quelle devrait être l'interaction des citoyens avec la science ?

Jean-Noël Aqua : Les citoyens agissent déjà, via leur représentation nationale ou européenne sur les budgets de la recherche, les grandes thématiques des appels à projets, l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

(ESR)... Cette interaction devrait garantir la liberté de recherche et d'enseignement. On ne dirige pas la création artistique... ni la science. Pourtant, on assiste, avec la complicité des partis du renoncement, à l'orientation progressive des thèmes de la recherche publique sur l'intérêt immédiat des entreprises (accompagnant la fermeture de centres de recherche privés), ou sur l'immédiatement « utile ». Cet asservissement se fait via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance grandement les labos, ou certains appels à projets européens, même s'il reste de nombreux îlots de résistance. Il faut lutter contre cette tendance en donnant à la recherche des moyens récurrents et des postes stables, conditions de sa liberté. Mais s'il est important de lutter contre la dictature des marchés financiers, ce serait un non-sens de la remplacer par un autre dirigisme. La science a besoin de liberté et de temps longs. L'histoire (Lyssenko...) montre que, quand la science, qui cherche le vrai, est asservie à la politique, qui cherche le « juste », cela nuit aux deux. Des groupes de pression « citoyens » ont tenté de s'autoproclamer représentants de la société « civile » pour définir des thématiques du CNRS. C'est la chose à ne pas faire. Les interactions entre scientifiques et individus, associations, industriels, syndicalistes... sont mutuellement enrichissantes. Elles permettent aux scientifiques d'élargir leurs sujets et aux citoyens de saisir les enjeux scientifiques. Mais la démocratie ne résulte pas de l'influence des groupes de pression, qu'ils soient industriels ou « citoyens ». Elle ne se résume pas non plus à la représentation. Des lieux de débats comme l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et d'autres lieux à inventer, notamment au niveau européen, devraient permettre de donner la transparence nécessaire sur les choix opérés et d'aider à la prise de décision.

Janine Guespin-Michel : Dans l'économie de la connaissance actuelle, les (grandes) entreprises jouent un rôle privilégié, à la fois pour faire les choix technologiques, et pour poser à la recherche, y compris publique, les questions qui leur paraissent susceptibles de conduire à des applications *innovantes*. Les citoyens ne peuvent que constater les risques qui en découlent et lutter contre eux. Mais leur rôle pourrait être aussi actif. D'une part, au niveau des choix technologiques qui sont faits à partir d'une découverte scientifique (ce qui préviendrait les risques). Ce pourrait être le rôle des personnels et des usagers des industries où se font ces choix. D'autre part, les citoyens peuvent aussi poser des questions à la recherche. La recherche actuelle est divisée en sous-disciplines très spécialisées qui lui permettent de faire ses découvertes et de

faire en interne ses choix de problématiques. Mais cela ne lui permet pas de poser les questions qui requièrent la coopération de plusieurs disciplines parfois très éloignées, voire de savoirs non scientifiques (recherches *contextualisées* pour faire bref). Ces questions sont souvent issues de la société et les citoyens, les acteurs de terrain, et pas seulement les groupes de pression industriels comme à présent, peuvent poser ces questions, posséder ces savoirs. C'est le cas par exemple des malades qui ont aidé la recherche médicale en lui apportant leur expertise. C'est enfin sur les questions soulevées par les grands défis de l'humanité que la participation citoyenne peut s'avérer indispensable.

Quels sont les liens entre science et démocratie ?

Janine Guespin-Michel : Je me bats depuis quinze ans pour l'idée de « science et démocratie ». Tout d'abord elle ne signifie pas que des citoyens vont vérifier ce que font les scientifiques ni que les résultats scientifiques doivent être soumis au vote ! Elle signifie que *les choix* concernant la recherche scientifique doivent être faits de façon démocratique. Quels sont ils ? Il y a d'abord les choix budgétaires. La répar-

certaines expériences actuelles pourront servir d'exemple. Cela nécessitera aussi une culture scientifique générale, des citoyens comme des travailleurs scientifiques, pour laquelle l'existence de ces instances sera une forte motivation.

Jean-Noël Aqua : Notons tout d'abord que le système français d'ESR est organisé avec des éléments (certes imparfaits) de démocratie qui en font un système unique au monde. Mais ces liens sont multiples et je n'en évoquerai que quelques-uns. Je voudrais rappeler que la science touche à ce qui est, la politique et la démocratie à ce qui doit être. La science énonce des « lois » plus ou moins vérifiables que l'homme ne peut pas changer, comme la chute des corps. La démocratie énonce des « lois » qui sont les règles décidées en commun du vivre-ensemble. La science concerne la production et le partage du savoir, qui est un élément décisif de l'émancipation humaine. S'interroger sur la masse manquante de l'Univers ou sur l'intelligence sont des aventures qui devraient être partagées. La diffusion de la culture scientifique, les programmes de l'école à l'université... sont des éléments importants d'un projet politique émancipateur. Mais le savoir est aussi une condition d'exer-

« On assiste, avec la complicité des partis du renoncement, à l'orientation progressive des thèmes de la recherche publique sur l'intérêt immédiat des entreprises (accompagnant la fermeture de centres de recherche privés), ou sur l'immédiatement "utile". »

cation des grandes masses budgétaires entre les disciplines est soumise à l'heure actuelle aux pressions des groupes de pression financiers et industriels. Je ne pense pas non plus qu'elle doive être réservée aux seuls scientifiques. Elle doit comprendre une étape de dialogue avec eux, et en tout état de cause se faire de manière transparente. C'est une question de démocratie des institutions et de l'État. Ensuite, comment doivent être choisies les questions scientifiques à traiter ? Une partie, correspondant à la recherche *libre* doit l'être par la communauté scientifique, avec des procédures démocratiques telles celles des débuts du CNRS. Mais celles qui correspondent aux autres types de recherches *finalisées* ou *contextualisées* doivent provenir d'instances démocratiques comprenant des scientifiques et des représentants des citoyens concernés. Cela nécessitera des instances démocratiques diverses, décentralisées, dont

cice du pouvoir. Celui qui décide est souvent celui qui sait. Les choix stratégiques des entreprises, beaucoup de politiques publiques sont le résultat d'une combinaison du possible technologiquement (produire de l'énergie sans émettre de CO2 par exemple) et du souhaitable (enrichir les actionnaires ou satisfaire les besoins humains ?). Mais pour agir sur le souhaitable, il est important de comprendre le possible « naturellement » (de combien d'énergie a-t-on besoin ?). Partager la science, c'est permettre le partage du pouvoir. ■

*Jean-Noël Aqua est physicien. Il est maître de conférences à l'université Pierre-et-Marie Curie.

Janine Guespin-Michel est biologiste. Elle est professeur honoraire de microbiologie à l'université de Rouen.

Envie de changer et attachement au système français

Un sondage CSA/*Le Monde* (via Internet, 2 000 sondés), paru dans ce quotidien à la mi-décembre, montre une double aspiration de l'opinion : une très forte envie de tout changer ; et dans le même temps, un très fort attachement au « système français ».

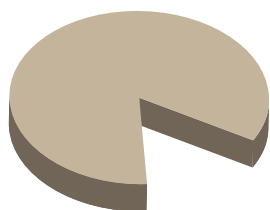
Pour 84 % des sondés, il faut transformer la France radicalement ou la réformer en profondeur. La notion de changement est positive pour 87 %, celle de réforme l'est pour 75 % et même le mot de révolution est positif pour 57 %.

En matière de bilan des choix opérés ces dix dernières années, trois domaines sur quinze recueillent une (courte) majorité de bonnes opinions : la santé, les affaires étrangères, la protection sociale. Mais l'opinion est critique pour ce qui touche les finances publiques, la fiscalité, l'économie et l'immigra-

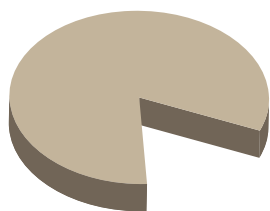
tion. La nostalgie d'une France d'avant est forte : 54 % opteraient pour une machine à remonter le temps plutôt que de se projeter dans le futur (44 %).

Ils plébiscitent un État « fortement interventionniste » (78 %), décentralisé (56 %), organisé en grandes régions et départements (48 %). 60 % se prononcent pour « des entreprises publiques dans les secteurs clés » (mais 55 % aiment le libéralisme ? !). Ils saluent également un impôt sur le revenu progressif (82 %), l'assurance maladie (70 %), le système de retraite (60 %). Le quotidien titre : « Les Français : tout changer mais garder l'essentiel ».

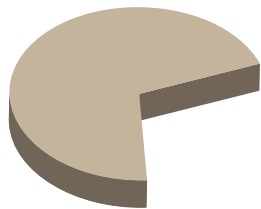
Dans ce sondage, deux boucs émissaires émergent, cependant : les « politiques » et R« l'immigration », ce dernier terme étant désormais négatif pour 69 % des sondés.



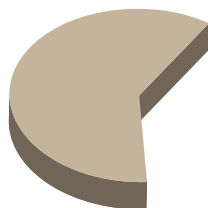
*** 84 %** des sondés sont partisans de transformer la France radicalement ou la réformer en profondeur.



*** 82 %** sont pour un impôt sur le revenu progressif dans lequel chacun paye selon ses revenus.



*** 70 %** sont pour un système de sécurité sociale géré par l'État et ses partenaires sociaux.



*** 60 %** sont pour un système de retraite par répartition

Les Français se marient de moins en moins

En 2013, le nombre de mariages (entre personnes de sexe différent) a atteint un niveau historiquement bas, le plus faible depuis l'après-guerre. 231 225 couples se sont ainsi mariés cette année-là. C'est 15 000 de moins qu'en 2012, soit une diminution de plus de 6 %. Cette situation est le résultat d'une tendance globale à la baisse depuis les années 2000, après une période relativement stable au cours des années 1980 et 1990 (graphique).

Le taux de nuptialité français est donc inférieur à 4 mariages pour 1 000 habitants. Cela place la France dans la fourchette basse des pays de l'Union européenne. En 2012, les pays où l'on se mariait le plus étaient la Lituanie, Malte et Chypre, avec des taux de nuptialité de près 7 mariages pour 1 000 habitants. En revanche, on s'est peu marié cette année-là au Portugal et en Bulgarie : dans ces deux pays, le taux de nuptialité se situait autour de 3 mariages pour 1 000 habitants.

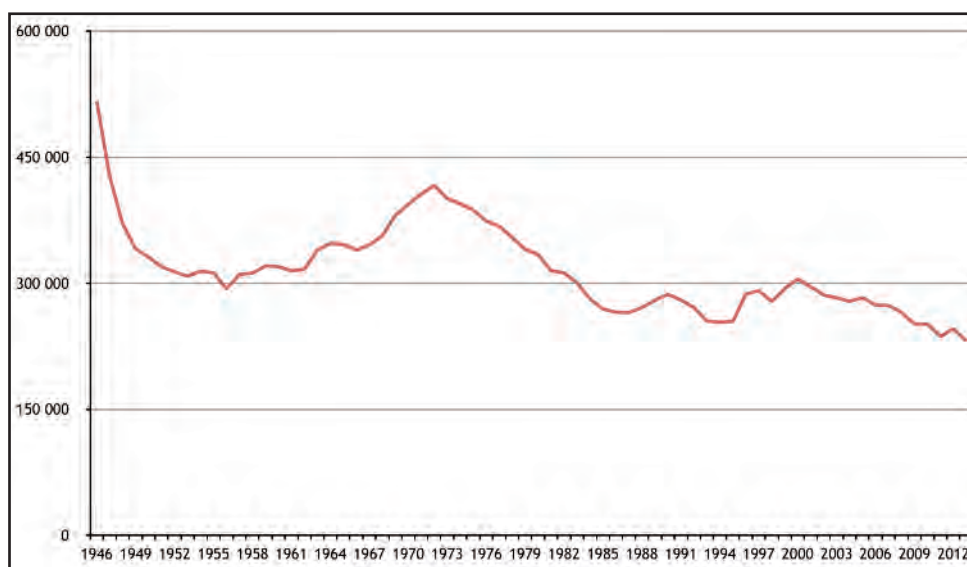
La baisse tendancielle du nombre de mariages observée en France est le résultat de la conjonction de deux phénomènes. Le premier de ces phénomènes est une baisse globale de la propension à se marier. On la constate notamment sur la proportion de personnes mariées à l'âge de 50 ans. Pour les femmes nées en 1930, cette proportion était de 92,8 %, mais elle n'était plus que de 90,5 % pour les femmes nées en 1950 et de 82,2 % pour celles nées en 1960. De même, la proportion

d'hommes mariés au moment de leur cinquantième anniversaire est passée de 85,8 % pour la génération née en 1930 à 77,2 % pour la génération née en 1960.

Le second phénomène est une augmentation de l'âge du premier mariage. On se marie plus vieux, et ce retard provoque un effet statistique qui est une diminution – conjoncturelle – du nombre de mariages observés (de la même façon que le fait que les femmes aient en moyenne leur premier enfant plus tard crée une baisse conjoncturelle du taux de natalité). L'âge moyen au premier mariage est ainsi passé de 23 ans en 1970 à 30 ans en 2012 pour les femmes et de 25 à 32 ans pour les hommes. Une des conséquences en est que la part de personnes mariées à 30 ans a très fortement chuté. En 1960 elle était de 86,7 % pour les femmes (76,3 % pour les hommes). En 2010, elle n'est plus que de 37,5 % (respectivement 27,1 %).

Ces statistiques ne concernent que les mariages entre personnes de sexes différent. L'année 2013 apportait une nouveauté avec l'autorisation du mariage entre personnes du même sexe. 7 500 mariages de ce type ont été célébrés en 2013, dont 59 % concernaient des couples masculins. La prise en compte de ces nouveaux mariages réduit certes un peu la baisse observée, mais ne permet cependant pas d'inverser la tendance : les Français se marient toujours de moins en moins.

NOMBRE DE MARIAGES ENTRE COUPLES DE SEXES DIFFÉRENTS 4 ENTRE 1946 ET 2013



Source : INSEE, état civil.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1995. France hors Mayotte à partir de 1996.

La place des femmes dans les médias

De la speakerine d'antan à la miss météo d'aujourd'hui, les femmes – dans les médias comme ailleurs – ont constamment été réduites à des stéréotypes peu reluisants. À ces éternels clichés, il faut ajouter les plafonds de verre et l'absence de femmes aux postes hiérarchiques les plus élevés.

PAR **SARAH CHAKRIDA**
ET **ANTHONY MARANGHI**

QUID DE LA PARITÉ HOMME-FEMME DANS LES MÉDIA ?

On observe une évolution progressive de la parité homme-femme dans la profession journalistique. Si au début des années 1980, il n'y avait seulement que 25 % de journalistes femmes, elles représentent aujourd'hui 49,30 % selon l'Observatoire des métiers de la presse (Source INSEE 2011). Mais si le nombre de femmes dans le secteur de la presse est toujours croissant, il existe de très fortes disparités selon les métiers de la presse : la parité n'est pas synonyme de l'égalité.

Selon le sociologue des médias Jean-Marie Charon, les femmes journalistes sont seulement majoritaires dans les secrétariats de rédaction (65 %), et dans les équipes de rédaction de magazines de presse (58 %). En revanche, si on se penche sur le cas des journalistes reporters d'images (JRI), elles ne représentent plus que le tiers de la profession et ces proportions tombent à 25 % pour ce qui est des grands reporters. De plus, les femmes sont davantage frappées par la précarité : 54 % des pigistes sont des femmes et le salaire médian d'une femme journaliste est inférieur de 300 euros à celui de son homologue masculin (*Le Secret des sources*, France Culture, 18 octobre 2014).

Maintenant, si on analyse la visibilité des femmes parmi les invités à la radio ou sur les plateaux télévisés, on s'éloigne encore un peu plus de la parité. Les experts et les commentateurs sont essentiellement masculins comme l'avait déjà mis en avant le rapport de la Commission sur l'image des femmes dans les médias de 2011, inti-

tulé *Les expertes : bilan d'une année d'autorégulation*. Selon la dernière étude internationale du Global Media Monitoring Project portant sur le genre dans les médias, les femmes ne sont présentes que dans 27 % des informations en France et lorsqu'elles sont mises en avant, c'est à 80 % en tant que témoin ou victime (*Alternatives Économiques*, septembre 2013). En réaction, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) appelle les chaînes de télévision françaises à remplir des objectifs quantifiés dont la présence de 30 % d'expertes sur les plateaux de télévision – contre 17 % actuellement – et 50 % de femmes à l'antenne.

« Les exemples de sexisme dans les questions posées par les journalistes aux femmes politiques sont infinis. »

Enfin, la place des femmes dans les différentes hiérarchies du champ médiatique est « très peu satisfaisante » selon les mots de la précédente ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, qui avait mis en place en mars 2013 un comité chargé d'évaluer la situation des femmes dans les médias avec l'appui de l'Observatoire de l'égalité après avoir créé un Haut conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, la volonté ministérielle de « rendre visible l'invisible » est loin d'être réalisée. Les chiffres relatifs aux poids des

femmes dans l'organisation hiérarchique des médias sont accablants : 7 directeurs de rédaction sur 10 sont des hommes (*Le Parisien*, 3 mars 2014). On se souvient que des nominations essentiellement masculines à des postes de direction avaient eu comme conséquence une grève des signatures au sein du journal *Les Échos* courant juin 2014. La compétence semble relever d'un domaine essentiellement masculin si on s'attarde sur le ratio hommes-femmes dans les médias. Comme le clame Françoise Laborde, membre du CSA, il est grand temps de rappeler l'importance de la présence des femmes aux postes de direction pour une meilleure efficacité et qualité des médias. Les organismes de presse et de l'audiovisuel doivent sortir de la logique du *name and shame* stigmatisant les mauvais élèves de la parité pour passer au *show and shine* afin de montrer l'exemple aux autres corps de métiers (France Culture, 18 octobre 2014).

REPRÉSENTATIONS DES FEMMES DANS LE CONTENU MÉDIATIQUE

Que ce soit dans la place des femmes au sein du monde politique ou dans le traitement médiatique de certains faits divers, le journalisme a une marge de progrès considérable en ce qui concerne l'égalité de traitement entre les sexes.

De manière insidieuse et au-delà de l'éthique de respect de la vie privée, les médias n'hésitent pas à valoriser une certaine imagerie archaïque et patriarcale des hommes politiques. Alors que le procès Carlton commence, le journal *La Provence* titre « DSK : l'homme qui aimait trop les femmes ». Quatre ans auparavant, lors de l'affaire du Sofitel en mai 2011, *Sud-Ouest* intitulait déjà un de ses arti-

cles : « DSK, l'homme qui aime les femmes sans modération ». Peut-être un petit peu trop, en effet... En avril 2014, le magazine *L'Express* titrait « Hollande et ses femmes : les coulisses d'un vaudeville à l'Élysée » avec un montage montrant des photos du président, de son ex-femme Ségolène Royal, de Julie Gayet et de son ex-compagne Valérie Trierweiler. Notons l'utilisation du pronom possessif « ses » pour suggérer le fait que les femmes appartiendraient de fait à François Hollande dans une relation de dépendance et de subordination. Ne parlons pas de la presse *people* qui foisonne d'exemples en la matière, comme un article de *Gala* daté du 26 janvier 2014 intitulé « Hollande : comment les séduit-il ? ». Des images tirées de l'inconscient collectif du prince grivois et séducteur ou du roi entouré de sa cour et de ses favorites.

Les exemples de sexisme dans les questions posées par les journalistes aux femmes politiques sont infinis. Les thèmes abordés sont récurrents, comme l'apparence vestimentaire. En 2012, lors du Conseil des ministres, la ministre de l'Égalité territoriale et du Logement, Cécile Duflot était venue habillée en jean, ce qui avait créé la polémique. Le magazine féminin *Marie-Claire* titrait alors : « Cécile Duflot porte un jean au conseil des ministres : cela vous choque-t-il ? ». Parmi les thèmes soulevés, les journalistes n'hésitent pas à poser des questions sur l'articulation entre la vie privée et la fonction politique, une question qui ne se pose en aucun cas pour un homme.

Les candidates à l'élection présidentielle sont présentées comme illégitimes ou peu crédibles pour accéder à la fonction politique suprême face à des hommes. Durant la campagne présidentielle de Ségolène Royal en 2007, les médias ont fait preuve d'une grande sévérité à son égard : les « bourdes » de Ségolène Royal étaient systématiquement relayées comme étant la preuve de son incompétence, tandis que Nicolas Sarkozy ne faisait que des erreurs qui étaient minorées, voire pas-

sées sous silence. Ségolène Royal est revenue sur ce terme de « bourde » en décodant ce qu'elle considère comme un élément de langage de la droite. Les pièges consciemment tendus à la candidate ont jalonné toute la campagne. Sur RMC, le 25 janvier 2007, le journaliste Jean-Jacques Bourdin, était parvenu à coincer la candidate, condamnée à trahir son igno-

Cosimo Pagnani, un homme de 32 ans, avait tué son ex-compagne, Maria D'Antonio, 34 ans, de plusieurs coups de couteau, dimanche 30 novembre, dans l'après-midi au domicile de la victime dont il était séparé depuis une année.

Les journalistes retiennent souvent l'argumentaire du meurtrier pour occulter la version de la victime. Pour la rubrique fait-

« Parmi les thèmes soulevés, les journalistes n'hésitent pas à poser des questions sur l'articulation entre la vie privée et la fonction politique, une question qui ne se pose en aucun cas pour un homme. »

rance du nombre de sous-marins nucléaires français. En se plaçant sur le terrain viril de l'armement, il la renvoyait à son statut de femme faible et illégitime. Le politiste Éric Fassin souligne que dans cet épisode, l'assignation au rôle féminin a marché. Pour lui, « la candidate aurait pu et même dû refuser de répondre ; mais si elle se laisse faire, ou plutôt se fait avoir, et commet l'erreur de hasarder un chiffre, c'est qu'elle est gagnée par le doute. Ce que montre la vidéo de l'entretien, c'est que la candidate se trouve atteinte par l'entreprise d'intimidation : au moins un instant, la voici entamée par le jugement du sexisme ordinaire. »

Autre exemple de sexisme dans les médias, le collectif « Prenons la Une » composé de femmes journalistes a mis en lumière le traitement médiatique controversé du « crime passionnel ». Dans une tribune publiée sur le site Internet de *Libération* le 24 novembre 2014, elles rappellent que « le crime passionnel n'existe pas » et qu'il « n'a jamais fait partie du code pénal ». Les médias utilisent ce concept et contribuent à atténuer la responsabilité du meurtrier présumé. *Le Monde* titrait « Crime passionnel en direct en Italie » dans un article daté du 1er décembre 2014.

divers, ce genre journalistique qui emprunte au drame romanesque et fait la part belle aux archétypes, il n'y aurait que des amours tragiques et des meurtriers maladroits. Or, ces histoires participent au phénomène des violences faites aux femmes qui correspondent à une réalité chiffrée et macabre. En 2013, 159 personnes ont été tuées par leur partenaire, selon le ministère de l'Intérieur. 129 femmes et 30 hommes. (*Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple*. Année 2013, ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes). Dans la plupart des cas, le meurtre est commis dans un contexte de séparation, et après une longue histoire de violences. Les expressions doivent être soigneusement choisies car elles ont un sens. Les termes « meurtre conjugal » ou « meurtre par partenaire intime » (qui incluent l'amant, ou le prétendant éconduit) reflètent mieux la réalité.

En Espagne, des médias ont adopté dès 2001 une charte de bonnes pratiques journalistiques sur le traitement de la violence faite aux femmes. Le fait divers prend tout son sens lorsqu'il est contextualisé et gagne de la valeur pour le message qu'il révèle de notre société. ■



Le PCF et les classes populaires

Le livre de Julian Mischi intéressera tous ceux qui ont pris la mesure de la nécessité et de la difficulté de « construire une organisation militante en prise avec les milieux populaires ». Car rien ne se fait sans mobilisation durable des salariés.

PAR FLORIAN GULLI, JEAN QUÉTIER, IRÈNE THÉROUX

En ce qui concerne le PCF, la prise de distance à l'égard des classes populaires est contemporaine de son reflux électoral et du déclin de ses effectifs. Comment l'expliquer ?

Il faut, bien entendu, prendre en compte les bouleversements socio-économiques qui affectent le monde ouvrier à partir des années 1970. Le recul du PCF s'inscrit d'abord dans le contexte du déclin de l'ensemble du mouvement ouvrier. Les profondes restructurations du travail affectent en profondeur les sociabilités ouvrières traditionnelles sur lesquelles s'appuyait le PCF. Le groupe ouvrier commence à se décomposer sous la violence des bouleversements : désindustrialisation, précarisation, diversification des contrats, restructuration des entreprises, nouvelles méthodes de gestion, chômage, etc. Les luttes entreprises pour la sauvegarde des grands sites qui structuraient la vie de territoires entiers sont ardemment menées et d'autant plus dramatiquement perdues, invalidant un ressort essentiel de l'engagement : l'efficacité de la mobilisation collective. Symptôme de la désagrégation, l'expression « classes populaires » vient supplanter celle de « classe ouvrière » pour dire cette hétérogénéité grandissante qui rend problématique une culture de classe commune. Les conditions sociales de la mobilisation communiste sont partout fragilisées. Julian Mischi évoque ces questions à grands traits dans le premier chapitre.

Mais la thèse de l'auteur, politiste, se déploie surtout autour d'une autre dimension : les causes internes, propres à l'organisation communiste elle-même, de cette déprise.

La « désouvriérisation » de l'organisation communiste résulterait ainsi aussi de décisions politiques. La priorité absolue donnée au recrutement et à l'encadrement ouvrier est nuancée dans la décennie 1970, la diversification devenant un objectif fort. Dans le contexte du programme commun, il convient de s'adresser aux « nouvelles couches sociales », aux « couches moyennes ». Les enseignants voient leurs effectifs augmenter rapidement au sein du PCF, à la base et dans les instances de direction, au-delà même des souhaits de Gaston Plissonnier et de la section des cadres, contribuant à la marginalisation des ouvriers. À partir de l'enquête qu'il mène dans quatre départements,

Julian Mischi ajoute que l'encadrement militant tient de moins en moins sa légitimité des luttes sociales menées dans l'entreprise.

La désouvriérisation du corps militant s'accompagne d'une désouvriérisation relative du discours communiste. Le

« Si le PCF est en recul parmi les ouvriers et les employés, cela ne profite pas au FN, comme le montrent toutes les enquêtes de terrain ; le recul du PCF laisse d'abord la place à l'abstention. »

souci des « petites gens », des pauvres, des défavorisés, à partir de la fin de la décennie 1970, croît au détriment de la valorisation d'une classe ouvrière héroïque et combattante, productrice des richesses du pays. Le discours du PCF apportait aux ouvriers, communistes ou non, reconnaissance sociale et fierté. La rhétorique « misérabiliste » leur renvoie une image négative d'eux-mêmes, d'autant plus difficile à entendre que l'heure est à la fragilisation des milieux populaires. Cette évolution, pour Julian Mischi, est le symptôme d'un affaiblissement idéologique du PCF face aux valeurs dominantes, d'un certain reflux du marxisme dans l'organisation. Dans les années 1990, la distance au monde populaire va encore s'accroître lorsque le PCF en vient à se penser comme le « parti des gens », le parti de la diversité. Tout se passe comme si l'organisation historique de la classe ouvrière abandonnait l'ambition de représenter ladite classe.

Dans son ouvrage intitulé *Servir la classe ouvrière*, Julian Mischi avait tenté de montrer comment le PCF, jusque dans les années 1970, avait pu opérer un véritable « travail partisan » permettant de promouvoir les classes populaires en son sein. Les procédures de sélection des cadres favorisant les ouvriers, les différentes structures de formation des militants mais aussi la « politisation » systématique des réunions de cellule par les secrétaires appa-

raissaient comme autant de moyens de donner à la classe ouvrière les clefs d'un monde – le champ politique – dont elle était structurellement exclue.

Aujourd'hui, le logiciel national répertoriant les militants recueille un certain nombre d'informations (âge, sexe, secteur d'activité, lieu d'habitation, etc.), mais aucune de ces informations ne renvoie de près ou de loin aux classes sociales. Du coup, les logiques sociales de différenciation et de hiérarchisation qui conduisent à la marginalisation du groupe ouvrier dans le parti ne sont plus maîtrisées, avance le politiste. Les postes de direction finissent par être occupés quasi « naturellement » par ceux qui disposent de compétences extra-militantes et de diplômes. Le groupe social central du PCF serait ainsi désormais celui des fonctionnaires de l'éducation nationale et de la fonction publique territoriale.

L'auteur apporte deux contextualisations importantes. La première : si le PCF se « désouvriérise », il n'en reste pas moins le parti politique le plus populaire aujourd'hui. La seconde : si le PCF est en recul parmi les ouvriers et les employés, cela ne profite pas au FN, comme le montrent toutes les enquêtes de terrain ; le recul du PCF laisse d'abord la place à l'abstention.

Mais la décrue militante du PCF (entre 1979 et 1984, le PCF perd 30 % de ses adhérents) s'explique encore, selon l'auteur, par l'intensité des conflits à l'intérieur de l'organisation, dans un contexte de désarroi stratégique après la rupture du programme commun. Ces conflits opposeraient la direction et la base – cette thèse est étayée par quelques exemples biographiques dont la pertinence reste discutable mais l'hypothèse de Julian Mischi est un appel à un nécessaire travail systématique et méthodique. Ils opposeraient également les militants ouvriers aux élus et à leurs collaborateurs : par-delà le schématisme un peu marqué du propos, Julian Mischi ouvre des pistes qui méritent examen. De fait, avant même l'abandon de la notion de « centralisme démocratique », le centre ne s'impose plus (ne parvient plus à s'imposer ?) aux territoires communistes. « Loin du monolithisme et de la discipline de fer qui étaient censés le caractériser, le PCF est devenu l'un des partis de France les moins centralisés ». Si les

sociabilités extra-partisanes et les différences parfois fortes d'une fédération à l'autre ont toujours existé, Julian Mischi cherche à montrer que le PCF a renoncé à l'ambition d'homogénéisation des pratiques de ses militants, ambition qui demeurerait encore prioritaire dans les années 1970. Pour receler d'évidentes dimensions positives, cette évolution n'en pose pas moins question et Julian Mischi montre ainsi qu'en plus de fragiliser l'unité politique du PCF, elle va conférer aux élus locaux, relativement autonomes par rapport à la direction nationale, un poids de plus en plus important. Pour Julian Mischi, le PCF devient « un parti d'élus » en ce sens que le communisme local se rétracte très souvent autour des élections, des élus et de leur travail. Contrairement à la stratégie qui consistait auparavant à soumettre les élus à un contrôle strict afin de battre en brèche l'établissement de baronnies locales – y compris en systématisant les déplacements géographiques et autres « parachutages électoraux » –, c'est désormais l'ancrage des élus au sein d'un territoire qui est valorisé, explique l'auteur.

Le livre se termine en évoquant un certain « renouveau communiste » ces dernières années, dans le cadre, notamment, de la stratégie du Front de gauche. Les effectifs se stabilisent voire croissent, l'organisation rajeunit.

Si la démonstration de l'auteur reste parfois discutable d'un point de vue méthodologique, l'immense mérite de ce livre est de poser en grand la question de la classe ouvrière, de sa place dans les organisations politiques et dans le discours politique. Un chantier immense et urgent ! ■

- Julian Mischi, *Le Communisme désarmé. Le PCF et les classes populaires depuis les années 1970* Agone, 2014.
- Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière : sociabilités militantes au PCF*. Presses universitaires de Rennes, 2010.



La science asservie

La Découverte, 2014

ANNIE-THÉBAUD MONY

PAR IGOR MARTINACHE

L'épistémologie, c'est-à-dire l'interrogation sur les conditions de production de la science, est une question éminemment politique. C'est ce que

rappelle de manière édifiante le dernier ouvrage de la sociologue Annie Thébaud-Mony, spécialiste de la santé des travailleurs et cofondatrice du réseau *Ban Asbestos* militant pour l'interdiction de l'utilisation de l'amiante dans le monde. Une chercheuse engagée en somme, deux termes dont l'association suscite d'ordinaire la méfiance, alors même qu'il s'agit d'un état de fait nécessaire. Seulement, l'engagement des chercheurs est surtout perçu – et souvent dénoncé – quand ces derniers se mettent au service des dominés, et non à celui des dominants. Or, les collusions entre chercheurs et groupes de pression industriels sont légion, au détriment de la santé des travailleurs, voire de la population en général. L'auteur livre ainsi trois

ouvrages en un ici : une dénonciation de ces alliances entre certains chercheurs et les groupes de pression industriels pour cultiver le « doute » sur la nocivité de certaines substances industrielles ; le récit de trajectoires de recherche, celle de l'auteur, mais aussi d'autres chercheurs s'efforçant, bien souvent au détriment de leur propre carrière, de mettre en œuvre un « contre-pouvoir scientifique » pour contester ce déni ; et enfin une réflexion épistémologique, qui livre au passage un état des lieux pédagogique des connaissances sur la genèse des cancers. Pour ce faire, elle passe en revue différents cas plus ou moins anciens, mais dont les conséquences se font encore sentir – du plomb dans les carburants au nucléaire, en passant par les biocides agricoles, le charbon, les plastiques et bien entendu l'amiante –, pour montrer comment certains chercheurs, médecins notamment, se sont employés à mettre en doute la mise en évidence par certains de leurs confrères de la toxicité de certaines substances. Cette épistémologie du doute a en particulier été favorisée par le primat de l'épidémiologie statistique sur tout autre type de preuve, notamment qualitative, obtenue par les chimistes ou biologistes. C'est ainsi que malgré le progrès des connaissances concernant la cancérogenèse et le rôle crucial de l'exposition à certaines

substances, même à doses infimes, l'absence de données suffisantes – faute d'être recherchées ! – sur les populations concernées a permis à certains chercheurs, souvent stipendiés par les industriels ou l'armée, de nier les corrélations mises en évidence cliniquement ou en laboratoire, et à rejeter la responsabilité des cancers à des facteurs comportementaux individuels. Un biais qui a, du reste, été largement intériorisé par les médecins qui omettent bien souvent de s'intéresser à la trajectoire professionnelle de leurs patients, comme s'il n'y avait aucune information à en tirer. Sans verser dans un complotisme simpliste, l'auteur s'appuie sur des faits précis et documentés et pointe aussi les résistances venant des travailleurs et des syndicats eux-mêmes, soumis à un arbitrage entre préservation de leur emploi et de leur santé. Bref, pour paraphraser le titre d'un célèbre documentaire, la reconnaissance des risques professionnels est un sport de combat. Un combat entre chercheurs en quelque sorte mais qui engage toute la société. À l'heure où une certaine frange du patronat continue à nier l'existence de la pénibilité au travail, la lecture de cet ouvrage aussi engageant qu'engagé s'avère plus qu'opportune. ■

Jean Jaurès – « le courage c'est de chercher la vérité et de la dire » –



Anthologie d'un inconnu célèbre

JEAN-NUMA DUCANGE

Le livre de poche, 2014

PAR JULIE-JEANNE CHEVALIER

Ce petit livre, d'un maniement bien pratique, a le mérite majeur de mettre à notre disposition un certain nombre de textes de Jaurès. Jaurès, à

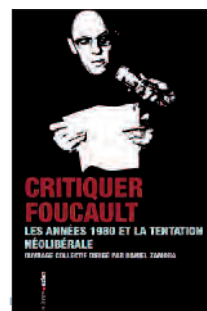
qui tout le monde se réfère et que personne n'a lu. Or Jean-Numa Ducange a fait un très beau et méritoire travail d'édition, qui nous permet de reconnaître en Jaurès un homme d'action, un grand pédagogue du socialisme, mais aussi moins le produit du mouvement ouvrier que son talentueux porte-parole.

Très affaibli par la répression sanglante de la Commune de Paris, émietté en factions rivales, travaillé par les tendances contradictoires du guesdisme et de l'anarcho-sindicalisme dans une France encore profondément rurale et où la République elle-même n'était pas assurée, le mouvement ouvrier a pu au moins, grâce à Jaurès, se doter d'une voix. Ses magnifiques discours sur Dreyfus, sur la laïcité, sur le budget de la guerre, se veulent et sont avant tout rassembleurs. Jaurès comprend la nécessité pour la gauche d'aller de l'avant en faisant progresser tout ce qui peut aller dans le sens de l'égalité entre les citoyens. Il comprend, avant tous les autres, le caractère central de ce qui touche à la jeunesse. Il sait articuler en permanence l'attachement aux valeurs républicaines et l'internationalisme.

Pour autant, nous sommes davantage en présence d'un vulgarisateur que d'un véritable théoricien. « Jaurès était peu marxiste », disait cruellement Louis Althusser : il l'était cependant, et cela se voit dans ce choix de textes. Et ce qu'il a compris des idées marxistes, il l'explicite admirablement. Il n'en reste pas moins que son attachement humaniste à l'unité de la culture le conduit souvent à privilégier la synthèse par rapport au conflit, la complémentarité par rapport à la contradiction, la conciliation par rapport à la confrontation. Un seul exemple : dans le panthéon philosophique qu'il constitue, Spinoza, Rousseau et Hegel consti-

tuent autant de précurseurs à un marxisme conçu comme un principe d'unification pratique : « Marx lui-même déclare avoir embrassé la dialectique hégélienne pour la convertir en matérialisme et transformer ses vaines futilités en un métal terrestre, fer ou or ». Lecture pour le moins audacieuse, qui présente le rapport de Marx à Hegel comme quasi prométhéen, alors que le travail de Marx sur les catégories hégéliennes (voir le livre de Lucien Sève « *La Philosophie* » ?) est autrement détaillé, minutieux et surtout lié à l'analyse du mouvement du capital.

La note de la p. 94 me paraît significative à cet égard d'une certaine méconnaissance de la dialectique cautionnée par Jaurès : non, la dialectique n'est pas « une méthode de raisonnement [...] qui aboutit à une synthèse en dépassant les contradictions », comme croit pouvoir le préciser l'éditeur. Mais la grandeur de Jaurès est d'avoir reconnu, sur le point essentiel de la guerre et de la paix, le caractère inconciliable de la contradiction. ■



Critiquer Foucault Les années 1980 et la tentation néolibérale

Aden Éditions, 2014

OUVRAGE COLLECTIF DIRIGÉ
PAR DANIEL ZAMORA

PAR ÉLIAS DUPARC

Foucault, concède la première page de ce livre, est « un géant de la pensée française du XX^e siècle ». Mais les auteurs pointent immédiatement l'ambiguïté de cette figure devenue « sacrée » dans l'université française. Le vif intérêt manifesté à l'endroit du néolibéralisme et des « nouveaux philosophes » par le Foucault tardif est à resituer selon eux dans le cadre général des « mutations d'une certaine gauche d'après mai 1968 ». Il ne s'agit pas, plaide Daniel Zamora, de prétendre que Foucault serait devenu thatcherien à la fin de sa vie, mais que la dernière période de son travail a « paradoxalement œuvré à la légitimation d'un certain sens commun néolibéral ».

Développant, selon son biographe Didier Eribon, « une haine féroce de tout ce qui peut évoquer le communisme de près ou de loin », Michel Foucault soutient les nouveaux philosophes. Il se montre particulièrement élogieux vis-à-vis d'André Glucksmann lorsque celui-ci, en 1977 (à la veille d'une possible victoire de l'union de la gauche PCF-PS), affirme sans ambages que le goulag se trouve dans Marx. « Mort de Marx », domination d'une pensée « antitotalitaire » et d'une philosophie des droits de l'homme, le contexte est propice à l'entreprise foucauldienne. Mais c'est surtout, selon Michael Behrent, « la naissance, au début des années 1970, d'un malaise économique prolongé » qui facilite cette mise en avant par Foucault d'un « libéralisme sans humanisme ». Comme le note Daniel Zamora, il s'agit de « lutter contre l'exclusion plutôt que contre les inégalités », de passer « de la redistribution des richesses à la redistribution du pouvoir ». Loïc Wacquant pointe quant à lui des zones inopérantes dans les travaux de Foucault sur les prisons – pourtant unanimement salués.

À la lecture de ce remarquable ouvrage, le caractère foncièrement périmé de la dernière période du philosophe saute aux yeux. Que valent les analyses de Foucault guerroyant contre le pouvoir pastoral de l'État centralisé ou le dispositif disciplinaire de la sécurité sociale alors que les politiques d'austérité ravagent ce qui reste de ces institutions à l'échelon européen ? Le récit foucauldien, écrit à la fin des trente glorieuses et achevé au moment du tournant

de la rigueur, n'est plus d'actualité à l'heure où la gauche radicale l'a emporté en Grèce contre le violent démantèlement des protections sociales. C'est bien Marx – que Foucault, peu amène, renvoyait pourtant sans cesse au XIX^e siècle – qui prouve au contraire son éclatante contemporanéité. ■



À nos amis

La Fabrique, 2014

COMITÉ INVISIBLE

PAR JEAN-MICHEL GALANO

Il y a un retour du prophétique. Et comme le dit un proverbe yiddish : « Il est bon qu'il y ait des prophètes : tout le problème est de distinguer les vrais prophètes des faux. » Alors, voyons.

Ce texte anonyme (on est clandestin ou on ne l'est pas) se réclame d'un sujet collectif, celui de révolutionnaires mondialisés dont le combat, amorcé en 2007, n'a pas pour but la prise et encore moins l'exercice du pouvoir, mais sa « destitution ». L'ordre régnant dans les sociétés capitalistes se doit d'être « bloqué », il faut dénoncer Google et l'iPad, qui interposent entre les hommes et le monde réel une incroyable et aliénante quantité d'« écrans », à prendre au sens propre comme au sens figuré. La voie insurrectionnelle, qui est aussi – ce thème s'affirmera tout au long du livre pour en être la conclusion — celle du « bonheur » consiste à saccager les symboles, les institutions et les réalités des sociétés marchandes.

Judicieusement, les auteurs pointent dès la première page le fait que ceux qui, il y a seulement quelques années, « préconisaient le retour à l'ordre » « font désormais figure de bouffons. » Aucun rapport cependant entre cette déconvenue idéologique et la crise des *subprimes*. Non, le mot de « crise » est d'ailleurs suspect. Marx se voit ridiculiser,

coupable d'avoir « à chaque spasme du capitalisme » cru qu'allait advenir *the Big One* (sous une formulation plaisante, l'imputation n'est pas neuve). La démocratie n'est qu'un leurre, la face présentable de la dictature, même chose pour la liberté. Quant à l'humanité : la « gauche de la gauche » n'aurait pas compris, disant « L'humain d'abord », que le bilan de l'homme est catastrophique, que l'humanité, qui s'est mise au centre de tout, est un échec « métaphysique » dont témoigne « l'apocalypse » actuelle. Les insurrections ne valent donc pas par ce qui peut se proposer en elle de constructif, mais par leur capacité à démasquer la violence du pouvoir et à faire éclater les mythes bienveillants dans lesquels une société marchande, violente et inégalitaire justifie son existence. Une constante de ce livre est la dénonciation de toute transcendence, le refus véhément de tout ce qui pourrait s'apparenter à une sacralisation, au profit d'une interaction immédiate entre l'individu et son environnement (qui n'est pas local, mais mondial) et des hommes entre eux. Touchantes à cet égard sont les représentations totalement idéalisées du lien entre les combattants de l'IRA et la communauté catholique en Irlande du Nord : car s'il y avait effectivement osmose, l'IRA avait justement imposé à la communauté nationaliste une vie militarisée qui fut à l'origine de souffrances et imposa au final le renoncement à la lutte armée. L'accès de Syriza au pouvoir en Grèce (autre exemple majeur de nos auteurs qui, pour mondialistes qu'ils soient, n'ont semble-t-il rien à dire ni sur la Palestine, ni sur l'Afrique du Sud, ni sur l'Amérique latine) vient de donner un sérieux coup de vieux aux analyses admiratives des événements de 2007 dans ce pays. L'histoire se montre déjà suffisamment cruelle avec ce petit livre bouffi de prétention, lassant à force de formules à l'emporte-pièce et d'affirmations péremptoires. Les auteurs, si soucieux de désacralisation, restent beaucoup dans la jouissance de leur propre verbe. Reconnaissons-lui au moins, au-delà d'un goût trop marqué pour l'anaphore, certaines qualités d'écriture, qui en font une lecture somme toute plaisante. ■



« Max Frisch, Ludwig Hohl »

Europe - janvier-février 2015

PAR FRANÇOIS POLOMÉ

C'est en Suisse germanophone que nous emmène cette fois la revue *Europe*, en évoquant la vie et l'œuvre de deux auteurs majeurs de ce pays. Si

Max Frisch (1911-1991) est considéré comme un classique contemporain, au point d'être entré dans les manuels scolaires d'outre-Rhin, Ludwig Hohl (1904-1980) est resté jusqu'ici presque méconnu du public. Pourtant leurs œuvres d'une même exigence présentent plus d'un point commun, justifiant leur réunion dans cette livraison.

« Ses personnages ont conscience d'un malaise existentiel. Ils cherchent une vie sans faux-semblants, la vraie vie, et s'interrogent sur une telle possibilité. » Dans son introduction, Régine Battiston, spécialiste de Max Frisch, désigne d'emblée l'enjeu de son écriture. Cette passion de la vérité, recherchée sans fléchir, avec les moyens de l'écriture, dans le réel du rapport à soi et à l'autre (*i. e.* aux femmes), contre l'hypocrisie sociale et les formes d'exploitation de l'homme par l'homme, est aussi celle qui anima Hohl au point d'avoir refusé toute sa vie un autre

travail, vivant de peu, du soutien de quelques admirateurs. Pourtant le travail est au cœur de ses préoccupations : « Non pas le travail que vous impose la société et que vous accomplissez pour gagner des sous, "cet immense effort que font les hommes pour ne pas faire d'effort", mais le travail choisi, voulu, fait d'obstination, d'attention, de rigueur et de lucidité. »

Car cet idéal exigeant, poursuivi dans le travail solitaire de l'écriture, n'est pas une reddition aux facilités de l'individualisme. Dans *Au bout des Lumières*, il y a le veau d'or, discours prononcé par Frisch lors de son soixante-dixième anniversaire et reproduit intégralement, on l'entend bien concerné au plus haut point par la marche maladroite du monde, dessinant avec discernement où nous en sommes en nos démocraties libérales essouffées, notamment dans son propre pays, qu'il jugeait petit, et pas uniquement par l'étendue du territoire. Son compatriote Hohl n'a pas la réputation d'un auteur engagé. Pourtant, de manière plus subliminale, son œuvre fait apparaître un citoyen antifasciste, discutant de l'opposition entre communisme et socialisme, les autres courants d'emblée mis hors sujet des affaires publiques.

Notons enfin, dans la section des « Chroniques », entre autres découvertes stimulantes, une lecture étonnante des *Illuminations* de Rimbaud, sans doute plus matérialiste qu'il n'y paraît. ■

La survaleur

Comment expliquer le profit réalisé par le capitaliste ? On imagine souvent que la source principale du profit réside dans le fait de vendre les marchandises produites par ses salariés à un prix plus élevé que le coût réel de production de ces marchandises. S'il n'est pas faux de dire que le capitaliste réalise souvent des marges importantes à la vente, là n'est pas pour Marx le cœur de l'explication.

PAR FLORIAN GULLI ET JEAN QUÉTIER

En achetant la force de travail de l'ouvrier et en la payant à sa valeur, le capitaliste, comme tout autre acheteur, a acquis le droit de consommer la marchandise qu'il a achetée ou d'en user. On consomme la force de travail d'un homme ou on l'utilise en le faisant travailler, tout comme on consomme une machine ou on l'utilise en la faisant fonctionner. Par l'achat de la valeur journalière ou hebdomadaire de la force de travail de l'ouvrier, le capitaliste a donc acquis le droit de se servir de cette force, de la faire travailler pendant *toute la journée* ou *toute la semaine*. La journée ou la semaine de travail a, naturellement, ses limites, mais nous examinerons cela de plus près par la suite. Pour l'instant, je veux attirer votre attention sur un point décisif. La *valeur* de la force de travail est déterminée par la quantité de travail nécessaire à son entretien ou à sa production, mais l'*usage* de cette force de travail n'est limité que par l'énergie agissante et la force physique de l'ouvrier. La *valeur* journalière ou hebdomadaire de la force de travail est tout à fait différente de l'exercice journalier ou hebdomadaire de cette force, tout comme la nourriture dont un cheval a besoin et le temps qu'il peut porter son

cavalier sont deux choses tout à fait distinctes. La quantité de travail qui limite la *valeur* de la force de travail de l'ouvrier ne constitue en aucun cas la limite de la quantité de travail que peut exécuter sa force de travail. Prenons l'exemple de notre ouvrier fileur. Nous avons vu que pour renouveler journalièrement sa force de travail, il lui faut créer une valeur journalière de 3 shillings, ce qu'il réalise par son travail journalier de 6 heures. Mais cela ne le rend pas incapable de travailler journalièrement 10 à 12 heures ou davantage. En payant la *valeur* journalière ou hebdomadaire de la force de travail de l'ouvrier fileur, le capitaliste s'est acquis le droit de se servir de celle-ci pendant *toute la journée* ou *toute la semaine*. Il le fera donc travailler, mettons, 12 heures par jour. *Au-dessus* des 6 heures qui lui sont nécessaires pour produire l'équivalent de son salaire, c'est-à-dire de la valeur de sa force de travail, le fileur devra donc travailler 6 autres heures que j'appellerai les heures de *sur-travail*, lequel surtravail se réalisera en une *survaleur* et un *surproduit*.

Karl Marx, *Salaire, prix et profit* (1865), Éditions sociales, Paris, 1955, p. 47 sq. Traduction modifiée.

TRAVAIL ET FORCE DE TRAVAIL

Avant d'examiner en détail ce qui constitue la source du profit du capitaliste, il est nécessaire de rappeler ce qui constitue, d'après Marx, le fondement du rapport salarial. Nous avons déjà vu précédemment que la valeur d'une marchandise pouvait être mesurée par le temps de travail socialement nécessaire à sa production [Voir à ce sujet le commentaire proposé dans la rubrique « Dans le texte » du N° 44 de *La Revue du projet*, NDLR]. Or le rapport salarial constitue lui-même une forme d'échange marchand. Sur le marché du travail, le travailleur vend au capitaliste l'usage de sa force de travail pour une durée déterminée. L'expression « force de travail » peut surprendre. On pourrait en effet croire, à première vue, que le travailleur ne vend pas au capitaliste sa force de travail, mais son travail à proprement parler. Le capitaliste achèterait alors le travail effectué par le salarié pendant, par exemple, une journée de huit heures. L'échange se faisant toujours entre des valeurs égales, l'ouvrier obtiendrait sous forme de salaire l'équivalent de la valeur qu'il aurait produite au cours de la journée. Mais c'est alors l'existence même du profit qui deviendrait inexplicable. Si le capitaliste cède sous forme de salaire la valeur qu'il reçoit du travail, il n'y a pas d'accroissement du capital. Ce que le capitaliste achète, en réalité, ce n'est justement pas le travail qu'effectue le salarié : ce que le capitaliste paye, c'est la force de travail du travailleur. La valeur de cette force de travail est mesurée, comme celle de toute autre marchandise, par

le temps de travail nécessaire à sa production, en l'occurrence par la quantité de biens (aliments, vêtements, etc.) que le travailleur doit consommer pour être en état de retourner travailler le jour suivant. Cela ne veut pas dire que le salaire du travailleur soit toujours exclusivement un salaire de subsistance, des déterminants sociaux – la lutte des classes notamment – peuvent permettre d'accroître la valeur de la force de travail. Il faut donc bien comprendre que lorsque le capitaliste achète la force de travail du salarié, il n'achète ni le travailleur lui-même, sans quoi on aurait affaire à de l'esclavage et non à du salariat, ni le travail du salarié. Le capitaliste achète l'usage temporaire d'une puissance, il « loue » pour ainsi dire le travailleur.

SURVALEUR ET SURPRODUIT

Pourquoi est-il important de faire cette distinction entre achat du travail et achat de la force de travail ? Cela ne revient-il pas au même ? Et, si cette distinction est fondée, comment expliquer que, dans la vie de tous les jours, chaque salarié s'imagine que c'est son travail et non sa force de travail qu'il vend ? D'après Marx, s'il est décisif de montrer que le capitaliste achète bel et bien la force de travail du salarié, c'est parce qu'il existe un décalage entre la valeur de la force de travail et la valeur du travail réellement effectué par le salarié. Encore une fois, Marx postule, à ce niveau de l'examen, que les marchandises sont vendues à leur véritable valeur, que le capitaliste n'escroque pas directement le salarié en achetant sa force de travail à un prix

inférieur à sa valeur. Cela ne veut pas dire que, par ailleurs, cette escroquerie n'existe pas elle aussi dans la réalité. Mais Marx entend expliquer le profit du capitaliste sans même avoir recours à cette idée d'escroquerie. En effet, même si le capitaliste achète la force de travail du salarié à sa véritable valeur, cette valeur est nécessairement inférieure à la valeur du travail réellement effectué par le salarié. Comme le montre l'exemple de l'ouvrier fileur que Marx utilise dans ce texte, s'il faut par exemple six heures au salarié pour produire l'équivalent de la valeur journalière de sa force de travail, cela ne veut pas du tout dire que sa journée de travail durera effectivement six heures. Le capitaliste le fait toujours travailler plus longtemps. La journée de travail est donc constituée de deux parties : la première au cours de laquelle l'ouvrier gagne son salaire, la seconde durant laquelle il travaille gratuitement pour le capitaliste. Et c'est là que se cache la clef de la compréhension du rapport d'exploitation capitaliste : une partie du temps de travail du salarié ne lui est pas payée. Ce temps de travail non payé constitue ce que Marx appelle le surtravail, il entraîne la production d'un surproduit représentant une survalueur, aussi connue sous le nom de plus-value. La survalueur est la valeur supplémentaire produite par le salarié : il est donc possible de calculer le taux d'exploitation d'un salarié en mesurant le différentiel qui existe entre le travail nécessaire à la reproduction de sa force de travail et le travail qu'il effectue réellement. La survalueur n'est pas directement synonyme de profit, car pour calculer le profit du capitaliste, il faut encore défalquer notamment les frais liés à la circulation des marchandises à vendre. On le voit, Marx parvient par cette démonstration à battre en brèche la thèse d'après laquelle le profit constituerait la rémunération du « travail » du capitaliste : c'est au contraire la production de survalueur, réalisée exclusivement au détriment des salariés, qui constitue la source du profit. ■

EXPLIQUER LE CAPITALISME AUX TRAVAILLEURS

La brochure intitulée *Salaire, prix et profit*, souvent considérée comme un « classique » du marxisme, est à l'origine le texte d'une conférence tenue par Marx en juin 1865 devant le Conseil général de l'Association internationale des travailleurs. Publiée pour la première fois en 1898 par la fille de Marx, Eleanor, elle entendait exposer, dans un style clair et pédagogique, le secret de la production capitaliste aux travailleurs du monde entier : la production de survalueur.

CHAQUE MOIS UN THÈME QUI VOUS CONCERNE POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PROJET D'ÉMANCIPATION HUMAINE



En ligne sur : <http://projet.pcf.fr>

CITOYENNES, CITOYENS... PARTICIPEZ !

« BEAUCOUP METTENT DE L'ÉNERGIE À RÉSISTER, IL EN FAUT TOUT AUTANT QUI SE MÊLENT DU DÉBAT POLITIQUE ! »

Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a invité ainsi l'ensemble des forces sociales, syndicales, associatives, à investir le débat d'idées et à participer à la construction d'une véritable alternative politique à gauche.

Nous voulons nous appuyer sur l'expérience professionnelle, citoyenne et sociale de chacune et chacun, en mettant à contribution toutes les intelligences et les compétences. *La Revue du projet* est un outil au service de cette ambition.

Vous souhaitez apporter votre contribution ? Vous avez des idées, des suggestions, des critiques ? Vous voulez participer à un groupe de travail en partageant votre savoir et vos capacités avec d'autres ?

**LAISSEZ-NOUS VOS COORDONNÉES, NOUS PRENDRONS CONTACT AVEC VOUS.
OU ÉCRIVEZ-NOUS PAR COURRIEL À : revue@pcf.fr**

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Portable : Adresse électronique :

Profession :

Centre d'intérêt et/ou compétences :

LA REVUE DU PROJET

BULLETIN D'ABONNEMENT

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL (À L'ORDRE DE LA REVUE DU PROJET. REMPLIR BULLETIN CI-DESSOUS).

Durée 1 an/10 numéros

BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL

- ☐ Je règle par chèque bancaire ou postal (France uniquement) à l'ordre de «La Revue du Projet»
- ☐ Standard : 56 € ☐ Chômeurs/étudiants : 40 € ☐ Souscription : 72 €

SERVICE ABONNEMENT - i-Abo/La Revue du projet - 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE

Tél. : 01 60 86 03 31 - Fax : 01 55 04 94 01 - Mail : larevueduprojet@i-abo.fr

À envoyer à l'adresse ci-dessus.

Nom & prénom

Adresse

Code postal Ville

Adresse électronique Mobile(*)

(*) informations utilisées uniquement dans le cadre de l'abonnement

Date : Signature :

RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (REEMPLIR FORMULAIRE CI-DESSOUS).

BULLETIN D'ABONNEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (4 fois/an)

Association Paul-Langevin

Administration & abonnements : 6, avenue Mathurin-Moreau 75167 Paris cedex 19 – Tél. : 01 40 40 12 34

N° de compte : La Banque postale 5269700R020

LA REVUE DU PROJET REVUE POLITIQUE MENSUELLE DU PCF

☐ Je coche le prélèvement souhaité et remplis les cases ci-dessous à l'aide d'un RIB

☐ Standard : 4 X 14 € = 56 € ☐ Chômeurs/étudiants : 4 X 10 € = 40 € ☐ Souscription : 4 X 18 € = 72 €

Les prélèvements seront effectués le mois suivant le renouvellement de l'abonnement.

L'abonnement est renouvelé automatiquement, sauf avis contraire de l'abonné.

Remplir et signer la demande et l'autorisation de prélèvement, renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à l'annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

DÉBITEUR			
Nom :			
Adresse :			
.....			

Code établissement	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB

Date : Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 11/04/1980 de la Commission Informatique et

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
Nom :	
Adresse :	
.....	

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Association Paul-Langevin	
6, avenue Mathurin-Moreau - 75 167 PARIS CEDEX 19	

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige, sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

DÉBITEUR			
Nom :			
Adresse :			
.....			

Code établissement	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB

Date : Signature :

N° national d'émetteur :

530622

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Association Paul-Langevin	
6, avenue Mathurin-Moreau - 75 167 PARIS CEDEX 19	

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
Nom :	
Adresse :	
.....	

Prrière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).



Pierre Laurent
Secrétaire national du PCF
Responsable national
du projet



Isabelle De Almeida
Responsable nationale
adjointe du projet



Marc Brynhole



Olivier Dartigolles



Jean-Luc Gibelin



Isabelle Lorand



Alain Obadia



Véronique Sandoval



AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT

Xavier Compain
xcompain@pcf.fr



ÉDUCATION

Marine Roussillon
marine.roussillon@wanadoo.fr



RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS

Pierre Dharréville
pdharville@bdr13.pcf.fr



CULTURE

Alain Hayot
ahayot@wanadoo.fr



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

Anne Mesliand
amesliand@orange.fr



SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Jean-Luc Gibelin
jean-luc.gibelin@orange.fr



DROITS DES FEMMES ET FÉMINISME

Laurence Cohen
cohenperdrix@gmail.com



JEUNESSE

Isabelle De Almeida
idealmeida@pcf.fr



SPORT

Nicolas Bonnet
nbonnet@pcf.fr



ÉCOLOGIE

Hervé Bramey
hbramycg93@wanadoo.fr



LUTTE CONTRE LE RACISME

Fabienne Haloui
fabienne.haloui@wanadoo.fr



TRAVAIL, EMPLOI

Véronique Sandoval
sandoval_ve@yahoo.fr



ÉCONOMIE ET FINANCES

Yves Dimicoli
ydimicoli@pcf.fr



PRODUCTION, INDUSTRIE ET SERVICES

Alain Obadia
alain.obadia@orange.fr



VILLE, RURALITÉ, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Isabelle Lorand
ilorand@pcf.fr



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sylvie Mayer
mayersy@wanadoo.fr



PROJET EUROPÉEN

Patrick Le Hyaric
plehyaric@humanite.fr



ÉCONOMIE POLITIQUE

Frédéric Rauch
frauch@pcf.fr



Progressistes

Amar Bellal
bellal.amar@gmail.com



LA REVUE DU PROJET

**Guillaume
Roubaud-Quashie**
gquashie@pcf.fr



espaces Marx

Patrice Cohen-Seat
pcohen-seat@pcf.fr



lem

Michel Laurent
Lieu d'études sur le mouvement
des idées et des connaissances
mlaurent@pcf.fr



**Guillaume
Roubaud-Quashie**
Rédacteur en chef



Caroline Bardot
Rédactrice en chef
adjointe



Hélène Bidard
Rédactrice en chef
adjointe



Davy Castel
Rédacteur en chef
adjoint



Clément Garcia
Vice-rédacteur en chef



Igor Martinache
Rédacteur en chef
adjoint



Léo Purguette
Vice-rédacteur en chef
Travail de secteurs



Jean Quétier
Vice-rédacteur en chef
Lectrices & lecteurs



Gérard Streiff
Vice-rédacteur en chef
Combat d'idées
Sondages



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



**Séphanie
Loncle**
Collaboratrice



**Marine
Roussillon**
Critiques



**Maxime
Cochard**
Critiques



Nadhia Kacel
Féminisme



Stève Bessac
Histoire



Camille Ducrot
Lire



Florian Gulli
Mouvement réel
Dans le texte



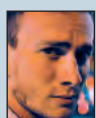
Corinne Luxembourg
Production
de territoires



Séverine Charret
Production
de territoires



Étienne Chosson
Regard



Victor Blanc
Poésies



Alain Vermeersch
Revue des média



Pierre Crépel
Sciences



Michaël Orand
Statistiques



Alexandre Fleuret
Vidéo



Vincent Bordes
Relecture



Sébastien Thomassey
Mise en page



Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme

NOTES



Parti communiste français